

C.R.A.C. N° 175 (2017-2018)

5e session de la 10e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique**

Mardi 3 juillet 2018

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3)</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique de la Région wallonne (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux.....	1
<i>Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	1
<i>Observations de la Cour des comptes, exposé de Mme Tonneau, Auditrice à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tonneau.....	5
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Salvi, M. Martin, Mmes Lecomte, Warzée-Caverenne, Tillieux.....	6
<i>Organisation des travaux</i> .....	20
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 et 1bis) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3)</i>	

<i>Budget des unités d'administration publique de la Région wallonne (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9).....</i>	<i>20</i>
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Martin, Mmes Durenne, Salvi, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mmes Nicaise, Tillieux, Gahouchi.....	20
<i>Reprise de séance.....</i>	<i>32</i>
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 et 1bis)</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3)</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique de la Région wallonne (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9).....</i>	<i>32</i>
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Tillieux, Vandorpe, Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Pécriaux.....	32
<i>Vote.....</i>	<i>39</i>
<i>Confiance au président et au rapporteur.....</i>	<i>40</i>
<i>Projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1)</i>	
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Martin.....	40
<i>Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	40
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Nicaise, Lecomte, M. Martin, Mmes Salvi, Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	40
<i>Examen et vote des articles.....</i>	<i>44</i>

<i>Confiance au président et au rapporteur</i> .....	44
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	44
<i>Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'accueil des gens du voyage »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	44
<i>Question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la libre circulation des personnes handicapées »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Tillieux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	45
<i>Reprise de la séance</i> .....	46
<i>Interpellations et questions orales (suite)</i> .....	46
<i>Interpellation de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la future assurance autonomie » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la cotisation forfaitaire annuelle de l'assurance autonomie »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Pécriaux, Tillieux, Warzée-Caverenne, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Salvi.....	46
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les recommandations du Conseil supérieur de la santé en matière de consommation d'alcool »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	51
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévalence des maladies cardiaques chez les femmes »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	52
<i>Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la transversalité des politiques de santé »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, Mme Pécriaux.....	53

*Question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évaluation du « BB-pack » »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.....	54
<i>Organisation des travaux (Suite)</i> .....	55
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i> .....	55
<i>Interpellations et questions orales retirées</i> .....	55
<i>Liste des intervenants</i> .....	56
<i>Abréviations courantes</i> .....	57

Présidence de Mme Durenne, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 9 heures 45 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

Avant d'entamer notre ordre du jour, je souhaiterais excuser Mme Gérardon.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018 (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 ET 1BIS)**

### **EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 3)**

### **BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 9) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 9)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018 (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 et 1bis) ;

- de l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 3) ;
- du budget des unités d'administration publique de la Région Wallonne (Doc. 1126 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9) et (Doc. 1127 (2017-2018) N° 1 - Annexe 9).

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Présidente, notre groupe propose M. Martin.

**Mme la Présidente.** - M. Martin est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

*Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames et Messieurs les députés, c'est avec plaisir, comme d'habitude, que je vais exposer les différentes mesures que je vous propose de prendre dans le cadre de cet ajustement.

Commençons d'abord par le contexte macroéconomique, si vous le voulez bien, du budget 2018.

Pour rappel, même si vous le savez déjà, mais il me semble important de vous le rappeler, on a en fait un franchissement de l'indice pivot qui aura un impact tant sur les rémunérations que sur les allocations sociales, qui constituent des postes non négligeables dans mes compétences, puisqu'elles s'en voient affectées et positivement affectées par ce passage d'indice pivot.

Nous avons des conséquences sur les salaires de la fonction publique, avec une juste revalorisation, des conséquences sur les subventions diverses réglementées en matière d'action sociale et de santé et des conséquences sur les montants des allocations sociales, principalement, en ce qui me concerne, sur les allocations familiales et sur l'APA, l'aide aux personnes âgées.

L'indice pivot devait être dépassé en août 2018, ce qui signifie que, pour 2018, une indexation de quatre mois des allocations sociales et de trois mois des salaires de la fonction publique ainsi que des dépenses assimilées à rémunérations. Je vais revenir là-dessus dans les diapositives suivantes.

Toujours d'un point de vue macroéconomique, pour planter le décor, on a également un impact sur les dépenses couvertes par les matières dont j'ai la responsabilité, à la fois dans l'indice des prix à la consommation et à la fois dans l'indice santé, puisque l'un et l'autre, en fonction des normes décrétales, sont utilisés pour permettre l'indexation de subventions ou d'allocations. Ces deux éléments auront, par ailleurs, des conséquences directes sur certaines compétences transférées dans le cadre de sixième réforme de l'État.

Ainsi, comme vous le voyez dans le tableau sous vos yeux, il y a à noter une augmentation, prévue par le Bureau fédéral du Plan, des deux indices entre les projections qui ont pu être faites par lui, respectivement, en septembre 2017 et en mai 2018, ce qui a pour conséquence d'augmenter les prévisions des dépenses concernées.

Concernant les conséquences pour les paramètres macros, commençons d'abord par l'augmentation des rémunérations. L'augmentation des rémunérations de la fonction publique est une augmentation de 2,535 millions d'euros sur un montant global au départ, à l'initial, de 507,127 millions d'euros.

Toujours liée au franchissement de l'indice pivot, il y a l'indexation des dotations de fonctionnement à l'AViQ de 255 000 euros. Le montant initial était de 50,122 millions d'euros.

Enfin, sont calculées aussi sur base de ce paramètre les subventions réglementées en matière d'action sociale, avec une augmentation de 324 000 euros, sur une base de 62,841 millions d'euros.

Je tiens à dire aussi qu'il y a des dotations aux UAP qui n'ont pas vu d'augmentation, puisque le Gouvernement avait décidé d'un gel. Ainsi, les dotations ne sont pas augmentées à l'École d'administration publique et au Service social. En ce qui concerne le Service social, en fait, celui-ci a un boni récurrent de 250 000 euros par an. Étant donné que l'indexation aurait nécessité une prise en compte de 55 000 euros, il a, dans son boni récurrent, les moyens de pouvoir couvrir cette indexation.

En ce qui concerne les compétences transférées par la sixième réforme de l'État, vous voyez que cela a, en ce qui concerne la dotation à l'AViQ, des conséquences de 3 000 euros, en ce qui concerne uniquement la reprise des fonds sociaux liés au transfert de compétences, c'est-à-dire 10 emplois, qui sont des emplois dans les centres de revalidation fonctionnelle et qui constituent l'application d'un accord social de 2011, avec une augmentation liée à l'indexation de ces emplois de 3 000 euros. Pour le reste des compétences transférées, il n'y a pas de conséquences sur la dotation à l'AViQ.

En ce qui concerne l'APA, vous voyez que cela fait une augmentation par l'indexation de 1,958 millions d'euros.

En ce qui concerne maintenant les autres compétences transférées par la sixième réforme de l'État, mais qui ne sont pas encore gérées par l'AViQ, qui seront gérées par la Région à partir du 1er janvier 2019, je tiens à mentionner simplement que, au rang de ce que j'appellerai « les particularités de cet ajustement », le cas des allocations familiales. Pour ce qui concerne les allocations familiales, si l'on avait dû faire appliquer l'évolution des paramètres macroéconomiques au cas des allocations familiales, l'indexation aurait dû être de 15,262 millions d'euros, mais puisque, dans les estimations initiales de 2018, Famifed avait prévu des dépenses plus importantes que ce qu'elles seront en réalité, cela nous permet de ne devoir augmenter les montants familiaux prévus au budget que de 370 000 euros, mais, soyons bien clairs, c'est bien l'indexation de 15,262 millions d'euros qui est couverte au travers de l'ensemble du budget des allocations familiales et de Famifed en particulier.

Voilà qui clôture le premier chapitre de mon exposé, c'est-à-dire l'effet des paramètres macroéconomiques sur les compétences dont j'exerce la responsabilité ou la tutelle.

En ce qui concerne maintenant les dotations à l'AViQ, et donc sur les décisions à portée politique qui ont concerné ce budget, tout d'abord, au niveau des dotations à l'AViQ, il y a une dotation de fonctionnement en particulier, laquelle, au-delà de l'indexation dont nous avons déjà parlé, se voit augmenter sa dotation de 755 000 euros, afin d'assurer les divers développements informatiques dans le cadre de la reprise de la compétence des allocations familiales. Un montant de 4,3 millions d'euros avait été prévu à l'initial, nous augmentons ce budget de 755 000 euros, pour le porter à 5,055 millions d'euros. C'est pour couvrir les développements informatiques à la fois de Famiwal et du régulateur.

En ce qui concerne les missions paritaires, toujours dans la dotation à l'AViQ, soit le deuxième grand type de dotation, les augmentations de la dotation en la matière ne concernent que les allocations familiales.

C'est un corollaire aux dépenses, à charge de l'agence, pour le développement informatique, comme je l'ai dit, lié à la reprise de la compétence des allocations familiales.

En lien avec les développements de Famiwal, il y a évidemment les développements des programmes dans les caisses privées. C'est la raison pour laquelle il y a une augmentation de 1,361 million d'euros pour couvrir le développement des caisses privées et, par ailleurs, 1,084 million d'euros afin de permettre aux caisses d'informer les familles quant aux changements qui les concerneront directement à partir du 1er janvier 2019, c'est-à-dire à la fois le nouveau modèle, les nouvelles modalités et applications des suppléments sociaux. Cela permet vraiment à la fois à Famiwal et à la fois aux caisses privées d'avoir tous les moyens nécessaires à la bonne communication et à la bonne information de l'ensemble des familles wallonnes concernées par les allocations familiales.

En ce qui concerne les dotations pour les missions réglementées, au-delà de l'indexation dont nous avons déjà parlé dans les paramètres macroéconomiques, il y a un certain nombre d'adaptations de certaines AB.

D'abord et de manière un peu globale, il y a une diminution de 1,53 million d'euros en crédits d'engagement. C'est simplement pour remettre les montants des crédits d'engagement à égalité avec les crédits de liquidation. Comme on l'a toujours dit, ce sont des matières où il n'y a pas de nécessité d'avoir des crédits d'engagement supérieurs aux crédits de liquidation.

Par ailleurs, 2,4 millions d'euros sont dédiés à une augmentation de contingents, une nouvelle fois. En montant toujours en puissance dans les services aux familles, l'ajustement budgétaire a permis d'augmenter de 2,4 millions d'euros le contingent d'ici la fin de l'année.

Deux millions d'euros proviennent aussi de l'ajustement budgétaire. C'est un autre dossier important puisqu'il permet de finaliser une transformation ou un transfert des titres-services des SAFA publics vers le dispositif APE, et puis vers le dispositif de la gestion du budget des SAFA, autant pour les services publics que pour les services non marchands associatifs.

Il y a 900 000 euros supplémentaires pour le suivi sanitaire en milieu carcéral. On sait que le Parlement, au travers d'un groupe de travail, et en particulier du rapport déposé par Mme Salvi, a eu une attention pointue sur les besoins sanitaires en milieu carcéral. Le Gouvernement a donc tenu à dégager 900 000 euros pour avancer dans ce dossier et avoir une meilleure prise en compte de l'état sanitaire en milieu carcéral.

Cent cinquante mille euros sont dégagés pour accentuer le plan Accessibilité aux personnes à mobilité

réduite et en particulier aux personnes en situation de handicap. Un million d'euros sont en outre dégagés dans le cadre des politiques liées aux personnes handicapées et en particulier à la revalorisation des frais de fonctionnement des institutions qui accueillent des personnes en situation de handicap. Je rappelle que, là aussi, il y avait un retard dans le subventionnement des frais de fonctionnement des institutions. Le Gouvernement a donc voulu donner un signe clair pour pouvoir mieux couvrir les frais de fonctionnement des institutions.

En ce qui concerne les dotations pour missions facultatives, mentionnons les liquidations que l'agence doit opérer dans le cadre des appels à projets en accueil et hébergement. Je pense que tout le monde ici se rappelle des six fois 5 millions d'euros qui ont été mobilisés dans les réserves de l'AViQ pour pouvoir mettre en place des appels à projets sur six années et qui permettent d'ouvrir des places supplémentaires en accueil et hébergement des personnes en situation de handicap. Il se fait que, dans le cadre de la construction, il y a un certain nombre de projets qui prennent un peu de retard, cela ne veut pas dire qu'ils sont abandonnés, cela ne veut pas dire qu'il y a le moindre problème dans le suivi des appels à projets, mais, simplement, qu'il y a un ajustement dans le temps d'un certain nombre de dépenses.

Dès lors, le montant de 2,585 millions d'euros que le Gouvernement avait d'ores et déjà versé à l'agence pour faire face à ces dépenses ne devrait pas être utilisé. C'est pourquoi le Gouvernement demande à l'AViQ un remboursement de trop-perçu de 1,5 million d'euros, mais évidemment, il y a un droit de tirage sur ce même montant de la part de l'agence pour les futures années et en particulier dès l'initial 2 019. Ce n'est qu'une translation dans le temps, simplement pour faire mieux coller les choses à l'arrivée des factures émanant du terrain.

Le budget de l'AViQ transcrit donc l'ensemble des mouvements et intègre donc les augmentations réglementées telles que calculées par l'agence.

En matière d'action sociale, il y a une indexation de deux augmentations de budget dans le cadre de l'ajustement.

La première est un renforcement des politiques de lutte contre le surendettement dans le cadre, entre autres, de la lutte contre la pauvreté, sachant que, dans le cadre du surendettement, toutes les origines socioéconomiques sont touchées, mais qu'il y a vraiment des politiques importantes à devoir mener. Il y a donc, en concertation avec le secteur, 1 million d'euros supplémentaires dégagés.

En vue d'un renforcement des moyens dans le cadre du parcours d'intégration, il y a 8 millions d'euros supplémentaires qui sont dégagés par le Gouvernement,

avec une augmentation du nombre d'heures de français et une augmentation importante du nombre d'heures de tout ce qui trait à l'insertion et l'information sur le vivre-ensemble. Pourquoi y a-t-il 4 millions d'euros ici ? Simplement parce que les modifications budgétaires de l'ajustement portent sur la moitié de l'année, et donc nous avons une augmentation de 4 millions d'euros. Il y aura donc une nouvelle augmentation de 4 millions d'euros à l'initial 2019 pour porter cela à 8 millions d'euros.

En ce qui concerne la fonction publique, je vous ai déjà parlé de l'indexation des rémunérations, et donc, évidemment, de l'application de cette excellente mesure qui est l'indexation des salaires dès le passage de l'indice pivot, mais, au-delà de cela, par ailleurs, il y a, lors de l'élaboration du budget initial 2018, pour les AB de rémunération de la fonction publique, et donc hors UAP, un montant de 507, 127 millions d'euros, qui a été augmenté de 2,5 millions d'euros. Toutefois, ce montant devait être aussi revu en considérant différents éléments à intégrer.

Vous avez un tableau sous les yeux avec le détail de la répartition. Je sais qu'il est particulièrement facile à la lire. Je ne doute pas de la qualité des uns et des autres, mais je vais l'expliquer.

Pour que vous puissiez suivre au fur et à mesure, la première colonne, c'est l'indexation des trois mois, celle dont j'ai parlé tout à l'heure, qui porte à 2,535 millions euros, évidemment divisés en fonction des différentes DG et des différents services concernés.

Par ailleurs, afin d'intégrer différentes décisions de transfert des salaires au sein des AB de rémunération de la fonction publique, je vais aussi mentionner différentes choses :

- le transfert de trois agents du CGT vers le SPW en suite de la revente du domaine de Hottemme ;
- sont rémunérés, depuis le 1er janvier, sur les AB de la fonction publique wallonne, les salaires de ces trois agents, précédemment rémunérés par le CGT. Ces trois agents ont été transférés à la suite de la revente du domaine ;
- puisque précédemment rémunérés par le CGT, ce montant a été compensé par un transfert au départ des enveloppes du ministre Collin.

Première chose, le transfert des trois agents, c'est la première colonne.

Maintenant, troisième colonne de chiffres : le transfert de cinq agents du Conseil économique et social wallon vers le SPW. De la même manière, ils sont assumés par les AB salariales de la fonction publique depuis le 1er janvier 2018. Ce sont cinq agents en provenance du Conseil économique pour le secrétariat des commissions de conservation des sites Natura 2000, le secrétariat de la commission d'avis sur les recours.

De la même manière, pour le CGT, un transfert de crédits a été opéré au départ des enveloppes des ministres Di Antonio et Collin, et ce, considérant que les dépenses en la matière étaient jusque-là réparties et couvertes respectivement par les AB 12.11 du programme 16.02 et 12.02 du programme 15.11.

Troisième ou quatrième colonne pour vous, le surcoût lié aux fonctions qualifiées pour un montant estimé par le Secrétariat général à 1,147 millions d'euros.

Colonne suivante : les transferts budgétaires liés aux différentes décisions d'engagement et de recrutement spécifiques décidées par le précédent ou l'actuel Gouvernement et qui doivent donner lieu à transfert budgétaire de la part des autres ministres. Je vais prendre, à cet égard, deux choses. La première chose : des montants provisoires avaient déjà été transférés par les autres ministres à l'initial pour les engagements ou recrutements opérés dans le courant de l'année 2017. Cependant, sur la base de la charge réelle constatée, il apparaît que le montant était insuffisant. Dès lors, un transfert complémentaire de 2,574 millions d'euros a été opéré.

Au-delà de ces engagements et recrutements qui avaient été opérés dans le courant 2017 et compensés au départ des transferts budgétaires fonctionnels, il s'agira de pas moins de 5,486 millions d'euros qui auront été ainsi, au global, transférés au départ des enveloppes des autres ministres du Gouvernement.

Deuxième point dans ce cadre-là : pour les engagements et recrutements opérés au départ du premier trimestre 2018 et compensés au départ des enveloppes des ministres fonctionnels, le montant, pour le moment estimé par le secrétariat général, est de 1,853 million d'euros, que vous retrouvez aussi dans le tableau. Ce montant sera actualisé en fin septembre, début octobre, et des transferts budgétaires seront alors encore opérés par les autres ministres sur cette base et sur les bases des décisions effectivement mises en œuvre.

Et puis, tel que validé par le Gouvernement, dernière colonne, à l'occasion de l'approbation du mode de passage pour le programme de transformation numérique de la gestion budgétaire et comptable en date du 30 juin 2016, le Gouvernement a prévu un montant de 521 000 euros afin de permettre l'engagement de personnel au DTIC et pour le pôle Budget et finances, suite à un examen interne. La DGT estime que, pour l'année 2018, le besoin en personnel supplémentaire est de 17 équivalents temps plein, soit un coût à l'année pleine de 1,042 million d'euros. Considérant que l'année 2018 a déjà été bien entamée, ce besoin en personnel n'a été activé que pour la moitié, soit 521 000 euros.

Enfin, un transfert de 150 000 euros a été opéré de la part du cabinet du ministre Di Antonio pour l'engagement de deux personnes pour le suivi de l'AWSR.

Je pense que, comme cela, vous avez eu une vision très claire du tableau qui était sous vos yeux.

Je continue encore avec la fonction publique et une adaptation des montants en engagement et en liquidation pour l'informatique, administrative en fonction de la mise en route et de la planification entre les différents contrats en cours. Il s'agit là évidemment juste de l'ajustement aux besoins réels nécessaires.

Deuxième aspect, pour le service d'information sur les ressources humaines, de nouveau sur un point de la gestion du logiciel, il y a une adaptation de 27 500 euros. Les besoins pourront être réutilisés, de nouveau à l'ordre du jour, dès l'initial 2019.

Dans la gestion immobilière, il y a une augmentation de 300 000 euros à destination d'Immowal en prévision d'un mandat qui, lui, est fixé pour la réalisation du cadastre de tout le domaine immobilier non administratif, un budget conséquent, mais il y a vraiment une étude conséquente à faire en termes de cadastre de tout ce qui nous appartient dans l'immobilier non administratif. Par ailleurs, 100 000 euros sont prévus pour la gestion du *masterplan* immobilier, dans ce cas-là administratif, et pour le lancement d'un marché public pour ce *masterplan*.

Pour terminer, il y a des variations dans le cadre de l'École d'administration publique.

Concernant la première variation, vous savez que nous avons deux types de dotation.

Il y a, premièrement, la dotation principale dans laquelle nous avons une adéquation de 65 % des budgets qui sont mis par la Région wallonne et de 35 % par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce cadre-là, la Fédération a augmenté sa dotation pour couvrir des besoins qu'elle a à couvrir. Logiquement, afin de respecter cet accord sur la dotation principale, la Région wallonne a augmenté aussi sa dotation pour couvrir les 65 %.

Deuxièmement, dans la dotation complémentaire, nous avons une diminution de 681 000 euros qui est en fait liée à des économies que souhaite faire le Gouvernement et à des besoins qui ne sont pas nécessaires ou alors à des montants qui étaient disponibles dans le cadre de l'UAP et pas nécessaires à sa bonne fin.

Voilà qui termine et qui clôt ma présentation.

Je vous remercie pour votre bonne écoute. Je reste évidemment à votre disposition, mais c'était évident.

*Observations de la Cour des comptes, exposé de Mme Tonneau, Auditrice à la Cour des comptes*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tonneau.

**Mme Tonneau,** Auditrice à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, dans le cadre du premier feuillet d'ajustement du budget 2018, pour les matières qui concernent spécifiquement cette commission, la Cour a formulé les observations suivantes concernant l'AViQ.

Tout d'abord, le projet d'ajustement du budget proposé par l'agence prévoit une augmentation des crédits d'engagement et de liquidation de 15,2 millions d'euros. Il présente un déficit de 5,5 millions d'euros, soit une amélioration du solde budgétaire de 0,9 million d'euros par rapport à l'initial 2018.

En outre, la Cour des comptes relève à nouveau que le projet de budget ajusté de l'agence comprend une recette de 1,1 million d'euros afférente aux projets FSE, alors que les crédits de liquidation inscrits sur l'article dédié à cet effet au budget général des dépenses de la Région wallonne sont nuls. Une réallocation de crédits en faveur de cet article au départ de la division organique 34 devra donc être opérée.

Par ailleurs, outre la hausse des crédits d'engagement et de liquidation résultant de l'indexation prévue au 1er octobre 2018, la Cour a relevé quelques éléments qui retiennent l'attention. Je ne vais pas rentrer dans les détails, parce que Mme la Ministre en a déjà souligné les principaux points dans son exposé.

Je vais relever cependant l'augmentation des crédits dédiés aux achats informatiques réalisés dans le cadre de la reprise des allocations familiales, l'inscription de crédits pour financer les frais de première installation des caisses d'allocations familiales privées, la création d'un nouvel article de base également destiné à couvrir les dépenses liées à la revalorisation des frais de fonctionnement dans les services du handicap, également l'accroissement des subventions à des services agréés d'aide aux familles en vue d'agréer trois nouveaux opérateurs et de permettre le transfert des aides ménagères sociales en titres-services vers le secteur des services agréés d'aide aux familles et enfin le financement du suivi sanitaire en milieu carcéral.

Enfin, la Cour fait remarquer que la Région wallonne envisage d'émettre un ordre de recettes de 7,5 millions d'euros à l'égard de Famifed pour récupérer une partie des excédents de dotation qui lui ont été versés pour l'exercice de la compétence relative aux allocations familiales. Le montant perçu par la Région wallonne sera rétrocédé à l'Agence par le biais de sa dotation pour financer les frais d'installation des caisses d'allocations familiales. La Cour des comptes souligne que, en cas de désaccord de Famifed sur cette opération, l'absence de transfert de ce montant à

l'Agence impactera négativement son résultat budgétaire.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente.** - Je remercie Mme Tonneau pour son exposé.

Je vais ouvrir la discussion générale avec la réponse de Mme la Ministre. Ensuite, je passerai la parole aux parlementaires afin de pouvoir vous libérer. Vous pouvez rester si vous le souhaitez, c'est comme vous voulez. Comme cela, nous terminerons avec le volet « Cour des comptes ».

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je tiens à remercier la Cour des comptes pour son rapport.

Afin d'assurer la recette FSE à l'AViQ, une réallocation au départ de la DO 34 sera prochainement prévue.

Pour ce qui concerne la recette Famifed, pour la parfaite information du Parlement, la dotation de fonctionnement versée par la Région wallonne à Famifed est excédentaire de l'ordre de 10 millions d'euros par an. Ainsi, depuis 2015, date de gestion de la compétence par Famifed pour compte de la Région sur le plan budgétaire, Famifed a mis en réserve environ 25 millions d'euros. Pour 2018, nous inviterons Famifed à rembourser ce montant afin de financer les frais *one shot* liés à la reprise de la compétence.

Je tiens néanmoins, à juste titre, si possible, à rassurer la Cour. En cas de non-versement de ce montant par Famifed, la Région versera néanmoins bien le montant de 7,5 millions d'euros à l'agence afin de financer l'implémentation des allocations familiales. Il n'y a donc aucune conséquence pour l'agence.

Il n'y aura en réalité aucun impact pour la Région non plus. En effet, en cas de non-versement de la recette par Famifed, le résultat SEC de cette dernière sera amélioré, ce qui gonflera, en fin d'exercice budgétaire, l'inexécution des crédits de la Région.

Pour le reste, je pense que les constats de la Cour n'appellent pas d'autre remarque particulière de ma part.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente.** - Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces précisions.

On va d'abord commencer par une première partie, la discussion, et puis on entamera les divisions organiques.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Au niveau de l'organisation, aborde-t-on en premier lieu l'action sociale, l'AViQ et ensuite la fonction publique pour que ce soit un peu organisé ?

**Mme la Présidente.** - Oui, pour que ce soit plus clair, je propose que nous fassions d'abord tout ce qui a trait au volet « Action sociale » et, dans un deuxième temps, la fonction publique, si tous les collègues sont d'accord.

**Mme Salvi** (cdH). - Fait-on tout complètement ?

**Mme la Présidente.** - On fait tout complètement si...

**Mme Salvi** (cdH). - Et puis on repart avec fonction publique complètement aussi. Ce sera plus logique.

**Mme la Présidente.** - Pour moi, c'est plus logique. Fait-on comme cela ? Oui.

La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Madame la Présidente, dans l'enthousiasme général des demandes de prise de parole, je vais me lancer.

Tout d'abord, je remercie naturellement la représentante de la Cour des comptes pour le rapport très éclairant de celle-ci et pour son intervention de ce matin.

Madame la Ministre, à ce stade, on est dans la discussion générale. Je m'en tiendrai donc à des considérations générales au nom de mon groupe, le groupe socialiste.

On est ici dans un ajustement budgétaire essentiellement technique. Il y a évidemment des moyens prévus pour les services d'aide aux familles. On en avait déjà discuté ici même, c'est une bonne chose.

Ce qui frappe particulièrement, c'est que sur les principales réformes que vous portez, sur les principales compétences que vous assumez, on n'est pas très avancé, on est à peu près nulle part parce que j'ai fait un peu le point.

Sur les allocations familiales, le dossier a été reporté dans sa mise en œuvre en 2020. Sur sa préparation, on a toute une série de questions. On y reviendra tout à l'heure dans l'analyse détaillée des programmes.

Sur l'assurance autonomie, on voit qu'elle n'est évidemment pas mise en œuvre et que des questions se posent sur son calendrier.

Sur le plan de la construction des hôpitaux, l'appel à projets a été reporté. On vous interrogera sur ce qu'il en est tout à l'heure.

Sur le plan de la prévention de la santé, Mme Péciaux en parlera, rien n'est sorti.

Finalement, quand on examine cet ajustement budgétaire, on voit que votre grande technique, celle à laquelle vous avez recours de manière quasiment systématique pour contourner vos retards dans la mise en œuvre de ces réformes et de ces projets essentiels, c'est celle du cavalier budgétaire. C'est devenu votre meilleur ami pour compenser l'absence de cadre normatif et légal, ce qui, en termes de bonne gestion budgétaire et en termes de bonne gouvernance, nous interpelle.

Utiliser des cavaliers budgétaires plutôt que des décrets et supprimer des dates limites qui ont été prévues par vous-même ou par votre prédécesseur pour essayer de contourner ces dates et de gagner du temps, c'est une approche assez particulière et assez décevante. En tout cas, cela manque de rigueur et cela nous inquiète quant à la mise en œuvre effective des principales réformes annoncées.

Quant à ce que vous venez d'indiquer en suite du rapport de la Cour des comptes sur Famifed, je suis extrêmement interpellé de voir que l'on a des trop-perçus d'un tel montant sans avoir la moindre garantie d'avoir un retour de Famifed sur ces montants. En termes de bonne gestion financière, cela pose réellement question.

J'aimerais avoir plus de garanties de votre part sur votre capacité à aller rechercher ces moyens financiers conséquents, issus des contribuables wallons et pour lesquels on n'a aujourd'hui aucune garantie sur leur remboursement potentiel, alors qu'il s'agit, vous l'indiquez vous-même, de trop-perçus. Je trouve que l'on aurait pu faire preuve de plus de proactivité avant de liquider ces moyens financiers et de les envoyer dans la nature, si je puis dire, sans avoir la garantie de leur retour.

Au final, on est dans ce qui fait la marque de fabrique de votre gouvernement, c'est-à-dire une politique d'effet d'annonce. On a eu beaucoup d'effets d'annonce sur toute une série de réformes et de dossiers. On a un report quasiment systématique dans le temps quant à leur financement après 2019 et après 2020. Là aussi, en termes de bonne gouvernance sur le plan financier, cela pose question.

Pour entrer dans les éléments liés à la discussion générale, tout d'abord, il y a l'organisation de la future protection sociale. Votre prédécesseur nous avait

annoncé sa mise en place pour le premier trimestre de 2018. Il s'agissait de reconnaître la mission des mutualités dans le cadre régional suite à la réforme de l'État.

Aujourd'hui, on doit constater que cette réforme n'est toujours pas mise en œuvre non plus. À défaut de son adoption, là aussi, c'en est un exemple complémentaire, un cavalier budgétaire a été créé à l'article 43.

J'aurais souhaité vous entendre à ce sujet. Quel est le calendrier actualisé que vous envisagez aujourd'hui par rapport à l'organisation de la future protection sociale ?

Deuxièmement, pour ce qui concerne le financement des infrastructures hospitalières, je l'ai indiqué tout à l'heure, le calendrier de la construction a fait l'objet d'un report.

Là aussi, j'aurais souhaité vous entendre sur l'actualisation de votre timing en la matière. C'est un dossier extrêmement important et qui concerne l'ensemble des institutions hospitalières. Où en est-on suite à ce report ?

Quels sont vos objectifs en matière de prise de décision ? A-t-on déjà des indications sur la méthode de travail que vous allez suivre en la matière ? C'est un des aspects les plus importants de vos compétences qui va faire l'objet de décision. On voudrait savoir concrètement comment vous envisagez les choses.

Je reviens, toujours dans le secteur hospitalier, sur le conflit avec le Fédéral sur les dotations qui fait suite à la réforme de l'État. Vous n'en avez pas parlé, sauf erreur de ma part.

Une solution a-t-elle été trouvée par rapport à ce conflit ? Ce dossier est-il éteint ou fait-il toujours l'objet de discussions ou si vous aviez baissé les bras par rapport à cela.

Le troisième élément est un plutôt un élément d'actualité, toujours en lien avec le financement du secteur hospitalier. On a pu voir dans la presse, ces dernières semaines, des annonces qui ont émané de la ministre fédérale de la Santé, Mme De Block. Mme De Block nous annonce, dans sa boîte à outils magique du financement du secteur hospitalier qu'elle va maintenant ajuster le financement des hôpitaux en fonction, dit-elle, de la satisfaction des patients. C'est une annonce originale. J'aurais souhaité savoir quelle était votre position à cet égard, si elle avait fait l'objet d'une discussion en Conférence interministérielle de la santé. Dans l'affirmative, avons-nous plus de renseignements par rapport à cela, par rapport aux critères retenus ? Je m'en inquiète non seulement sur le fond de la décision, en tout cas de l'annonce elle-même, mais aussi sur une potentielle iniquité dans la répartition des moyens qui en seraient générés entre les Régions.

Quand Mme De Block s'exprime ou fait des réformes, je suis toujours méfiant en tant que Wallon sur ses arrière-pensées et sur la méthode de travail qu'elle utilise. On sait que, du côté flamand, ils ont toujours une longueur d'avance sur la préparation de ces réformes. On le voit aussi avec les réseaux hospitaliers, je vais y revenir dans un instant.

Je suis inquiet par rapport à cet effet d'annonce, quant à sa concrétisation et quant à ses effets potentiels sur le financement des hôpitaux wallons.

Dernier aspect, pour ce qui concerne le financement des infrastructures hospitalières, avant de laisser la parole à mes collègues : la question des réseaux.

La question des réseaux est une question éminemment importante et structurante puisque c'est la ligne de force de réforme du secteur actuellement.

On a beaucoup reproché à la Région wallonne un manque d'anticipation par rapport à cela. Des collègues de mon groupe, notamment Mme Kapompole et M. Dupont, ont eu l'occasion de vous interroger sur votre vision de la mise en œuvre des réseaux hospitaliers wallons, sur l'état d'avancement des discussions pour aboutir à leur constitution.

J'aurais souhaité, là aussi, vous entendre à ce sujet. Où en est-on ? Qu'en est-il des discussions en Conférence interministérielle ? Le projet de loi fédérale parle d'une date butoir qui est celle du 1er janvier 2020. Qu'en est-il des délais ? Qu'en est-il de l'avis du secteur ? Vous nous aviez annoncé une rencontre avec les fédérations hospitalières il y a de cela quelques mois. J'aurais souhaité pouvoir vous entendre à ce sujet également.

Je laisserai, pour le reste, aux collègues de mon groupe l'occasion de s'exprimer sur les questions du handicap et de l'aide alimentaire et de l'aide à domicile. J'en resterai là à ce stade, pour ce qui me concerne, dans la discussion générale, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** - Avant de poursuivre, pour pouvoir libérer Mme Tonneau, y a-t-il des questions à la Cour des comptes ?

Non.

Ainsi, Madame, nous vous remercions et nous pouvons alors vous libérer. Un grand merci et bon retour.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - À mon tour et au nom de mon groupe, je voulais évidemment remercier la Cour des comptes pour sa présence et pour ces différents commentaires, ainsi que Mme la Ministre pour la présentation de cet ajusté.

C'est vrai, vous l'avez dit, Madame la Ministre, c'est un ajustement qui est présenté comme essentiellement technique, aussi bien dans le cadre de la croissance du PIB que de l'indice des prix à la consommation et avec le franchissement de l'indice pivot en août 2018 qui entraînera, effectivement, une indexation des allocations sociales à partir de septembre 2018 et des salaires à partir d'octobre 2018.

Je n'ai évidemment pas la même lecture de cet ajustement budgétaire que mon collègue, M. Martin, parce que je trouve, au contraire, que cet ajustement budgétaire fait terriblement écho à une série de discussions et d'engagements forts que l'on a eus au sein de cette commission durant les six derniers mois.

Pour illustrer mon propos, je voulais mettre en évidence différents actes politiques qui émergent dans le cadre de cet ajustement.

Tout d'abord, dans le cadre de la future assurance autonomie, vous l'avez dit, il y a un soutien aux familles qui est évidemment nécessaire. Dans le cadre de cet ajustement budgétaire, on le voit à travers aussi bien l'augmentation du budget des SAFA, à hauteur de 2,4 millions d'euros, mais aussi au niveau du transfert des aides ménagères sociales en titres-services vers le secteur des SAFA pour la partie publique, tout cela pour un montant de deux millions d'euros.

Pourquoi mettre ces deux éléments en évidence ? Parce que, sur la notion des aides ménagères, on a eu des débats infinis, mais nécessaires, au sein de cette commission, mais aussi en dehors de la commission, à travers des textes déposés par M. Stoffels, Mme Bonni. Tout au long de ces débats, on a eu aussi l'occasion chacun de rencontrer les syndicats, en dehors de la structure de la commission, afin de porter leurs demandes et leurs préoccupations au niveau de la ministre Greoli.

Je trouve que, au niveau de ce débat en particulier, qui nous a largement occupés pendant les six premiers mois de cette année, il y a des réponses et des engagements qui sont tenus par le Gouvernement.

L'autre élément que je voulais mettre en évidence, c'est l'augmentation de la dotation informatique à l'AViQ, qui augmente encore un peu plus, de 750 000 euros. Alors, pourquoi la mettre en évidence ? Parce que l'on se rend compte que tous les transferts de compétences liés à la sixième réforme de l'État, mais aussi toutes les réformes qui doivent être mises en œuvre doivent passer par une étape, me semble-t-il, cruciale, qui est l'organisation de la reprise effective des compétences, à travers ses aspects logistiques et à travers ses aspects fonctionnels et informatiques.

On sait que toute réforme ne peut être solide que si elle repose sur des fondations solides. Pour moi, l'aspect informatique, l'aspect logistique, le développement d'une informatique spécifique, les agréments

particuliers, le développement des nouvelles structures régionales sont évidemment fondamentaux pour pouvoir faire en sorte que, demain, des politiques régionales nouvelles fassent sens, mais fassent sens de façon concrète, pragmatique et solide.

J'ai envie de le dire, cette année 2018 est quand même une année fondamentale, voire cruciale, dans ce transfert de compétences, dans la mise en œuvre de ces politiques et à travers l'initial, et à travers l'ajustement, on voit combien il y a un investissement sur ces aspects logistiques et fonctionnels.

Mon troisième exemple, je voulais l'illustrer à travers justement l'augmentation des moyens nécessaires au niveau de Famiwal et des caisses d'allocations familiales dans tout ce qui a trait à la bonne communication aux familles.

Cela aussi, c'est un élément sur lequel on est revenus régulièrement dans le débat sur les allocations familiales, en disant : « Attention, si l'information et la communication ne se font pas de façon pointue et importante, on n'y arrivera pas ».

Là aussi, Madame la Ministre, je voulais, par ce troisième exemple, illustrer combien, à travers l'ajustement budgétaire, vous avez écouté la commission, vous avez écouté les parlementaires et vous mettez en œuvre les fondements de ces politiques ô combien importantes pour l'avenir des Wallons et des Wallonnes !

À côté de ces actes politiques forts, je voulais mettre en évidence d'autres éléments de votre politique, notamment la revalorisation des frais de fonctionnement dans les services de handicap pour 1 million d'euros.

Je voulais également, toujours dans cette même logique de débat que nous avons adoptée au sein de cette commission, mettre en évidence tout ce qui est le renforcement pour le parcours d'intégration. Là aussi, cela a été l'un des éléments importants de cette commission et de ses débats. Certains de mes collègues et moi-même avons tiré la sonnette d'alarme en disant : « Attention, parce que, sur le terrain, il y a des rumeurs qui courent, y aura-t-il suffisamment de soutien, ne va-t-on pas revenir en arrière, ne va-t-il pas y avoir une diminution des montants pour tout ce qui est apprentissage du français, langue étrangère, et cetera ? ». Vous nous avez dit : « Ne vous inquiétez pas, je peux vous assurer que, dans le cadre de l'ajustement, je ferai tout ce qu'il faut pour effectivement continuer à augmenter ces moyens ». Là aussi, parcours d'intégration : +8 millions d'euros, avec un renforcement et une augmentation du nombre d'heures françaises en tant que langue étrangère.

Il en va de même pour tout ce qui est insertion, réinsertion. Je pense que ce sont évidemment des éléments importants à souligner. Je le rappelle, on est dans un ajustement et pas à l'initial.

Il en est de même pour la lutte contre le surendettement. Ici même, nous avons eu des auditions, nous avons rencontré les personnes qui luttent contre la pauvreté tous les jours sur le terrain, en Région wallonne. Là aussi, vous respectez vos engagements avec une augmentation de 1 million d'euros.

Je voulais peut-être conclure ce premier aspect de mon intervention générale par un domaine qui me tient particulièrement à cœur et qui n'a pas encore été souligné ce matin, c'est le suivi de la résolution Prisons. Là, je remercie encore mes collègues de m'avoir suivie sur cette proposition de résolution, parce que, effectivement, au tout début de cette mandature, M. le Ministre Prévot avait demandé à plusieurs parlementaires de pouvoir, in fine, travailler aussi avec le terrain pour venir devant la commission présenter des rapports parlementaires.

Quand on est parlementaire et que l'on passe plus d'une année sur un rapport parlementaire, dans un domaine aussi spécifique qu'est la santé mentale et l'accompagnement des détenus en matière de santé, on a envie de voir un résultat. Je ne vous le cache pas.

Je ne vous cache pas non plus que le climat actuel autour des prisons fait, en tout cas, pour moi, sens, encore plus depuis le moment où j'ai eu l'occasion de visiter les prisons, où j'ai eu l'occasion de voir comment cela se passait. Les recommandations que j'avais déposées devant cette commission, je voulais qu'elles soient suivies des faits, par le Gouvernement, parce qu'il n'y a rien de plus frustrant pour un parlementaire, qu'il soit de la majorité ou de l'opposition, de voir un rapport déposé, une résolution adoptée, et puis plus rien.

Madame la Ministre, je voulais vraiment mettre en évidence le fait que, déjà dans cet ajustement, vous faites preuve aussi d'écoute et de respect de vos engagements, puisque vous dégageriez 900 000 euros pour le suivi sanitaire en milieu carcéral et pour tout ce qui a trait au soutien en santé mentale et en assuétude. Je voulais vraiment mettre cela en évidence.

La question, aujourd'hui, que je vous poserai, c'est de voir de quelle manière on peut structurer les moyens. C'est clair que, dans les recommandations, il y avait toute une série d'idées, de projets, de recommandations que je mettais en évidence. Selon moi, le plus important, c'est de pouvoir structurer les choses. Si, demain, à travers ces 900 000 euros, vous parvenez, évidemment en concertation avec le secteur associatif, c'est-à-dire les personnes qui, aujourd'hui, travaillent en prison, à structurer les choses en dégageant, par exemple, un équivalent temps plein dans l'ensemble des prisons wallonnes, afin que demain, en matière d'assuétude, en matière de santé mentale, il puisse y avoir un suivi quotidien, pour l'ensemble des détenus, dans toutes nos prisons wallonnes, je pense que, à ce moment-là, la Région wallonne prendra ses responsabilités dans un domaine extrêmement difficile, pour lequel il y a une

grosse responsabilité du Fédéral, il y a une responsabilité, à travers les maisons de justice, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais on a aussi une responsabilité en Région wallonne, à travers vos compétences. Je pense que chacun, là, prend ses responsabilités dans chacune de ses compétences. Si vous pouviez aller dans ce sens-là, Madame la Ministre, je vous tirerais d'autant plus mon chapeau. Je pense que l'on aura l'occasion sur cet aspect-là plus spécifique, soit déjà dans la discussion générale, soit par la suite.

Je voulais en tout cas conclure cette intervention générale sur cet aspect-là du suivi sanitaire en matière carcérale et je ne manquerai pas de revenir, peut-être sur des actions et sur des aspects plus spécifiques, dans la discussion DO par DO.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je suppose que, en termes de méthodologie, parce que c'est un sujet que l'on souhaitera évoquer également sur base du suivi du rapport parlementaire qui avait été apporté par Mme Salvi, l'on aura l'occasion de revenir sur la politique carcérale par après, au-delà de la discussion générale.

*(Réactions dans l'assemblée)*

C'est pour éviter de multiplier les débats sur les mêmes thèmes. Soit on fait la discussion maintenant, soit on rentre dans le détail tout à l'heure, à ce sujet. C'est comme vous le souhaitez.

**Mme la Présidente.** - Peut-être à travers les programmes, si cela convient à tout le monde.

**M. Martin** (PS). - D'accord, pas de souci, on y reviendra tout à l'heure.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Simplement, alors, que l'on ne s'étonne pas que je ne réponde pas complètement à Mme Salvi maintenant, ce qui permettra d'avoir la discussion générale, si cela convient à tout le monde.

**Mme la Présidente.** - Peut-on procéder de la sorte ? Oui.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Ce que je voulais souligner, c'est que dans mon intervention générale, je voulais simplement mettre en évidence l'ensemble des politiques, qui me paraissaient importantes, celle-là en

faisait partie, mais je n'ai pas de problème pour que l'on y revienne dans les détails après.

*(Mme Lecomte, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Merci, Madame la Présidente.

Comme mes collègues, je tenais à remercier Mme la Ministre pour son exposé, ainsi que la Cour des comptes, qui nous a quittés. Je n'ai pas la même analyse non plus que M. Martin, je rejoins ma collègue, Mme Salvi, en disant...

*(Réaction d'un intervenant)*

Je vous déçois.

Comme on l'a répété à plusieurs reprises, l'ajustement budgétaire est essentiellement technique, mais il y a certains actes politiques, comme l'a dit ma collègue, Mme Salvi, qui ont bien été posés. Les grandes réformes qui avaient été annoncées en la matière à l'occasion de la présentation du budget 2008 – on s'en souvient – sont bel et bien lancées.

Aujourd'hui, les différents ajustements budgétaires sont vraiment relatifs aux accords de la Sainte-Émilie.

Madame la Ministre, pour le budget 2019, il pourrait peut-être être intéressant d'avoir vraiment une vue d'ensemble sur le sujet et peut-être de disposer d'un tableau fonctionnel, pour savoir comment fonctionne, désormais, les différents services wallons en charge de ces nouvelles compétences et les budgets y afférents. Ce serait peut-être une façon de travailler également.

Bien sûr, mon groupe encourage Mme la Ministre à continuer et à être attentive à la situation des familles qui sont en attente d'une solution durable de prise en charge pour leurs membres en situation de handicap, mais là, je sais que vous y travaillez tous les jours.

Je parlerai ensuite, pour ma part, de l'espérance de vie à la naissance. En Wallonie, on sait qu'elle reste en deçà de la moyenne belge. Il y a plusieurs facteurs explicatifs qui peuvent être mis en avant. On parle de maladies cardiovasculaires, certains types de cancers, liés peut-être à des habitudes alimentaires ou au tabagisme, des spécificités des contextes socioéconomiques et culturels, certains éléments de culture, de styles de vie également.

Dans ce contexte, je voulais souligner que le Plan de promotion et de prévention de la santé demeure vraiment crucial.

Il y a un travail – et là, c'est important aussi de le souligner – colossal des groupes techniques en collaboration avec l'AViQ et le cabinet de la ministre qui a été réalisé. On ne doute vraiment pas aujourd'hui que des moyens budgétaires y afférents suivront, bien sûr, en toute logique, dès la deuxième partie du plan, en cours de finalisation. Là, on compte également sur le soutien de Mme la Ministre.

Il y a une continuité logique aussi, dans cet ajustement, de la politique responsable prise par le Gouvernement en matière de santé et d'action sociale.

Comme je l'ai dit, au début de mon intervention, cet ajustement se veut technique, mais, au-delà de ces conséquences techniques, il y a vraiment différents actes politiques qui sont posés, qui sont posés à travers le budget. Je citerai quelques exemples, comme ma collègue, Mme Salvi.

Je parle des 2,4 millions d'euros dans le cadre de l'augmentation des budgets des services d'aide aux familles et aux aînés. Ce sont 2,4 millions d'euros récurrents, j'insiste. Cela, j'aime le souligner. Ensuite, je parle du transfert des aides ménagères sociales en titres-services vers le secteur des SAFA pour la partie publique, soit un montant de 2 millions d'euros. Je parle, en outre, de la revalorisation des frais de fonctionnement dans les services de handicap, représentant 1 million d'euros. Il est également question du suivi sanitaire en milieu carcéral – on y reviendra tout à l'heure – pour plus ou moins 900 000 euros. Je parle du renforcement du Plan d'accessibilité en matière de handicap, soit 150 000 euros. Je parle des moyens également supplémentaires pour assurer la reprise des compétences issues de la sixième réforme de l'État pour assurer la reprise effective de l'ensemble des compétences au 1er janvier 2019.

Alors, il faut rappeler que, en matière de santé, d'action sociale et de handicap, le budget initial 2018 témoignait de la volonté, vraiment, de continuité des actions menées par le précédent Gouvernement, à travers la mise en place de politiques phares pour l'avenir wallon.

Je parle de l'organisation de la future protection sociale wallonne, de la poursuite de la réforme des allocations familiales – Mme la Ministre en a parlé – telle que – je le précise – décidée également par le précédent Gouvernement, la poursuite du développement de la première ligne de soins, le renforcement du parcours d'intégration des primo-arrivants – on entrera dans le détail, tout à l'heure, également – la poursuite de la lutte contre le surendettement, l'accueil des gens du voyage, le développement d'un nouveau plan quinquennal relatif à la prévention et à la promotion de la santé, le lancement d'un nouveau plan de construction des hôpitaux.

Enfin, bref, il s'agit vraiment d'une liste que je ne vais pas qualifier d'interminable, mais c'est une liste très conséquente de politiques à mettre en place.

Pour l'année 2018, ce sera pour certaines politiques, celles issues de la reprise de compétences, en suite, comme je l'ai dit, de la sixième réforme, une étape majeure, voire cruciale, celle de la reprise effective de ces compétences, particulièrement – ma collègue, Mme Salvi, l'a soulevé – pour les aspects logistiques et fonctionnels de ces politiques. On le sait, la plupart d'entre elles nécessiteront des développements informatiques spécifiques, des agréments particuliers ou encore le développement de nouvelles structures régionales.

Ainsi, je voudrais mentionner, à titre d'exemple, la création de la future caisse publique d'allocations familiales ou encore la reprise des flux INAMI appliqués aux compétences wallonnes. À cet effet, Madame la Ministre, j'aurais aimé que vous puissiez nous informer sur l'état d'avancement de ces transferts INAMI.

*(Mme Durenne, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - J'avais quelques questions concernant les remarques de la Cour des comptes, mais la ministre a anticipé puisqu'elle a répondu aux différentes remarques évoquées. Néanmoins, il me semble important de souligner, comme l'a fait la Cour aussi, que ce projet d'ajustement du budget proposé par l'Agence pour une vie de qualité, l'AViQ, prévoit une augmentation de crédits d'engagement et de liquidation de 15,2 millions d'euros, mais il présente un déficit de 5,5 millions d'euros. Nous observons donc un solde budgétaire qui est amélioré de 0,9 million d'euros. C'est un élément positif qu'il faut également mettre en évidence.

À l'occasion de l'ajustement, on constate que les crédits liés à des choix politiques importants sont augmentés. Mes collègues l'ont également souligné. C'est important puisque c'est rassurant et cela constitue un signe concret de l'avancée des dossiers aux différents niveaux.

Madame la Ministre, je profite de cet ajustement budgétaire pour faire le point sur un élément du décret relatif à l'AViQ qui prévoyait une évaluation de ce décret un an après son entrée en vigueur. Pouvez-vous nous rassurer quant au suivi de cette disposition ? Quand prévoyez-vous de faire cette évaluation ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Merci, Madame la Présidente. Je voudrais revenir sur les questions de l'aide à domicile et, ensuite, sur la question du handicap.

Sur l'aide à domicile, vous avez apporté des réponses par rapport aux demandes du secteur de l'aide à domicile, qui, rappelons-le, est venu manifester en nombre devant votre cabinet pour solliciter plus de moyens, mais, surtout, ce que ce secteur souhaite, c'est une meilleure estime, une meilleure reconnaissance de leur métier, qui est essentiel pour les personnes en perte d'autonomie.

On sait que, dans le cadre de l'évolution de notre société, compte tenu du vieillissement de la population, de l'allongement de la vie, ces services sont plus que jamais essentiels.

Nous aurons l'occasion de reparler de l'avenir de ce secteur à travers le débat que nous aurons ensuite sur l'assurance autonomie, mais je voudrais souligner l'augmentation des moyens pour le contingent. Je pense que l'on n'en aura jamais assez. Je suis persuadée que l'inflation des personnes plus âgées par le fait de l'allongement de la vie nécessitera encore plus de moyens, alors que, aujourd'hui déjà, on peine à répondre aux besoins. Ces services sont sous la pression d'une demande extrêmement forte.

Nous remarquons également votre volonté de soutenir les services publics d'aides ménagères sociales en titres-services pour leur permettre d'être transférés vers les SAFA. À cet égard ; la Cour des comptes a souligné que trois nouveaux opérateurs verraient le jour. Je vous pose donc la question de manière très directe : quels sont-ils ? Pouvez-vous nous informer à cet égard ?

Je reviens aussi sur la question de la reconversion professionnelle des travailleurs en titres-services au métier d'aide familiale. En 2016, il y a deux ans, une convention avait été conclue avec la ministre en charge de la promotion sociale, Mme Simonis, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, en matière d'insertion socioprofessionnelle. Le but était de renforcer l'employabilité des travailleurs, qui sont souvent des travailleuses évidemment, du secteur par l'acquisition de compétences et la certification d'une qualification. La convention prévoyait la possibilité pour les travailleurs en titres-services de suivre une formation pour leur permettre d'acquérir la certification d'aide familiale, cette certification ouvrant de nouvelles perspectives professionnelles et tous les avantages sociaux liés à leur future fonction.

J'ai eu l'occasion de participer à la remise des premiers diplômes de cette formation organisée. C'était il y a une quinzaine de jours à peine. Une belle tournée de travailleuses – c'était toutes des travailleuses – ont pu accéder à la formation et à la certification d'aide familiale, très heureuses de leur formation et très courageuses aussi d'avoir pu, pour la plupart, continuer à travailler, tout en s'engageant dans une formation intensive.

Il règne une incertitude par rapport à l'avenir de cette initiative. Je voulais vous demander vos intentions quant à la continuité de cette mesure. Cette convention sera-t-elle renouvelée entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec la ministre Simonis ? Surtout quels moyens y sont consacrés ou y seront consacrés dans le futur ? Je n'ai pas perçu de montant dans le budget, donc je voudrais que vous nous rassuriez à cet égard.

En ce qui concerne le handicap, nous prenons acte de moyens supplémentaires, au-delà de l'indexation, bien entendu, reprise dans le budget de l'AViQ, principalement pour les services résidentiels, l'accueil de jour et les services d'aide en milieu de vie nous pouvons nous en réjouir, mais aussi rappeler que, en mai de l'année dernière, le Gouvernement Magnette approuvait le plan ERICH, de 63 millions d'euros, en faveur des personnes handicapées avec, notamment, une enveloppe de 3 millions d'euros pour la prise en charge de cas prioritaires.

Souvenez-vous, je vous ai interrogé sur la question du budget alloué à ces cas prioritaires. Je vous ai interpellée par rapport aux craintes émises par les parents, notamment au travers de l'association du GAMP, qui dénonçait la réduction des budgets dans le domaine. En réponse, vous m'aviez confirmé qu'aucun moyen complémentaire n'était requis pour l'ouverture de places, puisqu'un million d'euros étaient disponibles à l'AViQ et que les moyens complémentaires ne seraient nécessaires qu'en 2019.

Confirmez-vous aujourd'hui l'analyse que vous m'aviez faite à ce moment-là ? Pourriez-vous nous dire combien d'enfants sont actuellement en attente d'un hébergement ?

En matière d'aide alimentaire, la Fédération des CPAS a remis un avis d'initiative en février dernier. Dans cet avis, la fédération regrette le manque de moyens dévolus pour les épiceries sociales. Si, dans un monde idéal, comme le répète le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, il est assez dommage de devoir créer un réseau parallèle et structurel pour les pauvres pour leur permettre d'accéder à l'alimentation, force est de constater que ces épiceries sont encore aujourd'hui essentielles pour nombres de familles avec de bas revenus, ces familles qui peinent à boucler leur fin de mois et qui sont heureuses de pouvoir fréquenter les épiceries sociales. C'est peut-être l'occasion de refaire le point avec les acteurs du secteur, avec les représentants de la Fédération des CPAS.

Les avez-vous rencontrés ? Avez-vous fait le point sur les moyens nécessaires ? À ce jour, combien d'épiceries sociales ont été agréées en vertu du décret adopté par notre Parlement ?

Enfin, j'aimerais aussi que vous nous parliez du solde SEC. Nous aimerions que vous nous présentiez le

solde SEC qui a été acté depuis cet ajustement pour les UAP sous votre responsabilité. Vous avez parlé du Service social du SPW, vous avez évoqué l'École d'administration publique. Quel est le solde SEC aujourd'hui ? En cas de modification des données entre l'initial et l'ajusté, pourriez-vous les préciser ?

Je pense que j'arrive au bout de mes questions, en tout cas pour l'exposé général. Je reviendrai en particulier sur la question de la prise en charge des personnes âgées également, mais ce sera dans le débat particulier.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Sachant qu'il y a déjà des questions très particulières, je vais apporter – je l'espère – au fur et à mesure les réponses aux questions.

Premièrement, vous l'avez tous mis en évidence, il s'agit à la fois d'un ajustement technique et à la fois de l'occasion de mettre et d'insuffler un certain nombre de nouvelles politiques à partir de décisions qui ont été prises par le Gouvernement.

Je vais d'abord répondre à M. le Député Martin autour de ses questions de principe quant aux cavaliers budgétaires. Je m'étonne un peu de votre remarque, puisque le seul nouveau cavalier budgétaire est celui qui postpose une date d'entrée en vigueur d'un décret à l'article 43 et qui déroge donc au décret du 9 mars 2017 relatif au prix de l'hébergement hospitalier. Pourquoi est-il nécessaire de déroger à ce décret ? Simplement parce que le décret relatif aux organismes assureurs, qui est une autre de vos questions et pas seulement de vous d'ailleurs, est un décret passé aujourd'hui en première lecture, qui a fait l'objet de remarques du Conseil d'État, des remarques qui portent en particulier sur l'organe intrafrancophone. Maintenant que l'organe intrafrancophone est mis en place, nous allons pouvoir lui demander son avis sur ce décret relatif aux organismes assureurs, qui pourra donc poursuivre son chemin et, je l'espère, être finalisé d'ici la fin de cette année. En l'occurrence, il était nécessaire de prendre ce cavalier budgétaire pour ne pas poser le moindre problème dans la liquidation des montants relatifs au prix d'hébergement.

Pour être encore plus précise, l'article 43 dont je parlais vise à permettre la liquidation de la troisième annuité pour l'entretien dans le cadre des sommes liquidées aux hôpitaux et de la deuxième annuité dans ce qui concerne les travaux de remplacement.

Je ne voyais donc pas où étaient les « nombreux » et la « stratégie » des cavaliers budgétaires, mais si un

cavalier budgétaire relève de la stratégie des nombreux, je veux bien entendre tout ce que vous voulez.

Deuxièmement, vous m'interrogez sur le conflit, sur la non-adéquation entre les montants calculés dans le cadre des dotations en infrastructures hospitalières. Je rappelle, pour que tout le monde soit à niveau pour la question de M. Martin, que l'application de la loi spéciale de financement prévoit une dotation et que cette dotation, dans ce cadre-là, ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges du passé liées à l'ancien mécanisme de subvention des infrastructures hospitalières.

Dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de solution trouvée sur cette différence d'interprétation de la loi spéciale de financement. Les positions des uns et des autres n'ont pas évolué. Les discussions se poursuivent pour essayer de dégager une solution sans ouvrir la porte - chacun le comprendra, quelle que soit sa position - à une renégociation générale de la loi de financement, parce que ce serait encore une difficulté bien plus importante.

Je dois dire que, à la fois Mme Durenne et Mme Salvi ont répondu en partie à l'esprit de l'intervention de M. Martin, puisque là où M. Martin voit des retards, d'autres visiblement ont vu des avancées. Je vous ai déjà répondu sur l'avancement du décret de reconnaissance des organismes assureurs.

Vous savez, sinon je vous en informe, que le décret sur l'assurance autonomie est passé en première lecture.

Je vous informe que le décret visant l'adoption du plan de promotion de prévention de la santé sera présenté au Gouvernement avant les vacances pour une première lecture. Je remercie Mmes Salvi et Durenne d'avoir souligné tout le travail fait par le terrain, un travail en profondeur, à la fois dans les groupes techniques, à la fois avec le soutien de l'AViQ, à la fois avec le soutien de mon cabinet, pour finaliser un nouveau plan quinquennal de promotion et de prévention de la santé. Je rappelle que celui-ci avait plutôt fait l'objet de non-renouvellement et simplement de prolongation sous d'autres ères. C'est donc aussi quelque chose qui sera devant le Gouvernement avant la trêve de juillet.

Pour ce qui concerne le plan de construction des hôpitaux, contrairement aux autres entités fédérées, la Wallonie a choisi, malgré le fait que nous ne sachions toujours pas si la réforme de la ministre fédérale de la Santé quant à l'organisation des hôpitaux aboutira ou pas, de s'inscrire de manière volontariste dans un plan de construction des hôpitaux qui permette à la fois à ceux-ci, puisque c'est un critère important de notre appel à projets, de se projeter dans des collaborations plus importantes entre eux et à la fois de ne pas les mettre en défaut d'avancer dans de nouvelles constructions, en attendant la finalisation de la réforme fédérale.

De toute façon, dans ce cadre-là, il me paraît important de dire - cela ressort aussi de l'ensemble des concertations que j'ai avec le secteur, tant l'ensemble des fédérations sur le terrain que dans les différentes directions d'hôpitaux que j'ai eu l'occasion de rencontrer de manière permanente à partir de mon cabinet - la volonté de l'ensemble des hôpitaux de travailler bien plus en collaboration que ce n'était le cas dans le passé. Les projets qui me parviennent ou dont je suis informée en ce moment s'inscrivent bien dans ce cadre-là. Indépendamment de l'aboutissement ou non d'une réforme au Fédéral, nous aurons, dans le cadre wallon, la concrétisation de la volonté des directions d'hôpitaux et aussi du Gouvernement d'aller vers de plus grandes collaborations, une vision beaucoup plus structurée du territoire par rapport à un besoin de qualité des soins de santé.

Pour en finir avec ma vision générale, comme je le dis toujours lors de mes rencontres avec les fédérations hospitalières, avec le souhait pour ce qui est de ma part, d'aussi s'inscrire plus globalement dans une vision de la santé et des soins de santé sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire aussi en collaboration avec la première ligne de soins, aussi en collaboration avec l'ensemble des soins à domicile, pour une vision où l'hôpital se « décentralise » dans un lien de réseau. Le réseau, ce ne sont pas que les hôpitaux entre eux, c'est aussi faire réseau avec l'ensemble des métiers de la santé et parfois des métiers de l'aide au domicile, indépendamment des soins de santé aussi.

Concernant cet aspect, je peux dire que, de mes rencontres avec les hôpitaux, mais aussi avec les médecins généralistes, mais aussi avec les SAFA, cette volonté est transversale à l'ensemble du secteur, ce qui me réjouit.

En ce qui concerne les différents calendriers demandés, je pense avoir ainsi répondu.

Vous m'avez tous et toutes interpellée ou interrogée sur deux dossiers fondamentaux, le premier concernant l'assurance autonomie. Nous avons eu l'occasion, déjà plusieurs fois dans cette commission, de mettre en évidence les avancées de ce dossier, la concertation avec le secteur et les secteurs dans ce dossier et la volonté du Gouvernement, suite à la première lecture du décret, de vouloir s'inscrire dans ce qui permet aussi au secteur de déployer l'offre suffisante au moment de la mise en route totale de l'assurance autonomie.

C'est la raison pour laquelle - et merci de l'avoir souligné - le Gouvernement m'a accordé 2,4 millions d'euros supplémentaires lors de l'ajusté pour augmenter le contingent et les 2 millions d'euros supplémentaires nécessaires à la finalisation du transfert des aides ménagères titres-services vers des aides ménagères sociales.

Dans le cadre des 2,4 millions d'euros, sont intégrés aussi les 450 000 euros nécessaires à la reconnaissance de trois services.

Je vous avoue, Madame Tillieux, que je ne sais pas vous donner le nom des trois services. Pardon, depuis lors, on les a trouvés. Les trois nouveaux services agréés sont : un service à Soignies, un service à Chaudfontaine et un service dont le nom est ESEM, à Momignies.

Vous aurez remarqué que ce qui m'intéresse, c'est moins de savoir où ils se situent que de savoir s'ils permettent de consolider l'offre aux personnes en situation de perte d'autonomie ou en situation sociale complexe.

Les deux sont donc importants. C'est donc trois fois 150 000 euros et donc 5 000 heures de contingent, ce qui est la base, à chaque fois, pour la reconnaissance de nouveaux services.

En ce qui concerne l'assurance autonomie, on est ici dans un ajustement budgétaire et non dans l'initial 2019, mais je signale simplement que ces 2 millions d'euros supplémentaires pour les aides ménagères sociales, c'est 2,4 millions d'euros de contingent supplémentaire, sachant que les 2 millions d'euros pour les aides ménagères sociales s'accompagnent du transfert du budget des titres-services vers le budget des APE et, ensuite, vers le budget des SAFA, des moyens des titres-services qui couvraient le reste des salaires de ces personnes. C'est bien la mise en place progressive de l'assurance autonomie. Pour ce qui concerne les budgets conjoints ou l'accord de collaboration avec Mme Simonis pour la formation socioprofessionnelle des SAFA. Celui-ci est bien dans les compétences du ministre Jeholet et nous sommes en concertation pour les poursuivre, car elles recueillent un succès réel et on voit - vous avez eu l'occasion d'y aller - à quel point les personnes qui suivent ces formations en sont vraiment satisfaites.

En ce qui concerne maintenant les différents budgets qu'à la fois Mme Salvi, Mme Durenne et Mme Warzée-Caverenne ont soulignés, oui, effectivement, à la fois à l'écoute des secteurs et à la fois à l'écoute du Parlement, il m'a semblé important de pouvoir dégager des moyens supplémentaires à la fois dans le parcours d'intégration, dans la lutte contre le surendettement et - vous l'avez mis en évidence, Madame Salvi et nous y reviendrons comme convenu - des moyens pour pouvoir mettre en œuvre la résolution que vous avez portée au niveau de l'accompagnement des détenus en matière de santé et d'assuétudes.

En ce qui concerne les questions de Mmes Salvi et Durenne, l'assurance autonomie, j'y ai répondu. Les SAFA, j'y ai répondu.

En ce qui concerne l'état d'avancement par rapport au transfert INAMI, je l'ai dit, le décret a été adopté en seconde lecture il y a quelques semaines. Suite à l'avis

du Conseil d'État, nous allons demander l'avis de l'organe intrafrancophone. On pourra donc poursuivre le chemin pour être sur la table du Parlement wallon à l'automne.

En ce qui concerne l'arrêté du Gouvernement wallon qui est en cours à mon cabinet qui va avec pour pouvoir passer en parallèle en première lecture avec la troisième lecture de l'avant-projet de décret sur les organismes assureurs. Toutes les deux semaines, une réunion a lieu au sein de mon cabinet avec les organismes assureurs et l'agence et l'AViQ. Pourquoi avons-nous instauré une réunion toutes les deux semaines ? Car il s'agit vraiment – et c'est important – de pouvoir suivre jour après jour les avancées.

J'ai encore une réunion avec les organismes assureurs ce jeudi pour intégrer maintenant le trajet aussi de la mise en œuvre pour ce qui est de leur responsabilité au niveau de l'assurance autonomie qui vient en plus du transfert de compétences.

L'AViQ est aussi en parallèle en train de s'atteler à toutes les tâches nécessaires.

Sachez enfin que 6 millions d'euros ont été débloqués afin d'assurer les développements informatiques pour les organismes assureurs pour 2018 et cela, en parfaite concertation avec eux. Par rapport à l'ensemble des données que j'ai données sur l'informatique tout à l'heure pour la sixième réforme, pour l'AViQ et pour les allocations familiales, il y a aussi 6,2 millions d'euros pour les organismes assureurs qui sont prévus.

Madame Warzée-Caverenne, en ce qui concerne votre question sur l'évaluation du décret de l'AViQ. L'AViQ après passage à son conseil général m'a fait des propositions de modification de ce décret. Elles sont en cours d'analyse en mon cabinet et je viendrai prochainement devant le Gouvernement à la fois avec cette évaluation et les modifications décrétales qui vont de pair avec celle-ci.

En ce qui concerne maintenant l'intervention de Mme Tillieux, je vous remercie d'avoir souligné les avancées pour les SAFA, les avancées pour les aides ménagères sociales et je vous ai répondu en ce qui concerne les concertations avec Mme Simonis et M. le Ministre Jeholet pour la poursuite de ces programmes de formation qui permettent à des aides ménagères sociales de pouvoir acquérir la qualification d'aide familiale.

En ce qui concerne les cas prioritaires ou les conventions nominatives, je peux vous assurer que les moyens nécessaires sont bien là. Il y a donc, en ce qui concerne les cas prioritaires, une centaine de situations qui sont aujourd'hui en cours. J'ai interrogé mon administration. Si d'ici la fin de notre commission, j'ai le chiffre exact au jour d'aujourd'hui, je vous le communique.

En ce qui concerne les épiceries sociales, je vous remercie une nouvelle fois de mettre en évidence les avancées qu'avait réalisées mon prédécesseur, M. Prévot, dans ce cadre-là, avec un décret qui les reconnaissait, alors que ce n'était pas le cas avant. C'était des subventions facultatives.

Aujourd'hui, il y a sept restaurants sociaux qui sont agréés et 20 épiceries sociales - sept restaurants sociaux pour 70 000 euros et 20 épiceries sociales pour 180 000 euros - et puis, des organismes de concertation pour 125 000 euros.

De nouveaux agréments et des subventionnements seront d'ailleurs octroyés avec un effet au 1er juillet 2018 puisque de nouveaux dossiers nous arrivent.

En ce qui concerne le solde SEC des UAP et donc de l'AViQ, il y a une autorisation du Gouvernement pour un déficit de 6 300 000 euros, mais le Gouvernement escompte une inexécution des crédits à due concurrence.

On s'attend donc à un équilibre budgétaire dans ce cadre-là et pour votre parfaite information, en 2016, l'AViQ a généré un surplus de plus de 18 millions d'euros et en 2017, un surplus de plus de 12 millions d'euros.

L'équilibre est donc - si j'ose dire - un objectif pessimiste pour l'AViQ.

En ce qui concerne l'UAP, l'objectif est l'équilibre budgétaire. Pour l'ASBL du service social de la Région wallonne, l'objectif est aussi l'équilibre budgétaire.

Voilà, Madame la Présidente, je pense ainsi avoir répondu ou fourni les explications complémentaires demandées par l'ensemble des parlementaires.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Avant les répliques, j'aurais aimé entendre la ministre sur le dossier FAMIFED. Je ne pense pas l'avoir entendu dans sa réponse, sur la récupération des 25 millions d'euros de trop perçus par FAMIFED. Je vous avais demandé quelles étaient les mesures que vous alliez mettre en œuvre pour vous assurer de la récupération de ces moyens issus du budget wallon. Je ne vous ai pas entendu dans la réponse.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - En fait, comme la Cour des comptes ne m'a pas réinterpellée là-dessus, voilà.

La dotation de fonctionnement versée par la Région wallonne à FAMIFED est excédentaire de l'ordre de 10 millions d'euros. Ainsi depuis 2015, date de la gestion de la compétence par FAMIFED pour le compte de la

Région wallonne, sur le plan budgétaire, FAMIFED a mis ces 25 millions d'euros en réserve. Nous lui demandons de reverser ces moyens-là.

**M. Martin** (PS). - Si c'est aussi simple que cela, alors c'est magnifique. On en prend acte aujourd'hui. On reviendra en commission pour vous interroger sur le sujet lorsque le montant sera versé sur le compte de la Région wallonne et dans notre trésorerie centrale.

Je suis étonné de votre optimisme en la matière.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, si jamais le comité de gestion de FAMIFED s'opposait à ce remboursement, cela voudrait dire, dès lors, que pour ce qui concerne nos compétences et notre budget, FAMIFED serait avec un boni de 25 millions d'euros supplémentaires. Cela viendrait donc affecter, généralement, le résultat de la Région wallonne. Nous aurons donc les moyens globalement pour pouvoir faire face à la dépense.

Soit ils nous les remboursent et nous avons les moyens directement par eux, soit ils ne nous les remboursent pas et dans le boni nous pourrions retrouver les moyens et la manière de pouvoir les affecter. Il n'y a pas de problème du point de vue macro de la gestion du budget wallon.

**M. Martin** (PS). - Je ne comprends pas la technique budgétaire, Madame la Ministre. Vous devez m'expliquer. C'est un tour de passe-passe que je ne comprends pas. Les 25 millions d'euros sont versés, mais vous les récupérez dans le budget global de la Région wallonne ? Il faut que vous m'expliquiez.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Les 25 millions d'euros sont versés. Si au bout...

**M. Martin** (PS). - Ils sont versés à une structure extérieure à la Région wallonne.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais dont les montants se consolident avec nous dans le cadre du résultat de la Région wallonne, puisque la structure extérieure gère, pour nous, cette matière.

**M. Martin** (PS). - C'est une structure qui a ses propres instances de décision.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Dans lesquelles nous sommes représentés.

**M. Martin** (PS). - Nous sommes donc dans la consolidation de la Région wallonne ? Vous nous le confirmez ici ?

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Oui, puisque ce sont des budgets qui sont gérés depuis 2015 pour nous et qui, donc, sont dans les budgets généraux de la Région wallonne. Ils sont comptabilisés.

**M. Martin** (PS). - J'en prends acte.

Pour revenir sur les autres questions que j'avais formulées, la première portait sur le nombre de cavaliers budgétaires. C'est vrai qu'à l'échelle de l'ensemble du budget, il y en a 57. Chez vous, il y en a sept, quelques-uns qui sont nouveaux. Ce qui m'étonne et on anticipe sur le décret-programme, on y reviendra tout à l'heure, c'est que vous avez utilisé la technique de la suppression des dates butoirs qui étaient reprises dans un certain nombre de dispositifs.

Pour ce qui concerne le décret-programme, je ne vais pas m'y attarder maintenant, on y reviendra tout à l'heure. Je suis quand même, cependant, surpris de vous entendre expliquer tout à l'heure que pour les plans de prévention de la santé, il y a une avancée significative de votre part au niveau des groupes de travail qui ont été constitués avec le terrain et avec le cabinet et que cela tranche avec une autre ère. Je ne sais pas si vous faites référence à l'ère durant laquelle vous étiez chef de cabinet de votre prédécesseur.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'était bien avant cela.

**M. Martin** (PS). - En attendant, il y a quand même eu quatre années qui se sont écoulées. J'imagine que cette ère fait partie de votre réponse tout à l'heure. Je suis un peu étonné.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Absolument pas.

**M. Martin** (PS). - Je suis heureux de voir que les choses avancent. J'espère que, là aussi, on pourra revenir dans cette commission avec du concret en la matière.

Pour ce qui concerne l'organisation de la future protection sociale, on nous avait annoncé le premier trimestre 2018. Là, on passe par cavaliers budgétaires aussi. Je n'ai pas entendu votre réponse quant au nouveau calendrier en la matière.

Sur ce qui concerne le financement des infrastructures hospitalières, là non plus, je n'ai pas entendu le timing actualisé à ce sujet. Je ne vous ai pas

entendu par rapport aux dernières annonces de la ministre De Block, sur sa technique de récompense des hôpitaux par rapport aux avis des patients. C'est quand même important. On parle quand même de sommes significatives.

Sur la question des réseaux hospitaliers et sur le manque d'anticipation, l'état des discussions au niveau de la CIM, vous nous dites que les choses se structurent sur le terrain, et cetera. J'aurais quand même souhaité savoir quel était l'état de la situation et quelle était votre action en la matière, sachant que l'on a une date limite au 1er janvier 2020, qui est fixée par le projet de loi au niveau du Fédéral. Cela me semble quand même aussi être un élément important.

D'une manière générale, sur l'ensemble de votre département, c'est vrai qu'il y a des avancées sur des actions qui sont secondaires sur le plan budgétaire, mais que l'on salue. Mme Tillieux l'a d'ailleurs fait, tout comme je l'ai indiqué, pour l'augmentation des budgets des SAFA.

En revanche, on est tout de même extrêmement interpellés par la technique globale du Gouvernement qui porte sur les principales réformes et les principaux dossiers de votre secteur qui, tant sur le plan budgétaire, que sur le plan de l'impact pour les citoyens, seront très significatifs.

Les allocations familiales, oui, on prend acte aujourd'hui que c'est reporté en 2020. C'est quand même un échec, alors que tout avait été mis en œuvre jusque dans les dernières heures du Gouvernement Magnette pour que ce report n'ait pas lieu.

Pour ce qui concerne l'assurance autonomie, sa mise en œuvre, on y reviendra tout à l'heure également, cette après-midi, sans doute. Cela reste contraire aux engagements de votre gouvernement. Il y a une taxe sur la dépendance qui va être déployée par ce gouvernement, quelle que soit sa mise en forme, c'est un reniement par rapport aux engagements qui avaient été pris par M. Borsus en juillet 2018 de ne pas toucher à la fiscalité sur les Wallons. En plus, elle est tout à fait inéquitable et vous reportez sa mise en œuvre lors de la prochaine législature. Cela, je le déplore fortement.

Quant au plan wallon de la construction, en matière d'hôpitaux, là aussi, il est reporté. On n'a pas de timing.

Sur le plan de prévention de la santé, vous nous dites que vous avancez. On espère que l'on aura des conclusions avant la fin de la législature. Là aussi, sur une des principales réformes que l'on attend depuis des années, on ne voit toujours rien venir pour le moment.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que sur les grands dossiers qui sont portés par votre département, qui est quand même l'un des principaux de ce gouvernement, les convoyeurs attendent.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Pour ma part, Mme la Ministre a répondu plus que clairement aux différentes questions que je lui ai posées. Je regrette un peu les « convoyeurs attendent » et le reste. En matière d'allocations familiales, je vous avoue que je souris gentiment aux propos de M. Martin, mais j'ai décidé de ne pas être polémique aujourd'hui. Je laisserai donc la ministre répondre.

**M. Martin** (PS). - Sur le terrain, on sourit moins, Madame Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Monsieur Martin, je suis désolée, mais vous n'avez pas la propriété du terrain. On est tous sur le terrain, tous les jours. Tout dépend toujours de la lecture que vous en faites. Je trouve très largement, depuis les six derniers mois, quand on voit l'ambiance que l'on a eue dans cette commission et, par contre, les engagements du Gouvernement avec plusieurs dizaines de millions d'euros, aujourd'hui en action sociale et en fonction publique, je suis désolée, il y a quand même un... Un peu de respect du travail effectué. Le terrain, je le côtoie aussi bien que vous dans les hôpitaux et ailleurs.

Vous n'avez pas le monopole, ni du cœur ni du terrain. Aujourd'hui, je salue le geste de la ministre et l'engagement du Gouvernement dans tous les dossiers pour lesquels elle est venue s'exprimer ici en commission.

**M. Martin** (PS). - Le respect commence par ne pas sourire quand les collègues s'expriment, Madame Salvi.

*(Rires)*

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Alors, là, Monsieur Martin, cela est fabuleux !

**Mme la Présidente.** - L'incident est clos.

La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Comme je n'ai pas non plus l'intention d'être polémique, je vais répondre sans sourire. Le premier qui sourit pendant que je parle, faites gaffe !

**M. Martin** (PS). - Madame la Ministre, il ne s'agit pas ici de rigoler ou de prendre tout cela à la légère, on parle ici de compétences qui sont essentielles pour les Wallonnes et les Wallons.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne prends rien

à la légère, surtout pas mes matières, mais vous vous prenez certaines choses à la légère.

**M. Martin** (PS). - On parle des allocations familiales, on parle des hôpitaux, on parle du Plan de prévention et de promotion de la santé.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur Martin, je ne vous permets pas de laisser supposer que je prends ce type de matière à la légère.

**M. Martin** (PS). - Moi, je ne vous permets pas de tenir ce type de propos.

C'est ce que vous venez de laisser supposer et je ne l'accepte pas. J'aimerais que l'on reprenne ce débat de manière sereine et respectueuse.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce que je prends à la légère, c'est votre ironie, Monsieur Martin.

**M. Martin** (PS). - Je n'aime pas l'ironie.

**Mme la Présidente**. - Monsieur Martin, je propose que nous écoutions la ministre, et puis je vous repasserai la parole afin que vous puissiez vous exprimer.

**M. Martin** (PS). - Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais répondre à des questions fondamentales, Monsieur Martin, et bien plus encore que vous ne le pensez.

Tout le monde sait que le secteur, en particulier, de la promotion et de la prévention de la santé a besoin - parce que, effectivement, ce sont des secteurs qui travaillent sur des bases, en particulier, d'éducation permanente, de dynamique sur le moyen et sur le long terme, et donc ils ont souhaité avoir un travail en profondeur, qui conduit à près de 300 pages de propositions pour un nouveau Plan de prévention et de promotion de la santé, avec une vue qui n'est pas à la longueur d'une législature, mais avec une vue à 15 ans et à 20 ans. Oui, cela a pris du temps, cela a pris du temps de travailler avec le secteur, cela a pris du temps de travailler avec le terrain, et non pas de faire attendre le terrain, donc des convoyeurs, il n'y en a pas et, en plus, ils ne sont pas en train d'attendre. C'est la première chose.

Deuxième chose, Monsieur Martin, peut-être soyez plus précis, mais je ne vois pas où, dans la protection sociale, il y a un cavalier budgétaire supplémentaire. Je

suis désolée, je veux bien répondre à toutes vos questions, mais, en protection sociale, je ne vois pas où il y a un cavalier budgétaire supplémentaire. La seule chose qu'il y a c'est un cavalier budgétaire pour permettre - je l'ai dit - la troisième annuité et la deuxième annuité pour travaux de remplacement dans les hôpitaux en attente de la mise en œuvre de la finalisation.

**M. Martin** (PS). - Nous sommes d'accord, Madame la Ministre, à l'article 43, vous l'avez dit, vous y avez répondu.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Tout à fait.

En ce qui concerne l'état d'avancement des discussions sur les réseaux et l'organisation de la qualité des soins de santé sur l'ensemble du territoire belge et, pour ce qui nous concerne en particulier, l'ensemble du territoire wallon, en CIM Santé, pas plus tard qu'hier, que j'ai la chance de présider pour l'instant, nous avons réinterrogé à la fois la Flandre et la Wallonie, la ministre fédérale sur l'état d'avancement de sa réforme en ce qui concerne l'organisation des hôpitaux, la loi sur les hôpitaux. Elle a reçu un avis provisoire du Conseil d'État et elle attend, dans les prochains jours, l'avis définitif du Conseil d'État. Nous verrons, à ce moment-là, les uns et les autres et nous avons convenu, hier, à la demande de la Wallonie et à la demande de la Communauté flamande, que la ministre fédérale - et celle-ci s'y est engagée - avant de passer en deuxième lecture au Gouvernement fédéral, revoit les entités fédérées pour discuter avec elles des modifications en suite de l'avis du Conseil d'État. C'est le premier aspect.

J'en viens au deuxième aspect. Je le redis, en ce qui me concerne, et maintenant à titre personnel, en tant que ministre de la Santé, sur le fait de dire que la subvention des hôpitaux pourrait suivre un curseur lié à l'avis des patients, je suis désolée de dire, avec tout le respect que je dois aux patients et à toute l'attention que l'on doit avoir, sachant que le patient doit rester évidemment au cœur de toutes les politiques, y compris d'accompagnement et de qualité des soins, que je pense que dans le cadre à la fois des contrôles, soit liés à des compétences fédérales, soit liés à des compétences régionales ou communautaires en fonction de la Sainte-Émilie ou pas en ce qui concerne la Flandre, que doivent se trouver les contrôles en termes de qualité et de suivi de la qualité des hôpitaux.

Je tiens d'ailleurs à souligner que toute une série d'hôpitaux sont pour l'instant aussi dans des démarches d'accréditation et des démarches de qualité et qu'à la fois ces démarches d'accréditation et les contrôles réalisés soit par l'INAMI, soit par les mutuelles, soit par le SPF Santé publique, soit par l'AViQ sont les contrôles qui, pour moi, doivent faire l'objet des agréments, des

accréditations, et cetera à l'égard des hôpitaux et pas, en fonction de l'avis ou de sondages faits auprès des patients. Ce qui ne veut pas dire – je le redis parce que cela me paraît important pour ne pas qu'il y ait de mésinterprétation de mes mots – que ce n'est pas le patient qui est au cœur. Le seul objectif de toute cette politique est évidemment le patient.

Nous n'avons pas eu l'occasion de débattre de cela en CIM et, sauf erreur de ma part, il n'y a aujourd'hui aucun texte proposé au niveau fédéral qui traduit cette intention mise en évidence par la ministre De Block dans la modification du subventionnement des hôpitaux.

Je le redis, en ce qui me concerne, ce qui me paraît le plus essentiel est que nous allions vers une plus grande collaboration – cela est d'ailleurs bien au cœur de l'appel à projets sur les hôpitaux – entre les hôpitaux pouvant aller jusqu'à l'instauration de réseaux structurés, mais qui, à mon sens, passe aussi par une réflexion plus globale sur ce que l'on appelle le réseautage – pour ne pas confondre avec le terme « réseau » qui induit une structure juridique – des hôpitaux.

Cela se retrouve de manière très vivante dans un certain nombre de lieux. J'ai encore, il y a une quinzaine de jours, eu l'occasion d'intervenir lors d'une journée de travail entre les médecins généralistes, les hôpitaux et les SAFA à Verviers, pour prendre un exemple. On pouvait y voir la convergence du réseautage entre les acteurs de terrain dans l'accompagnement et dans la qualité du soin, mais du soin au sens large, donné à la fois au citoyen et en particulier au patient.

Je pense maintenant avoir complètement répondu à vos questions, Monsieur Martin.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse.

Pour ce qui concerne la question des réseaux hospitaliers, j'entends bien ce que Mme la Ministre vient de dire, à savoir qu'il y aurait un retour vers les entités fédérées de la part de la ministre fédérale avant la deuxième lecture.

Ce que je souhaiterais savoir, pour clôturer ce débat, sans vouloir chercher à l'allonger inutilement, c'est ce qu'il en sera du statut spécifique sur lequel – j'imagine – vous allez travailler pour les réseaux comprenant à la fois des hôpitaux publics et privés. On sait que c'est une spécificité wallonne, que ce sera l'un des enjeux importants pour le succès de ces réseaux. J'aurais souhaité vous entendre sur votre philosophie et l'état d'avancement de réflexion en la matière, l'idéal étant que l'on puisse disposer d'un cadre légal spécifique avant la fin de cette législature, de sorte à pouvoir mettre toutes les chances de notre côté pour que, du côté wallon, l'on soit près par rapport aux échéances qui

seront fixées par le Fédéral, indépendamment de nos difficultés au statut des uns et des autres au niveau hospitalier.

On prend bonne note de votre position par rapport aux déclarations de Mme De Block sur sa dernière idée. Il est important que l'on puisse vous entendre aujourd'hui. J'imagine que vous aurez le temps de vous exprimer en CIM à ce sujet.

Pour le reste, je pense que nous aurons l'occasion de débattre, dans les différents programmes, des allocations budgétaires spécifiques.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Sur la question, de nouveau précise, de M. Martin sur le statut spécifique pour des hôpitaux qui ne seraient plus complètement associatifs et plus complètement associatif et plus complètement publique, donc, trois choses.

La première, des travaux sont en cours entre mon cabinet et celui de la Ministre De Bue pour voir quelles sont les évolutions nécessaires et possibles de décrets, à la fois le décret sur les intercommunales et à la fois, le décret sur le chapitre 12 même si c'est surtout celui sur les intercommunales qui est concerné puisque, en ce concerne les hôpitaux, je pense qu'il n'y a pas de chapitre 12, c'est dans le cadre plutôt alors des maisons de repos, il y en a un en chapitre 12, mais c'est surtout dans le cadre des intercommunales. C'était une première chose.

En ce qui concerne les concertations avec les différents hôpitaux concernés et avec les fédérations hospitalières, nous avons à la fois eu des réunions de travail, les deux fédérations séparées et les fédérations ensemble afin de pouvoir échanger sur cette question. Elle est évidemment au cœur de tous les questionnements et en particulier, et cela se comprend, relativement au statut des employés des hôpitaux publics qui sont sous statut public et qu'il ne se transforme pas d'un coup de cuillère à pot dans un autre statut, dans le respect évidemment des contrats de travail.

Donc, aujourd'hui, deux grandes pistes se dégagent, soit la piste des ASBL, soit un statut *sui generis*, des consultations juridiques sont en cours. Je n'ai pas tranché sur le statut, ce qui m'apparaît beaucoup plus important, c'est de travailler aux conditions qui permettront, à la fois de dialogue et aux conditions nécessaires à ce que puissent se poursuivre les réunions et le travail entre les différents hôpitaux, quitte devoir influencer sur un statut *sui generis* qui permet de rencontrer le résultat de la négociation plutôt que de venir avant les négociations car alors, soit dans un côté, soit de l'autre,

nous allons frustrer. Je préfère continuer à travailler avec l'ensemble des hôpitaux et des fédérations représentatives pour aboutir à un modèle qui convient à tout le monde sachant que je le répète, c'est en vivant ensemble souvent qu'il est plus facile de se marier plutôt que de décider des conditions du mariage avant de vivre ensemble.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Très rapidement, je prends acte de ce que la ministre nous dit qu'elle ne va pas avancer uniquement dans la perspective d'ASBL, mais qu'elle sera ouverte aux différents hôpitaux concernés et a la préservation du statut public du personnel, c'est important pour nous, merci.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

**Mme la Présidente.** - Merci Monsieur Martin.

Si je résume l'organisation de nos travaux, il avait été décidé en début de commission de faire tout ce qui était volet « action sociale-santé » et ensuite d'entamer « fonction publique ». Après discussion avec le secrétaire de commission, il est compliqué de revenir après, DO par DO. Donc, la suggestion était éventuellement de faire la discussion générale sur la fonction publique, je demande votre avis.

Après discussion, c'était peut-être plus compliqué pour s'y retrouver, mais c'est que je disais, c'est que nous avons décidé en début de séance de faire tout le volet « action sociale » et de revenir après sur le volet « fonction publique », on garde cette façon de travailler ? Bien.

Alors, nous allons entamer la discussion DO par DO.

## PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018 (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 3)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 9) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 9)

#### *Discussion général (suite)*

**Mme la Présidente.** - Je commence d'abord par le volet « recettes ».

La division organique 09.

Elle ne fait l'objet d'aucun commentaire.

La division organique 11 « Personnel et affaires générales ».

Elle ne fait l'objet d'aucun commentaire.

La division organique 12.

Elle ne fait l'objet d'aucun commentaire.

La division organique 17 « Pouvoirs locaux et actions sociales ».

Elle ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Nous avons terminé pour les recettes.

Nous entamons dès lors les dépenses. Selon moi, il y aura des interventions dans la division organique 02 et dans la division organique 17.

Pour les autres, je présume qu'il n'y a pas d'intervention.

**M. Martin** (PS). - Sont-ce les dépenses de cabinets ? Je pensais que vous ne parcouriez uniquement dans le domaine de l'action sociale-santé. Ce n'est pas dramatique, c'est une question d'organisation du travail.

**Mme la Présidente.** - Donc voilà, je vais directement passer à la 17

La division organique 17 « Pouvoirs locaux, actions sociales et santé »

Elle ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le programme 01

**M. Martin** (PS). - Nous ne poserons pas de questions avant le programme 11, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** - Moi j'avais une question pour le programme 01

Écoutez, ce n'est pas grave.

*(Mme Lecomte, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne.

**Mme Durenne** (MR). - Madame Lecomte, je vais reprendre la présidence parce qu'il s'agit de la fonction publique et c'est cela le problème parce que voilà, il y a des divisions qui sont...

*(Mme Durenne, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

La division organique 17, programme 11.

La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Merci Madame la Présidente.

Donc une question concernant l'allocation budgétaire 01.02 qui porte sur les projets cogérés par l'AViQ et le SPW dans le cadre de la mesure 16.9 du FEADER du plan wallon de développement rural, le crédit était de 0 euro et est alimenté désormais à auteur de 647 000 euros en crédits d'engagement et de 401 000 euros en crédits de liquidation. Il n'y a pas d'explication concernant le champs couvert par la mesure 16.9 en question, on aurait souhaité savoir ce que couvre cette allocation budgétaire et quelles seront les politiques menées dans le cadre du plan wallon de développement rural ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - En fait, j'étais exactement sur la même AB que Monsieur Martin, simplement peut-être ajouter à la réflexion, à la demande, le fait que c'était une mesure qui concernait la diversification des activités agricoles et forestières dans le domaine de la santé. Un appel à projets s'est clôturé le 20 avril 2018. L'idée était de pouvoir faire le lien entre cette AB qui est passée de 0 à 647 milliers d'euros et l'appel à projets. Où en est-on aujourd'hui ? Quels types de projets seront dès lors financés ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte** (MR). - Exactement dans les pas de ma collègue, vu que cette mesure 16.09 comprend la mise en place de projets devant être portés par un partenariat constitué d'au moins un agriculteur, d'une association forestière ou environnementale et d'un service agréé et/ou reconnu par la Wallonie ou la Communauté germanophone dans le domaine de la santé ou de l'action sociale. Plusieurs de ces projets semblent donc être en phase d'aboutissement. Qu'en est-il ?

Ces 400 000 euros couvriront-ils des frais préparatoires ? Pourrions-nous recevoir de plus amples informations quant à l'implémentation de cette mesure sur le territoire wallon ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Les 647 000 euros en crédits d'engagement sont un troisième appel à projets. Je rappelle que, dans le cadre du Plan wallon de développement rural et dans les appels à projets ou dans les montants projetés par l'Union européenne, une série de projets peuvent être rentrés pour lutter « contre les pénuries d'accès aux soins de santé en région rurale ». Plusieurs appels à projets ont été phasés. Les 647 000 euros en engagement, c'est pour un troisième appel à projets.

Par ailleurs, dans les 401 000 euros en liquidation, 324 000 euros sont là pour couvrir la moitié des 647 000 euros et 77 000 euros sont là pour couvrir le solde de crédits de liquidation pour les deux premiers appels à projets.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Peut-on avoir une explication plus concrète sur le type de projets financés ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Ce sont des diversifications ou des appels à projets qui viennent en lien avec l'accès à la médecine en région rurale. On voit derrière cela à la fois des projets de maisons médicales, et cetera.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Sont-ce des appels à projets lancés sur l'ensemble du territoire wallon ou sur les communes rurales ?

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Sur l'ensemble du territoire wallon. Si vous voulez, je n'ai pas de difficulté à transmettre à la commission le détail des projets et le résultat des deux premiers appels à projets.

**M. Martin** (PS). - Pouvez-vous ajouter le timing envisagé pour le troisième appel à projets ?

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne manquerai pas de faire cela.

**Mme la Présidente**. - Nous sommes toujours dans le programme 11. Y a-t-il d'autres questions ?

La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise** (MR). - À l'AB 33.03, les crédits d'engagement ont été augmentés de 80 000 euros. Pouvez-vous nous préciser pour quelle raison ? Quel en est le justificatif ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - C'est uniquement pour s'ajuster à l'état des demandes en cours. S'il y a une raison, c'est pour répondre aux demandes qui me sont rentrées. En fait, quand on voit l'exécution en 2016, elle était de 212 000 euros. En 2017, elle était de 159 000 euros. Ici, c'est la raison pour laquelle, à l'initial, nous avions mis 120 000 euros, puis arrivent des demandes pour des montants plus importants, donc nous sommes remontés à 200 000 euros.

**Mme la Présidente**. - Pouvons-nous clôturer le programme 11 de la division organique 17 ? Oui.

Nous analysons à présent le programme 12.

La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi** (cdH). - Dans ce programme 12, il y a plusieurs mouvements importants et intéressants, notamment l'AB 42.01, sur tout ce qui a trait aux dotations à l'AViQ pour la couverture de ses frais de fonctionnement. On en a déjà largement parlé dans la discussion générale, mais ce serait malgré tout intéressant, sur l'aspect informatique que j'ai valorisé, de pouvoir compléter l'information que l'on a reçue, même si cela a déjà été largement développé.

Comme je l'avais déjà fait savoir dans l'exposé général, l'AB 42.03 met en évidence, dans la dotation à l'AViQ, pour la gestion de ses missions réglementées, outre l'augmentation du contingent des SAFA,

900 000 euros pour le suivi sanitaire en milieu carcéral. On n'a pas eu le débat tout à l'heure, car M. Martin souhaitait le faire dans le cadre de l'AB. Je veux donc revenir sur le sujet.

Sans faire l'ensemble des rétroactes, j'avais eu l'occasion de présenter mon rapport à la Commission de la santé le 21 mars 2017, il y a à peine un an. On avait, avec l'ensemble des collègues, voté la résolution soutenant les recommandations pour améliorer la santé et l'accompagnement des détenus en matière de santé mentale le 14 juin 2017, cela fait tout juste un an. Comme je l'ai dit tout à l'heure, je voulais vraiment saluer le fait que, dès cet ajustement budgétaire 2018, vous avez tenu compte du dépôt de cette résolution, vous avez aussi tenu compte du travail de ce Parlement – c'est important de le souligner – à travers ce budget de 900 000 euros que vous avez réservé aujourd'hui pour soutenir la santé des détenus dans l'ensemble des prisons wallonnes.

Dans le cadre des recommandations que j'avais faites, j'avais notamment souligné le fait qu'aujourd'hui en matière de santé mentale presque rien n'existait dans les prisons. Après le travail sur le terrain avec les associations qui m'ont accompagnée, notamment Educa Santé, on se rendait compte qu'aujourd'hui un détenu n'était pas traité de la même manière dans l'ensemble des prisons, cela dépendait de l'infrastructure, des moyens disponibles, aussi du bon vouloir du directeur. L'idée était donc, à travers ces 900 000 euros, c'est de pouvoir structurer le soutien au milieu associatif pour tout ce qui est accompagnement en santé mentale et en assuétudes.

Ma question est de voir de quelle manière demain ces 900 000 euros vont pouvoir être utilisés. Il est important de concerter avec le secteur, c'est aussi comme cela que j'avais travaillé au dépôt des recommandations. La question est de savoir de quelle manière vous pouvez vous engager demain à collaborer avec le secteur sur cette question. Comme je vous le disais tout à l'heure, l'important pour moi est de pouvoir structurer ce soutien en prison.

Une idée que j'avais émise était que, demain, on puisse dégager des moyens pour pouvoir mettre en place des équivalents temps plein dans l'ensemble des prisons wallonnes pour l'aspect « santé mentale », mais aussi pour l'aspect « assuétudes ».

Quand je dis « assuétudes », c'est tout ce qui relève des drogues notamment. La santé mentale, comme je l'avais fait savoir, c'est la manière dont le système carcéral est mis en place qui fait qu'aujourd'hui, des détenus qui rentrent sans problématique de santé mentale sortent avec des problématiques de santé mentale parce qu'il n'y a pas de moyens dégagés sur cet aspect-là, tout simplement parce que les équipes médicales font du curatif, mais n'ont pas le temps de faire du préventif. C'est donc important de pouvoir

« staffer » et d'augmenter les équipes médicales. C'est pour cela que je vous parle d'équivalents temps plein notamment.

Puis il y a aussi toute la question de la sortie, où l'on se rend compte que le peu ou l'absence de suivi fait que, à la sortie de la prison, c'est parfois pire.

On se rend compte qu'il y a énormément de choses à faire. Je voulais souligner le fait que la Région wallonne prend sa part dans ce qu'il faut faire en matière d'accompagnement des détenus. On se rend compte des difficultés au niveau fédéral, j'ose donc espérer qu'au niveau fédéral les choses vont évoluer.

On se retrouve dans la même situation qu'il y a deux ans, quand je travaillais à mon rapport, avec des grèves dans les prisons. Je sais que la situation va se complexifier et que les difficultés ne vont pas cesser d'augmenter.

Le ministre Madrane en Fédération Wallonie-Bruxelles a également apporté une série de réponses.

Aujourd'hui, je suis vraiment heureuse que vous apportiez aussi des réponses. De manière générale, l'idée de pouvoir structurer à travers les équivalents temps plein me paraît nécessaire, en tout cas au début. J'ose donc espérer aussi qu'aujourd'hui, il y a 900 000 euros, mais que dans le budget 2019, on pourra continuer le soutien, mais si on pouvait déjà commencer par structurer les moyens à travers un travail sur le terrain, partout de la même manière et en collaboration avec les associations qui pour moi, sont les plus compétentes pour pouvoir vous apporter leur expertise et voir de quelle manière les choses pourront se mettre en place demain, cela me paraît vraiment être la meilleure manière de fonctionner et de travailler. Encore une fois, Madame la Ministre, vous avez reconnu le travail de ce parlement à travers les moyens financiers dégagés et pour cela, je ne peux que vous remercier et féliciter l'ensemble du Gouvernement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je voudrais déjà faire une remarque générale.

Par exemple, quand on parle du crédit à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, pour assurer la bonne marche de ses missions. On parle de la diminution des crédits d'engagement avec l'expression : « Uniquement pour remettre les crédits d'engagement et les crédits de liquidation au même niveau ». C'est une expression qui peut être juste vue théoriquement. Dans les faits, cela réduit les moyens. Quand vous dites à votre enfant : « Je vais te donner des sous pour prendre une glace tous les jours à la sortie de l'école pour toute la semaine ». Cela veut dire que vous allez donner cinq fois les sous pour

une glace. Et puis, vous lui dites : « Je n'ai ici, dans ma poche, que l'argent pour trois fois et je te donnerai la suite plus tard ». Finalement, la semaine suivante, vous lui dites : « Je vais juste mettre mes crédits d'engagement au même niveau que mes crédits de liquidation et tu auras donc trois fois l'argent pour une glace ». Il est clair que pendant deux jours de la semaine, il n'aura plus droit à une glace. C'est la comparaison que l'on peut faire.

J'apprécie beaucoup le vocabulaire employé, mais la réalité, c'est des réductions de moyens sur le long terme. Vous pouvez dire : « Non, non, non », mais quand on réduit les crédits d'engagement, c'est le cas.

Sur les investissements en maisons de repos, une allocation qui nous vient du plan Marshall 2.vert - la 41.11 - est en diminution d'un million d'euros, c'est-à-dire qu'elle est tout simplement ramenée à zéro. Les crédits de un million d'euros sont supprimés. Cette AB découle de la décision du Gouvernement Solidarité. A l'époque, c'était le Gouvernement de M. Demotte qui avait débloqué une enveloppe de 139 millions d'euros. Donc voilà moins de moyens, encore.

En ce qui concerne la dotation à l'AViQ pour la couverture de ses frais de fonctionnement, vous l'avez évoquée - un million d'euros supplémentaire. Ce poste avait connu une augmentation à l'initial 2018. Il est encore augmenté pour prendre en charge les coûts de développement informatique au sein de l'Agence. On voit qu'il y a une croissance des moyens.

Pour les développements informatiques, on ne s'en plaindra pas. On sait que la numérisation est à l'œuvre et qu'il est grand temps de donner un bon coup pour permettre à l'Agence de fonctionner. On sait que la réforme des allocations familiales a été reportée en 2020 au 1er janvier suite, notamment, au retard pour la mise en œuvre de nouveaux programmes informatiques permettant la gestion des paiements. Il est donc urgent d'y mettre les moyens. C'est l'occasion, encore une fois, de refaire le point sur l'état d'avancement de ces travaux informatiques pour assurer la mise en place du nouveau modèle d'allocations familiales et plus spécifiquement, pour la création de la Caisse publique Famiwal.

Pour ce qui concerne la dotation à l'AViQ pour ses missions paritaires, 2 445 000 euros supplémentaires en crédits d'engagement et crédits de liquidation qui se justifient par des moyens octroyés aux caisses d'allocations familiales privées pour assumer le coût de leur adaptation informatique et pour permettre des frais de communication. Vous l'avez exposé tout à l'heure à l'entame de notre commission. On peut raisonnablement se poser la question de savoir si les frais inhérents en caisses privées ne peuvent être supportés par elles-mêmes sachant qu'elles sont organisées dans une logique plus commerciale, qui n'est pas du tout autorisée pour la caisse publique.

Pour ce qui concerne la dotation à l'AViQ pour ses missions réglementées, 9,5 millions d'euros supplémentaires en crédits d'engagement et 11 millions d'euros pour les crédits de liquidation. Bien sûr, vous avez fait le détail de l'augmentation des crédits. Ma réflexion reste, pour ce qui concerne la mise à niveau des crédits d'engagement avec les crédits de liquidation. Je relèverai les 150 000 euros pour le plan Accessibilité. C'est peu pour un vrai plan Accessibilité.

Je ne reviendrai pas sur le suivi en milieu carcéral. Ma collègue vient d'en faire suffisamment l'éloge.

*(Réaction d'un intervenant)*

Cela a été fait. Je ne pense pas que ce soit le rôle de l'opposition. On s'en étonnerait à l'extérieur, me semble-t-il et ce n'est de toute façon, pas notre volonté, rassurez-vous. On a déjà lancé les fleurs tout à l'heure. On ne va quand même pas...

Par contre, les pots vont suivre. Vous vous y attendez.

*(Rires)*

En ce qui concerne les moyens débloqués pour le suivi sanitaire en milieu carcéral, on rappelle qu'une résolution concernant la santé en prison a été adoptée par le cdH et le PS par notre excellente collègue qui vient d'en faire le détail avec toute une série de points et donc, la question plus générale : peut-on disposer d'un état des lieux du suivi des demandes de cette résolution ? Que couvre exactement le budget de 900 000 euros sachant que les compétences de la santé en prison sont essentiellement du ressort de l'État fédéral ?

En reprenant l'étude du KCE émise en octobre 2017 sur la santé en prison et sa recommandation, quel en a été le suivi ? La Conférence interministérielle en examine-t-elle le dossier sur la santé en prison ?

Sur l'aide aux personnes âgées, une augmentation de 1 958 000 euros en crédits d'engagement et de liquidation sous l'AB 45.01. Cette augmentation doit-elle s'interpréter comme une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'APA depuis le début de l'année 2018 ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte (MR).** - Concernant les missions réglementées, j'aurais aimé revenir sur les 2 400 000 euros dédiés à l'augmentation du contingent d'heures des SAFA et comme vous le disiez, qui sont annoncés comme récurrents.

En effet, chaque année, le contingent d'heures nécessite que l'on injecte des moyens supplémentaires

pour répondre aux besoins qui ne sont pas rencontrés. On aurait aimé savoir combien d'heures cela représente actuellement. Je pense que c'est une donnée importante.

La fin du contingentement, par contre, est annoncée avec l'arrivée de l'assurance autonomie, ce qui laisse présager une amplification des services actuellement limités par ce contingent.

C'est effectivement important que nous ayons votre assentiment par rapport à cette affirmation, par rapport à ce constat, car cela ouvre des perspectives et pour la population et en matière d'emploi. J'aimerais donc avoir votre confirmation, votre assentiment par rapport à ce fait.

Deux millions d'euros sont prévus. On en a parlé pour la conversion des aides ménagères de titres-services en aides ménagères sociales. C'est une avancée. Il y a deux ans, cela avait été fait pour le secteur privé. Pour mener à bien cette conversion, il faut une subvention au niveau de l'action sociale, mais également un subventionnement APE.

Pouvez-vous nous donner plus d'informations quant à la coordination du transfert dans le cadre de la réforme APE ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais reprendre vos questions dans l'ordre pour pouvoir vous répondre au mieux.

Premièrement, en ce qui concerne la question qui portait sur le détail des montants supplémentaires de 755 000 euros, posée par Mme Salvi, dans le développement informatique de l'AViQ et de Famiwal, dans le cadre des allocations familiales, il s'agit essentiellement de dépenses qui vont porter à la fois sur le hardware et sur le software et, en ce qui concerne le software, sur le logiciel budgétaire et comptable des caisses publiques et le logiciel de gestion des enfants affiliés - quand je dis « des enfants affiliés », c'est au travers de leur famille évidemment - aux allocations familiales à la caisse publique.

J'en profite pour répondre à la question de Mme Tillieux relative au fait de savoir si les caisses privées qui, je le rappelle, sont associatives, et donc pas du tout à but commercial, auraient pu prendre en charge les campagnes pour elles-mêmes. Il nous a semblé beaucoup plus essentiel de pouvoir avoir une vision beaucoup plus concertée entre la caisse publique et les caisses associatives de la campagne et de l'information, et donc de mettre les moyens nécessaires. Dans ce cadre, je rappelle que les caisses d'allocations

familiales, qu'elles soient publiques ou associatives, dans le cadre de la mise en place de la gestion des allocations familiales par la Région wallonne, ne peuvent pas ni faire de publicité, ni de bénéfices. Je ne vois pas très bien où est le côté commercial des caisses associatives.

En ce qui concerne toujours une question de Mme Salvi sur le détail des moyens supplémentaires octroyés à l'AViQ, les uns et les autres, vous êtes revenus sur les 2,4 millions d'euros de contingent et sur les deux millions d'euros aux aides ménagères sociales. Je vais y revenir tout de suite.

En ce qui concerne les 900 000 euros – la question de Mme Salvi et surtout la suggestion de Mme Salvi suite à son rapport et au vote par le Parlement à l'unanimité des conclusions de ce rapport – oui, effectivement, les conclusions de votre rapport sont parfaitement conformes aux recommandations du terrain. J'ai l'intention, comme vous venez de me le suggérer, de proposer au terrain de pouvoir affecter ces 900 000 euros à la structuration du suivi des personnes au sein des prisons. Une des pistes que nous pourrions encore plus concrètement mettre en œuvre, si le terrain estime être la bonne solution, est à la fois l'engagement de deux personnes à temps partiel ou d'une personne spécialisée à la fois dans la promotion de la santé et en santé mentale, en particulier sur les assuétudes. Avec ces 900 000 mille euros, nous avons les moyens nécessaires, soit à l'engagement de deux mi-temps, soit à l'engagement d'un temps plein, dans les 14 prisons wallonnes.

Je rappelle aussi, parce que parfois c'est nécessaire de le rappeler, qu'il s'agit bien de 900 000 euros récurrents, qu'il ne s'agit pas d'aller les engager pour six mois, que c'est bien la capacité de les engager, ce qui permet donc d'avoir une vraie structuration.

Je pense que nous pourrions aussi, avec le même montant, pouvoir engager un coordinateur wallon pour pouvoir élaborer, en plus, une réelle structuration.

Comme vous le voyez, Madame Salvi, ces 900 000 euros sont l'occasion de faire une belle avancée en termes d'accompagnement, en promotion de la santé et en lutte contre toute forme d'assuétude, dans le cadre du milieu carcéral, c'est-à-dire en restant dans nos strictes compétences, mais en allant vraiment dans le sens du terrain et des conclusions du rapport que vous aviez déposé. Encore merci pour cela.

En ce qui concerne l'AB 41.11, qui est l'AB sur laquelle vous m'avez interrogée, Madame Tillieux, sur le million d'euros remis à zéro. En fait, c'est le CRAC, lui-même, qui nous a signalé qu'il y avait une erreur et que ce million qui était inscrit d'année en année n'était pas nécessaire. Nous avons donc suivi le CRAC, puisque, dans le cadre des budgets dont il dispose, il peut couvrir les demandes de soutien de

subventionnement qui étaient censées être couvertes par ce million d'euros.

Pour être très au clair, mais, connaissant votre antériorité dans le dossier, je me doute bien que vous saviez qu'il s'agissait, c'est pour cela que je ne l'ai pas redit, des conventions signées entre la Région wallonne, le CRAC et Belfius. Je pense que vous n'êtes pas nouvelle dans le dossier et que vous le saviez.

En ce qui concerne l'AB 42.02 et les ajustements, ce préciput correspond aux dépenses supplémentaires de l'AViQ pour les besoins de développement informatique et l'acquisition du matériel informatique à destination des caisses privées. Je le redis une nouvelle fois.

Si je prends le détail, je l'ai donné tout à l'heure, mais c'est avec grand plaisir que je le rends : 1,361 million d'euros afin de permettre les adaptations informatiques nécessaires aux caisses qui est estimé à 1 500 jours à 750 euros hors TVA. Ce chiffre tient compte des analyses du business, de celle de l'IT, du développement des phases de *testing*, de la modification des bases de données ainsi que des traitements pour le cadastre.

À noter, par ailleurs, que les futures caisses wallonnes tiennent à disposition de la Région les estimations nécessaires réalisées par les prestataires de l'IT chez Certia et à l'UCM.

Il est question de 1,084 million euros afin d'informer les familles. Je l'ai dit. De quoi s'agit-il ? Il s'agit, en fait, de l'information et, comme je vous l'ai déjà dit, les caisses associatives ne sont pas plus commerciales que la caisse publique, le tout étant bien nécessaire, autant la caisse publique que les caisses associatives.

Vous m'avez interrogée sur la réduction de 1,531 millions d'euros et sur le mot « uniquement ». Simplement, je le redis, le « uniquement » ne portait pas un caractère de jugement comme vous le laissez supposer dans votre intervention. C'est simplement pour dire qu'il y avait des sommes qui avaient été notées seulement en engagement et qui, dans le cadre de l'AViQ, il n'est pas utile de noter sommes en engagement si cela ne couvre pas des dépenses en liquidation. Il ne s'agit en rien d'une réduction des liquidations et des sommes en liquidation. Il s'agit de la remise à niveau de sommes en engagement qui n'ont pas de sens lorsqu'elles ne sont pas avec des sommes en liquidation. Elles sont donc en surplus, autrement, il y a toujours des sommes en liquidation à l'AViQ, puisqu'il s'agit de montants qui sont avec derrière cela des politiques sociales et de santé. D'ailleurs, quand vous reprenez les évolutions en 2016 et en 2017, on voit que les crédits de liquidation ne sont en rien en diminution et qu'il y a des crédits d'engagement qui ont été inscrits sans raison de nécessité de couverture de politiques.

En ce qui concerne le Plan accessibilité et les 150 000 euros, en détail, c'est pour couvrir à la fois une campagne pour l'accès des chiens d'assistance. Dieu seul sait que ce Parlement a bien vécu la nécessité d'une campagne de l'accès sur les chiens d'assistance, même si je ne ferai pas de commentaire sur l'utilisation politique qui a été faite de nos réponses, pourtant totalement positive sur cette nécessité. Laisser croire que le Gouvernement et le Parlement ou la majorité étaient opposés m'a semblé particulièrement étonnant au regard des échanges que nous avons eus. Pour renforcer le fait que mon souhait, ainsi que le souhait du Gouvernement est celui, justement, de promouvoir l'accessibilité des chiens d'assistance, nous mettons les moyens à une campagne d'information.

Deuxième aspect, une semaine de promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap sera aussi soutenue par ces 150 000 euros et un montant sera attribué à un prix pour des initiatives innovantes en termes d'accessibilité.

Concernant la question portant sur l'AB 45.01 et les dépenses de l'APA, non, il n'y a pas une augmentation du nombre de dossiers, mais simplement une adaptation aux paramètres économiques qui font que nous avons, en particulier à l'indexation, inscrit cette modification budgétaire.

Concernant maintenant la question de Mme Lecomte relative, on s'est tous félicités des 2,4 millions supplémentaires en contingent. Cela équivaut à plus ou moins à 80 000 heures de contingence supplémentaire avec une amplification des services et cela veut dire aussi que, quand on sera dans le cadre de l'assurance autonomie, il y aura d'abord 15 millions l'année prochaine, pour monter en puissance et permettre déjà aux services d'engager et/ou de former pour la mise en œuvre de l'assurance autonomie. Je rappelle que dans le cadre de l'assurance autonomie, ce seront au total 125 millions qui viendront renforcer les 180 millions actuellement dévolus au budget des SAFA avec un passage de 6 millions à plus de 9 millions d'heures de l'équivalent de contingent ou de contingent et entre 2 000 ou 2 500 emplois créés, à la fois d'aides ménagères sociales, d'aides familiales, métiers pivots de l'accompagnement au domicile, mais aussi de gardes à domicile ou de renforcement administratif ou des assistants sociaux dans les services.

Je vous remercie.

Je n'ai pas répondu à la question, je peux encore ?

**Mme la Présidente.** - Oui, je vous en prie Madame la Ministre.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Concernant les 2 millions qui permettent le passage des titres-services, des personnes travaillant sous statut titres-services, des

services publics vers le statut APE puis un statut classique dans le cadre des SAFA et donc des aides ménagères sociales des services publics, dans ce cadre-là, il y a évidemment un accord avec le ministre de l'Emploi pour que l'enveloppe titres-services passe, elle aussi, dans le budget des SAFA.

**Mme la Présidente.** - Pouvons-nous clôturer le programme 12 ? Non ?

Monsieur Martin ?

Madame Tillieux, une réplique ?

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Oui, pour répliquer à la réponse de Madame la Ministre sur le volet caisse publique versus privée versus associative, il n'en reste pas moins que si elles sont associatives, elles restent évidemment privées. C'est un fait. Et si, aujourd'hui, il n'y a pas de publicité autorisée, on me souffle à l'oreille que ce n'est qu'une période transitoire et demain, la publicité pourrait être autorisée, mais peut-être allez-vous me dire que cela n'est pas le cas, auquel cas je comprendrais votre réflexion.

Sur la question de la vision crédits d'engagement, crédits de liquidation, bien sûr tout se laisse dire, mais en général ce que l'on aime quand on veut lancer des politiques, ce sont des crédits d'engagement bien sûr, d'abord et avant tout, à l'AViQ comme ailleurs. Ce sont des moyens pour mener des actions, la liquidation est abordée toujours après, mais fondamentalement en politique, ce sont les crédits d'engagement, vous le savez aussi bien que moi.

Sur le nombre de bénéficiaires ...

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pas dans les politiques sociales.

**Mme Tillieux (PS).** - Sur le nombre de bénéficiaires de l'APA, nous notons qu'il n'y a pas d'augmentation de leur nombre et sur le plan accessibilité, je suis déçue. Je pensais que ces petits moyens allaient permettre à l'une ou l'autre ASBL, sur le terrain, d'avoir quelque chose de très concret et, en réalité, nous sommes dans le plan comm', cela est très décevant.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Le plan comm' des chiens d'assistance, cela sera répété.

**Mme Tillieux (PS).** - Vous m'avez clairement exprimé que cela est une campagne d'information pour l'accès des chiens d'assistance, ce que vous m'avez dit, je veux bien que vous rigoliez, mais vous venez juste de dire. « Ceci est une campagne d'info pour l'accès des

chiens d'assistance, une semaine de promotion pour l'emploi des personnes handicapées et un prix pour des initiatives innovantes », ce n'est que de la communication.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - Complémentairement à ce que ma collègue Éliane Tillieux vient de demander et à sa réaction, interroger la ministre sur les caisses d'allocations familiales parce que sous l'augmentation de 2,4 millions programmée pour l'AViQ et justifiée en termes d'augmentation du crédit par des moyens qui seront octroyés aux caisses d'allocations familiales privées pour assumer le coût de leur adaptation informatique et de leur permettre des frais de communication en 2018, je voulais savoir, très précisément, que recouvraient ces frais de communication ? Nous n'avons pas entendu la réponse et je m'interroge à ce sujet.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais remonter la liste des questions.

Le 1,84 million afin d'informer les familles, cela est à la fois sur le nouveau modèle, sur les nouvelles modalités et applications des suppléments sociaux, et cetera. Le calcul amené à ce montant est simple, 542 000 allocataires d'allocations familiales et nous avons fait une dépense de moyenne de 2 euros par allocataires, pourquoi ? Parce que s'il y a un courrier, s'il y a une information, et cetera. En fait, ce n'est pas 1,84 million parce qu'il y aurait des devis, mais parce que cela est une dépense moyenne de 2 euros par allocataire, première chose.

Deuxième chose, Madame Tillieux, vous n'étiez peut-être pas là il y a 15 jours lorsque Mme Morréale ...

**Mme Tillieux** (PS). - J'étais là, mais cela n'a rien à voir avec le crédit qui est dans vos lignes.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - ... a appelé de ses vœux.

**Mme Tillieux** (PS). - Vous m'avez répondu que cela était une campagne d'information.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - ... a appelé de ses vœux à une information large du public pour que tout le monde soit bien conscient des décrets et de la possibilité des chiens d'assistance à pouvoir ...

**Mme Tillieux** (PS). - Réduire le plan accessibilité à juste de la promotion, cela est réducteur.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Est-ce que j'ai réduit le plan d'accessibilité à cela ? Je dis simplement que dans le cadre de l'ajustement budgétaire, nous répondons à l'un des vœux d'une parlementaire et d'ailleurs, un des vœux plus larges de l'ensemble de cette Commission et du Parlement d'avoir une information importante parce qu'effectivement, il y a un certain nombre de lieux où l'on n'est pas encore conscient que les chiens d'assistance peuvent avoir un accès libre donc, oui, dans ce cadre-là, il y a une information large au public. Ce n'est pas parce que j'augmente de 150 000 euros dans le cadre du plan accessibilité que dans ma tête ce dernier se limite à cela, Madame Tillieux.

En ce qui concerne le débat sur les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, je peux vous rejoindre dans le cadre de crédits d'engagement à l'intérieur de politiques mais, ici, il s'agit de pouvoir avoir des crédits d'engagement égaux aux crédits de liquidation dans le cas de la dotation globale à l'AViQ, je pense que vous savez aussi bien que moi faire la différence.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin** (PS). - J'ai juste une question par rapport à la réponse de la ministre sur les caisses d'allocations familiales privées et l'information. Je prends bonne note que ce sont des courriers, la réponse est précise et je vous en remercie. Question subsidiaire, est-ce à la Région wallonne de prendre en charge des envois de courriers par les caisses privées ?

Question subsidiaire à laquelle j'ai déjà répondu à Madame Tillieux il y a 10 minutes, mais il n'y a pas de problème, je peux le redire. Les caisses privées comme la caisse publique sont des caisses non marchandes et des caisses qui ne sont pas à but donc, oui, nous avons estimé qu'il était nécessaire puisqu'il n'y a pas de boni, il n'y a pas de réserves, de permettre, en plus, pour garantir une forme d'universalité, d'avoir le même type de communication et d'avoir des dynamiques qui soient les mêmes, de pouvoir prendre en charge cette campagne d'information et toutes ces informations à l'ensemble des familles pour que, justement, nous puissions avoir barre sur l'unicité de la communication.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - J'entends les propos de la ministre sur les crédits d'engagement et les crédits de liquidation. Peu importe le niveau, un crédit d'engagement, ce sont les moyens de mener une politique et la liquidation, c'est, évidemment, le fait de les payer.

Clairement, ce qui est nécessaire en politique – tout le monde en conviendra – ce sont les crédits d'engagement. Vous les réduisez, c'est un fait, il y aura, in fine, moins de moyens à l'avenir, même si aujourd'hui, on dit : « C'est pour mettre en harmonie, mettre à niveau », globalement, c'est une réduction de moyens à long terme.

Sur les 150 000 euros, ma pensée, quelle est-elle ? C'est de dire que l'on a 150 000 euros pour mener des actions en termes d'accessibilité. L'accessibilité, c'est un point central. Bien sûr, on peut se réjouir qu'il y ait enfin une réaction par rapport aux chiens d'assistance et je suis très heureuse que ma collègue, Mme Morreale, ait mis le point à l'ordre du jour de nos travaux pour que vous puissiez enfin, au niveau de cet ajustement, aller renforcer les moyens.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - L'action avait eu lieu avant, Madame Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - Ma question, c'est de dire, fondamentalement, que 150 000 euros vont servir ici uniquement à de la communication – c'était cela mon point – et non pas à des actions concrètes. Cela, c'est un fait.

**Mme la Présidente**. - Pouvons-nous clôturer le programme 12 ?

Je me tourne vers vous. Il est presque 12 heures et 30 minutes, peut-on terminer le volet « Action sociale » avec les quelques programmes qu'il reste avant de clôturer la matinée ?

J'ouvre le programme 13.

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - Bien sûr, nous allons continuer, même s'il n'y a pas d'importantes modifications dans le programme, puisqu'il s'agit d'une augmentation de 5,4 millions d'euros, dont 4 millions d'euros consacrés à l'intégration des personnes d'origine étrangère. On parle du Fonds régional d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. L'augmentation est justifiée par la volonté du Gouvernement d'accroître les moyens dans le domaine en suite d'une décision qui a été prise en décembre dernier. Lors de l'initial, 1 million d'euros avaient été transférés de ce fond vers une autre allocation budgétaire. Je voudrais simplement poser cette question : concrètement, à nouveau, quels seront les actions et les projets soutenus par ce fonds ?

En ce qui concerne le soutien des initiatives dans le domaine de l'action sociale, à l'AB 33.01, ce sont 80 000 euros en crédits d'engagement et rien en crédits de liquidation. Quelles sont les politiques visées par cette augmentation ?

En ce qui concerne le soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dette, c'est une augmentation de 1 million d'euros, justifiée par la volonté de renforcer la politique. À nouveau, quelles actions concrètes vont être menées pour renforcer la politique dans le domaine de la médiation de dette, de l'accompagnement des personnes endettées, sachant que, par ailleurs, que des modifications dans le domaine sera apporté via le décret-programme, qui supprime l'obligation pour un service de médiation de dettes de s'engager comme médiateur en cas de règlement collectif de dettes ? Nous voudrions des explications à cet égard.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte** (MR). - Je reviens sur le parcours d'intégration. Il s'agit ici, effectivement, d'une augmentation de crédits de l'ordre de 4 millions d'euros. Je rappelle que, malgré tout, ce parcours d'intégration avait été rendu obligatoire en 2016 par le Gouvernement précédent et que la coalition MR-cdH a, quant à elle, souhaité le renforcer, le compléter en termes d'heures de formation, notamment, en prévoyant même des sanctions systématiques à l'égard de ceux qui ne s'y inscrivent pas. Concrètement, c'est donc la même question que ma collègue, Mme Tillieux : concernant ce montant, concernant les améliorations envisagées, des pistes sont-elles déjà sur la table ? Concrètement, un premier lifting est-il déjà là l'étude par rapport à ce qui était prévu auparavant, qui n'a d'ailleurs jamais été vraiment mis en œuvre ?

Voilà la question que mon groupe souhaiterait poser.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise** (MR). - Je vais emboîter le pas à Mme Lecomte. Mes questions rejoignaient les siennes, mais, dans l'exposé, Madame la Ministre, tout à l'heure, vous avez notamment fait référence à l'augmentation du nombre d'heures de français données dans le cadre du parcours ainsi qu'à l'augmentation des heures appelées « comment vivre ensemble ». Pourriez-vous être un petit peu plus précise par rapport à ces deux éléments ?

Je m'interrogeais aussi sur les sanctions mises en place par rapport aux personnes qui ne respectaient pas l'obligation d'inscription.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - D'abord, Madame Tillieux, je suppose que, quand vous dites que l'on a une augmentation de plus 5 millions sur 81 millions, ce n'était pas approximatif comme

ajustement et comme volonté de mettre en œuvre un renforcement d'un certain nombre de politiques.

Quant à votre question sur les 80 000 euros, à l'AB 33.01, en fait, il s'agit de la subvention au Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie, le RWADE. Cela est remis dans mes politiques. Avant, c'était, je pense, dans les politiques du ministre de l'Énergie. C'est simplement cela, c'est la poursuite de la subvention.

En ce qui concerne maintenant l'application visant l'intégration des personnes d'origine étrangère, vous m'avez tous interrogée. Les 4 millions d'euros supplémentaires, dont je suppose, tout le monde se réjouit, je vous en fais le détail :

- 50 000 euros pour un équivalent temps plein informaticien à la gestion globale de la *database*, donc c'est une enveloppe 2018 qui permet de pouvoir avoir l'ensemble des données ;
- 100 000 euros pour huit fois un demi-équivalent temps plein d'encodage de cette base de données à partir du 1er juillet 2018.
- 700 000 euros pour pérenniser le dispositif ethnopsychologique des migrants, une annexe à la note du Gouvernement wallon qui prévoyait 600 000 euros pour les opérateurs et, comme il est pertinent d'y associer aussi la subvention du SeTIS pour l'interprétariat social en lien avec ces activités, c'est vraiment pour consolider l'action sur le terrain ;
- 275 000 euros qui vont à l'alphabétisation et au renforcement de l'alphabétisation pour les personnes d'origine étrangère. L'annexe à la note du Gouvernement wallon prévoyait 250 000 euros, nous montons à 275 000 euros. Il y a, là derrière, la convention pluriannuelle du réseau wallon de Lire et Écrire ;
- 250 000 euros qui constituent un support au projet orienté pour les MENA
- 1,7 million d'euros pour la montée en puissance des activités de français langue étrangère, le passage aux 400 heures plutôt que les 120 heures à l'initial du décret, y compris aussi pour la citoyenneté où nous avons un passage de 60 heures au lieu des 20 heures à l'initial du décret. Le 1,7 million d'euros couvre le dernier trimestre 2018.

L'activation des 4 millions l'année prochaine supplémentaires portera principalement à compléter ceci.

- 120 000 euros pour le paiement de la base de données ;
- 350 000 euros pour l'augmentation des capacités des activités ILI agréées sur base d'une demande qui a aussi été justifiée
- 400 000 euros pour le renforcement des opérateurs de l'appel à projets.

Voici le détail.

Avec ce renforcement, avec ces emplois supplémentaires et avec la finalisation de la base de données, nous pourrions avoir les éléments qui nous permettraient de voir comment activer des sanctions lorsque c'est nécessaire.

Je tiens cependant à vous dire que toutes les informations qui me reviennent du terrain montrent à la fois à quel point les personnes sont satisfaites, volontaires et qu'à mon avis il n'y aura pas de sanction ou très peu, parce qu'il ressort de tout cela, y compris sur le nombre de personnes qui ne sont pas obligées de suivre le parcours d'intégration et qui s'inscrivent volontairement dans ce dispositif. Je pense que, comme vous le faites sans aucun doute, cela vaut la peine de rencontrer le terrain et de rencontrer les bénéficiaires de ce parcours d'intégration.

Pour ce qui concerne la lutte contre le surendettement et le million supplémentaire, je rappelle que ce n'est pas rien que d'ajouter un million puisque c'est une augmentation, sauf erreur de ma part, de 40 à 50 % des subventions par rapport aux années précédentes. C'est un million pérenne. 600 000 euros seront destinés à renforcer les moyens mis à disposition des opérateurs de première ligne, de l'ensemble des services de médiation de dettes. Ce budget permettra d'augmenter de 25 % les moyens mis à disposition des services de médiation de dettes et d'activer les recommandations du groupe de travail surendettement, c'est-à-dire les pistes d'action qui avaient été suggérées par ce groupe de travail.

Par ailleurs, 400 000 euros seront destinés à activer une réelle démarche préventive. Cette démarche pourra associer d'autres opérateurs à la démarche préventive activée au sein du dispositif wallon. Je pense entre autres aux acteurs impliqués dans la sensibilisation, la consommation responsable, et cetera. Elle permet également une prévention davantage ciblée sur les enfants et sur les jeunes, en particulier les jeunes adolescents, ainsi qu'une démarche de prévention tertiaire, mieux formaliser pour prévenir ce que j'appellerais les rechutes dans les difficultés et dans les dettes.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il des répliques ?

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Pour le détail, des actions derrière les moyens supplémentaires sur le parcours d'accueil d'intégration, j'aurais voulu savoir s'il y a une évaluation de cette politique menée depuis quelques années. Maintenant que ce parcours est à l'œuvre, depuis qu'en 2016 il a été rendu obligatoire, avez-vous une évaluation qui vous avait permis d'orienter les moyens tels que vous l'avez décrit dans l'exposé que vous venez de nous faire ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - En ce qui concerne l'évaluation, il n'y a pas de processus d'évaluation au sens formalisé, mais les moyens supplémentaires qui ont été dégagés par le Gouvernement proviennent d'une concertation avec le secteur et des constats du secteur de la nécessité de renforcer ces moyens, en particulier sur le nombre d'heures d'apprentissage du français et de citoyenneté.

Si je ne peux pas parler d'évaluation formelle, je peux parler d'un processus de concertation continue avec le secteur qui nous a permis de pouvoir - c'est confirmé par Mme Salvi - dégager la nécessité de ces moyens supplémentaires.

Je remercie une nouvelle fois le Gouvernement d'en avoir pris compte.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - Je voudrais que vous nous en disiez un peu plus. Vous vous souvenez lors de précédents débats, d'autres temps, certains étaient très émus de voir le nombre d'opérateurs impliqués dans ce parcours d'intégration, voulaient constamment réduire le nombre. Je vois que cela ne vient plus dans vos projets, que j'imagine qu'il y a dès lors eu une réflexion à cet égard. J'aurais voulu savoir quelle est votre vision des choses et surtout j'aurais voulu savoir quel est le nombre de personnes prises en charge dans les différentes opérations, dans les différentes étapes de ce parcours et la tendance. Est-ce plutôt à la hausse ? Peut-on répondre aux différents besoins, parce que ce n'est pas tout de dire que nous allons proposer 60 heures au lieu de 20 ? Combien de personnes aujourd'hui suivent les 20 heures ? Combien de personnes ont abandonné encours de parcours ?

Voilà un petit peu les chiffres qui sous-tendent cette réalité du parcours d'intégration.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne sais pas si Mme Tillieux le comprendra, mais je pense qu'il me sera difficile de répondre de cette manière-là, de manière aussi précise maintenant sur de tels chiffres, mais je n'ai pas de difficulté à communiquer l'ensemble de ces données, sachant que je ne sais pas qui souhaitait ou ne souhaitait pas la diminution du nombre d'opérateurs, mais je pense que tout le monde se réjouit, à la fois du nombre de personnes qui le suivent et de la dynamique, y compris volontaire, des personnes qui le suivent. Je pense que d'abandon, je ne vais pas vous

donner des chiffres affolants, au contraire, mais soit dans le cours de cette journée, j'aurai l'ensemble des chiffres et je vous les communiquerai, soit je me ferai un plaisir de le communiquer à la commission.

**Mme Gahouchi** (PS). - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - Je conçois bien sûr que les éléments statistiques ne sont pas toujours évident à produire en séance. Nous nous tournerons vers vous, si vous ne nous l'avez pas donnée dans la journée, via la procédure de la question écrite, puisqu'on est dans la statistique bien entendu, mais néanmoins je reviens sur le fait que dans le décret il est prévu une évaluation, qu'après autant de temps elle n'est toujours pas sur la table et que cette évaluation eut permis de voir si les moyens octroyés sont suffisants, parce que - souvenez-vous des débats antérieurs - l'idée était que, pour accueillir dignement, il fallait non seulement intégrer les personnes en leur proposant les formules telles qu'elles sont aujourd'hui à l'ordre du jour, avec des cours de français, avec les exposés, l'information sur la manière dont fonctionne notre société, bref sur les soins de santé, sur tout ce qui touche au quotidien, mais il fallait aussi y mettre les moyens. C'était bien cela la difficulté au départ, c'était de pouvoir monter en puissance sur le financement.

Vous le faites aujourd'hui, c'est très bien. Nous avons du mal ici sur les bancs parlementaires à évaluer si nous sommes à la fin du processus d'amplification de ce parcours d'intégration ou si nous sommes toujours en plein milieu de ces actions, si les besoins sur le terrain sont criants, s'il y a une réaction même positive, mais cela nous n'en avons pour notre part jamais douté, avec la variété d'acteurs sur le terrain. S'il faut vous rafraîchir la mémoire, nous pourrions le faire dans nos questions écrites, il n'y a pas de souci, en rappelant qui, dans les bancs de ce Parlement, décriait le nombre d'acteurs dans cette thématique sur l'accueil des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

**Mme la Présidente.** - Avons-nous terminé avec le programme 13 ?

Nous passons au programme 14. Y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise** (MR). - Nous avons 300 000 euros en crédits de liquidation qui sont prévus à l'AB 63.01. Nous savons que vous avez prévu la création d'une nouvelle crèche de 42 places. Au-delà de ces 42 places, y a-t-il des aménagements qui seraient prévus permettant l'ouverture de nouvelles places, soit via la transformation de structures d'accueil soit par l'agrandissement de celles existantes ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame Nicaise, il s'agit de moyens mis à disposition pour les subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement et la transformation de crèches. Cela correspond à une demande de l'administration qui est justifiée par les avancées concrètes d'un certain nombre de projets. Je vous les donne tout de suite.

Il s'agit de la création d'une nouvelle crèche de 42 places ayant reçu l'accord sur un avant-projet en août 2017.

En crédits de liquidation, c'est l'apurement de l'encours 2015-2016 pour les projets suivants :

- la construction d'un bâtiment pour 57 places en crèche par le CPAS de Hannut ;
- la crèche Les Chatons de 48 places pour le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - C'est une réflexion très générale.

Je sais que nous avons ici un plan d'investissements pour l'accueil de la petite enfance qui reste un élément central. Si l'on veut que notre économie soit boostée et si l'on veut permettre aux parents de vivre pleinement leur vie professionnelle et de s'épanouir, c'est fondamental.

Ce que je vois sur le terrain, c'est que, au-delà des projets qui ont été lancés, certaines crèches nées spontanément, c'est-à-dire issues du secteur totalement associatif et privé, qui ne sont pas venues demander de moyens pour les infrastructures, parce qu'elles en ont bénéficié dans le cadre d'autres organisations qui ne sont pas publiques, ni même de soutien pour l'emploi, se trouvent parfois en difficulté aujourd'hui.

Il serait probablement utile d'avoir un œil attentif pour ces situations parce que notre Gouvernement fait des efforts pour essayer de déployer un grand plan d'action pour ouvrir de nouvelles places avec les plans Cigogne, alors que, par ailleurs, dans le même temps, sur le terrain, des initiatives totalement privées qui ne sont même pas connues sont parfois en difficulté et risquent de voir les crèches fermer par manque de moyens.

On n'a probablement pas de solution, peut-être en avez-vous, Madame la Ministre ? Avez-vous déjà réfléchi à cela ? Peut-on, le cas échéant, venir en soutien d'initiatives qui existent et qui ne sont pas recensées ici ? Bien sûr, elles sont connues auprès de l'ONE parce qu'elles sont en général agréées, même si elles ne sont

pas subventionnées. Y a-t-il à cet égard des soutiens potentiels ?

Je sors un peu du budget, mais je pense que c'est intéressant d'évoquer cela.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Pendant trois minutes, je vais prendre ma casquette Communauté française, si tout le monde est d'accord.

Mme Tillieux met le doigt sur quelque chose de particulièrement important, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'accorder des subventions pour pouvoir construire des crèches et des milieux d'accueil. Certains se débrouillent pour trouver des moyens autrement. Quand je dis « certains », je veux limiter strictement au secteur non commercial et non marchand. Il n'est pas question d'aller faire des interventions avec les moyens publics dans le secteur commercial de l'accueil de la petite enfance.

Par contre, ce qui est évident, c'est que, avec le temps, avec à la fois les moyens de la Communauté française et des Régions, en particulier de la Région wallonne, on a de manière structurelle un manque de moyens pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement des milieux d'accueil collectifs.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la Communauté française, une réforme MILAC a été initiée et réfléchie par l'ONE. Celle-ci va faire l'objet d'une première lecture très rapidement au Gouvernement de la Communauté française. C'est la raison pour laquelle, y compris dans les investissements de la Communauté française, je souhaite que l'on ait une réflexion sur le fait non pas simplement d'ouvrir de nouvelles places pour ouvrir de nouvelles places, mais surtout aussi de mieux couvrir les places déjà ouvertes parce qu'il s'agit là aussi d'un enjeu pour la pérennisation des milieux d'accueil actuels.

Je remercie Mme Tillieux d'avoir souligné cet aspect important.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je pense que l'on est sur la même longueur d'onde.

Toutes les bonnes actions menées sur le terrain méritent d'être soutenues dès lors qu'elles le sont dans le respect de l'utilisation des moyens publics, dans le respect des parents et dans le respect des tarifs sollicités par l'ONE. À partir du moment où nous en avons tellement besoin, il faut sans doute réfléchir également à des solutions plus diversifiées que ce que l'on a pu mettre en œuvre jusqu'à présent.

Je vous encouragerai donc dans une autre assemblée, mais c'est utile d'en parler puisque l'on a ici le volet « Infrastructures ».

**Mme la Présidente.** - Nous arrivons à la fin du volet « Action sociale et santé ».

Comme convenu dans l'organisation des travaux, nous arrêtons maintenant pour reprendre à 14 heures avec le volet « Fonction publique ».

Je vous souhaite un bon appétit.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 52 minutes.

### REPRISE DE SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

### PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2018 (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 ET 1BIS)

### EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DE LA MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 3) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 3)

### BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 1126 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 9) ET (DOC. 1127 (2017-2018) N° 1 - ANNEXE 9)

#### *Discussion générale (Suite)*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Merci, Madame la Présidente.

À nouveau, cet ajustement se veut essentiellement technique. Néanmoins, au-delà de ces questions techniques, différents actes politiques sont posés au travers de budgets. On a parlé tout à l'heure, dans les

services d'aide aux familles, et cetera, sur le handicap, sur le milieu carcéral, mais au niveau de la fonction publique, on parle dans le budget, d'engagements forts et donc je souhaitais vous poser la question de savoir ce qu'il en est de ces engagements forts du Gouvernement au niveau de la fonction publique : quels sont ces engagements et comment sont-ils traduits dans l'ajustement ?

Je voudrais aussi évoquer le climat social. Il est indiqué, dans notre cahier représentant le projet de décret et l'exposé particulier, un climat social serein. Je reste toujours un peu sceptique, tout d'abord avec inévitablement les décisions importantes qui impactent la fonction publique locale, très directement, mais aussi la fonction publique régionale au travers de certains outils, ou de certains UAP. Je veux parler, bien entendu, de la réforme des APE même si cela ne concerne pas directement la fonction publique en tant que telle au SPW.

Cela participe au climat social global, wallon, et donc les outils comme le FOREm sont impactés et incontestablement, cela a des répercussions sur l'ambiance générale.

Quelque chose de plus direct, c'est la concrétisation de projets ou le lancement de dynamiques novatrices. Vous évoquez cela dans le cahier également.

Quels sont ces projets et ces dynamiques novatrices ?

Nous attendons encore la mise en œuvre de la convention sectorielle, et pour cela, en particulier, un projet qui me tient fort à cœur, qui tient fort à cœur de mes anciens collègues de gouvernement, la question de la réduction du temps de travail.

Où en êtes-vous ?

Puisque l'on sait que le sujet est débattu de réunion en réunion, le moment est venu, à l'ajustement, de nous dire où vous en êtes et de savoir ce que vous avez prévu comme moyens, pour cela.

Enfin, sur la question des contractuels et de leurs carrières, plus particulièrement, je voudrais parler de l'article 119<sup>quater</sup> et même 119<sup>quies</sup> maintenant qui, incontestablement, fait beaucoup de vagues. Si une partie importante des agents concernés par la mesure peut se réjouir de perspectives professionnelles et de carrière, il n'en reste pas moins qu'une série d'agents de la fonction publique vont rester sur le carreau, seront les oubliés de cette réforme, de ce projet, ce qui risque vraiment de mettre à mal toute l'organisation, la structuration organisationnelle du SPW.

Dès lors que les agents qui ont été recrutés avant 2004 ne bénéficient pas de la mesure, cela veut dire que vous vous trouvez avec des personnes qui, généralement, exercent des responsabilités, exercent un

niveau hiérarchique important, au-delà de leur propre travail, sur des équipes et que les personnes qui composent les équipes, nouvellement ou plus fraîchement recrutées, pourront bénéficier de cet article 119*quinquies*, dans le cadre de leur évolution de carrière et, le cas échéant, être statutarisés. Leur responsable hiérarchique, lui, plus ancien au SPW, ne pourra pas en bénéficier, parce qu'il a été recruté avant 2004.

Le grand prétexte, c'est bien sûr la politisation dont auraient bénéficié ces personnes. Je peux vous dire que cela passe très très mal. Je peux vous dire que ce contexte de politisation, il a marché dans tous les sens à l'époque. Il n'est pas, d'abord, un principe absolu. Ensuite, surtout, j'espère que, malgré tout, les compétences des personnes ont pu être, entre-temps, validées. Si ces personnes sont toujours présentes aujourd'hui, j'imagine qu'elles ont bénéficié d'évaluations tout à fait positives et favorables.

Clairement, quand vous me parlez de climat social serein, il y a quand même beaucoup d'interrogations. Je reçois pas mal d'interpellations d'agents de la fonction publique qui s'inquiètent et qui bien sûr, généralement, expliquent leur propre situation, mais cela reflète une inquiétude générale sur la manière dont ces décisions vont impacter l'avenir de ces agents de la fonction publique.

Un autre dossier est celui des pensions. Clairement, les mesures fédérales vont impacter incontestablement la pension de nos agents du secteur de la fonction publique. J'ai lu, ce week-end, on est dans l'actualité, que votre collègue, non pas du Gouvernement wallon, mais du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisque vous avez le plaisir et le bonheur d'œuvrer dans ces deux gouvernements, vient d'annoncer deux recours devant la Cour constitutionnelle.

Il explique comment et pourquoi, dans l'article qui a été publié, mais en tout cas, il dit qu'il a analysé la situation, qu'il a demandé l'avis du service juridique de l'administration, mais qu'il adressera un recours, suite à la consultation de bureaux d'avocats, et cela concerne notamment la question des pensions.

J'imagine, puisque vous êtes membre du même Gouvernement, que vous soutenez la démarche de recours à l'encontre du Gouvernement fédéral par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ma question est : quelle est votre position, ici, en Wallonie, comme ministre de la Fonction publique ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour votre exposé qui a permis déjà de répondre à de nombreuses questions, notamment au niveau du personnel et des affaires générales, au niveau

du SIRH aussi. De nombreuses questions ont déjà obtenu réponse.

En effet, on est vraiment ici dans un aspect technique, et notamment avec la nécessité d'adaptation à l'évolution de l'indice pivot, et de procéder à l'indexation, et cela se marque dans l'ensemble des articles de rémunération.

Il me reste quelques questions plus précises sur certains points, mais je vous propose de les aborder plutôt dans le cadre de l'examen article par article ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Merci, Madame la Présidente.

Simplement pour dire que, à l'instar de ma collègue, nous interviendrons aussi en fonction des programmes, article par article.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Merci, Madame la Présidente.

Mesdames les députées, différentes réponses.

La première, Madame Tillieux : oui, je continue à dire que le climat social est serein, dans le sens que les concertations se passent dans un climat apaisé et qui permet de faire avancer un certain nombre de dossiers. Au registre de ceux-ci, un dossier particulièrement important sur lequel vous avez vous-même insisté, sur lequel je me permets aussi d'insister, c'est-à-dire la finalisation de deux dossiers importants de la convention 2013-2016, qui sont à la fois l'article qui était jusqu'alors 119*quater*, qui devient 119*quinquies*, avec un dossier qui est à l'ordre du jour du Gouvernement de cette semaine, pour pouvoir aboutir en suite des concertations avec les partenaires sociaux dans ce dossier.

Je peux reprendre dans le détail l'accord, sauf si vous l'avez en tête, mais pour rappel, dans le cadre de la convention sectorielle, de quoi s'agit-il ?

L'article *quater* permet – comme cela, de nouveau, tout le monde est informé de la même manière – aux membres du personnel contractuel en CDI d'être nommés sur leur poste, dès lors qu'ils remplissent les conditions suivantes : être lauréat d'un concours de recrutement organisé par le Selor et être en ordre utile pour être recruté sur ce poste qu'ils occupent ou sur un

autre poste de même niveau et de même métier déclaré vacant.

Après examen de la capacité de pouvoir mettre en œuvre l'accord de 2013-2016, il est apparu qu'il fallait un peu retravailler les choses. En concertation avec les organisations syndicales, nous avons abouti à un accord, que j'espère que le Gouvernement pourra finaliser dès cette semaine.

Je ne reviendrai pas sur vos considérations de politisation. De toute façon, dans le cadre de cet accord, il faut que les personnes soient sur leur poste et qu'elles aient été évaluées deux fois positivement. Il n'y a aucune difficulté par rapport à la reconnaissance de leurs capacités et la reconnaissance de leurs engagements au service de la fonction publique.

En ce qui concerne les engagements forts, pour à la fois améliorer les conditions de travail, et à la fois rendre plus efficace encore, au travers des conditions de travail, l'administration, et le bien-être au travail, je tiens à souligner un certain nombre de décisions, à la fois les engagements par rapport à la réalisation du programme WBFIn dans toute la gestion comptable et budgétaire de la Région wallonne, avec 1,042 million d'euros en année pleine pour pouvoir finaliser WBFIn.

Deuxième aspect : l'engagement et l'investissement de 3,7 millions d'euros pour pouvoir passer au développement de Microsoft 365 et enfin avoir une informatique digne du XXI<sup>e</sup> siècle pour les agents de l'administration.

Un renforcement des moyens d'eWBS pour 400 000 euros et au travers du plan d'investissement wallon à partir de 2019 desancements d'un projet pilote de digitalisation qui sera mené par la DGO6 et ce après la mise en place d'un CIO informatique en Région wallonne. Des investissements qui participent non seulement à l'amélioration du service, mais aussi au bien-être du personnel en termes d'accompagnement technologique.

Vous comprendrez que je ne réponds pas en particulier à vos questions sur la fonction publique locale qui ne relève pas de mes compétences ni sur la réforme APE qui ne relève pas non plus de mes compétences.

En ce qui concerne la convention sectorielle relative à la réduction du temps de travail celle-ci a fait l'objet de concertations et d'avancées au niveau du gouvernement et pourra très rapidement se mettre en œuvre dans le cadre de fonction spécifique quelles soient en C ou en D et en fonction de la continuité de la qualité du service sur cet aspect là aussi des accords ont été trouvés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - La fonction publique est importante, les fonctionnaires ce sont eux qui portent les politiques que nous pouvons décider ici dans ce parlement et donc il est important veiller à leur statut, ce qui vient d'être dit est également important néanmoins je n'ai pas de réponse par rapport à la question des pensions. Comment voyez-vous le recours de la fédération Wallonie-Bruxelles ? Soutenez-vous la démarche au niveau wallon comme Ministre de la Fonction publique ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - En ce qui concerne la Région wallonne de déposer des recours à la Cour constitutionnelle, il s'agit de suivre pas à pas cette réforme afin de pouvoir poursuivre les négociations et de trouver les moyens nécessaires pour la faire aboutir à la fois nous avons mis en œuvre en ce qui concerne les fonctionnaires qui relèvent de la fonction locale, mais cela je suppose que vous avez interrogé Mme De Bue, vous savez que dans le cadre de l'abus budgétaire des moyens ont été dégagés pour les fonctionnaires dans les entités locales.

Les fonctionnaires de la Région wallonne les travaux se poursuivent un dialogue avec le fédéral.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je voudrais insister pour dire combien ce volet est important puisque la Communauté française va introduire une action qui vise la mesure fédérale, qui revoit le calcul de la pension des personnes nommées dans la fonction publique. Auparavant toutes les années prestées par elles, que ce soit dans des contractuelles ou statutaires, étaient comptabilisées comme années de travail en tant que statutaire. C'était plutôt avantageux parce que les statutaires ont droit à une pension du secteur public tandis que les contractuelles relèvent du régime privé, mais depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2017 les années de travail prestées comme contractuelles sont comptabilisées comme telles. Il s'agit donc de la perte d'un droit acquis et donc ce n'est pas neutre. J'entends que Madame la Ministre veut encore concerter, mais la réalité c'est que c'est déjà à pied d'œuvre.

**Mme la Présidente.** - Nous pouvons clôturer la discussion générale et passer en revue les différents programmes.

Nous commençons par la division organique 2, dans les dépenses de cabinets, le programme 02, y a-t-il des questions ? Personne.

La division organique 09 ? Non plus.

La division organique 10 ? Non plus.

La division organique 11 ? Le programme 02.

Mme Vandorpe la parole est à vous.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Vous avez répondu à une partie de la question parce que cet article-ci je l'ai bien compris dans votre exposé couvre notamment la régularisation des agents qui ont obtenu la reconnaissance de fonctions qualifiées suite au recours. L'AB 01.01.00 provisions interdépartementales, si je ne me trompe pas ceci est l'explication de votre tableau tout à l'heure. Néanmoins j'aurais voulu savoir où nous en étions à cet égard. Combien d'agents sont-ils encore concernés cette année ? Combien de décisions de justice sont intervenues ? Et également l'impact budgétaire de ces régularisations ?

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Warzée.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - L'AB 01.02 modernisation de la fonction publique, a une légère augmentation du crédit et passe à 1 708 000 euros, c'est simplement pour avoir une précision sur ce que couvre cette AB.

Une petite question pour l'AB 11.02.00 relative à la rémunération et allocation de personnel de receveurs régionaux, là aussi l'augmentation est liée à la modification de l'indice pivot et donc à l'adaptation des rémunérations. Y a-t-il des modifications à apporter à ce statut, à court et moyen termes ? C'était sur une réforme en cours sur les receveurs.

L'AB 11.15 critique et temporaire, là ce sont les crédits qui sont majorés de 35 000 euros pour atteindre 7 181 000 euros et notamment c'est lié au remplacement par des agents temporaires qui relèvent des congés pour missions mises à disposition au ministère, des tâches pour un cabinet.

On se rappelle qu'il y a un an votre prédécesseur avait modifié les contrats de ces personnes qui travaillaient sous contrats temporaires pour les transformer en CDI et vous aviez déjà été interpellée à plusieurs reprises pour savoir ce qu'il allait se passer après ce surnombre d'agents puisque ceux qui quittaient les ministères du précédent gouvernement allaient se retrouver finalement à deux sur le même poste. Vous aviez dit que nous allions réorganiser cela. Par ailleurs, on voit qu'il y a d'autres engagements et donc c'était pour savoir où nous en étions par rapport à ces agents en surnombre.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - Une question un peu plus générale, une communication du Gouvernement a annoncé que la Wallonie se dotait d'un centre stratégique d'expertises fiscales et financières en créant un centre unique. Un centre stratégique d'expertises fiscales et financières qui regroupera la cellule fiscale d'expertises, de supports, la cellule d'informations, le

CIF et une toute nouvelle agence wallonne de la dette. Il est indiqué dans cette communication que non seulement cette cellule bénéficiera d'une autonomie stratégique accrue, mais qu'elle sera renforcée pour lui permettre d'assurer pleinement son rôle de soutien stratégique à la prise de décisions politiques. J'aurais voulu savoir si cette information de création d'un nouveau centre stratégique d'expertises fiscales et financières se traduit quelque part en matière de fonction publique.

**Mme la Présidente**. - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mesdames les députées, en ce qui concerne les fonctions qualifiées, comme indiqué dans le tableau présenté tout à l'heure, Madame Vandorpe, comme vous l'avez relevé, il s'agit de 1 147 011 euros qui sont impactés dans le rapport à l'initial. Pour ce qui concerne le nombre d'agents concernés, je vous avoue que je n'ai pas cette information ici sous la main, mais je n'ai pas de difficulté à vous le communiquer sans tarder. Je fais le nécessaire pour que cette information puisse vous parvenir. Je suppose qu'elle intéresse l'ensemble de la commission.

**Mme Tillieux** (PS). - Oui, bien sûr.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Voilà pour cet aspect-là.

Pour ce qui concerne la modernisation de la fonction publique, l'augmentation de 8 000 euros qui sont en fait juste des ajustements des paramètres économiques.

Pour ce qui concerne par ailleurs, ce crédit est destiné à prendre en charge la modernisation, en exécution pour l'instant il n'y a pas de moyens qui sont mis, en fait c'est de perspective pour des investissements à venir.

Pour ce qui concerne les rémunérations et allocations du personnel des receveurs régionaux, j'ai dû mettre dans les crédits liés à mes compétences les ajustements, les paramètres économiques.

En ce qui concerne les évolutions des receveurs, vous ne m'en voudrez pas de vous renvoyer vers la ministre De Bue, puisque c'est elle qui est chargée du suivi de cette politique. Je ne me permettrai pas de faire le travail à sa place.

En ce qui concerne la pérennisation de certains contractuels qui étaient liés à des désignations faites par le ministre Lacroix, pour rappel, comme vous l'avez dit, par une décision du 22 juin 2017, le ministre de la Fonction publique de l'époque a marqué son accord par

le passage en contrat de travail à durée indéterminée de l'ensemble des personnes qui étaient financées à l'AB 11.15, qui étaient en fait en remplacement de personnes détachées. Cette décision qui évoquait la nécessité pour le SPW de conserver ces talents reposait, selon l'administration, sur la nécessité de respecter les articles 10 et 11<sup>ter</sup> de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail. La Cour des comptes relevait d'ailleurs qu'au terme de ces dispositions, en cas de conclusion de contrats de remplacement successifs pour une période supérieure à deux ans, « les parties sont censées avoir conclu un contrat à durée indéterminée, de sorte qu'une décision formelle ne s'impose pas ».

Il n'en reste pas moins que le cas de chaque remplacement aurait dû être examiné individuellement à la lumière de cette législation, alors que la décision du 22 juin a une portée générale, affectant tous les agents dont la rémunération est assurée par les crédits inscrits à l'allocation 11.15 du programme 11.02.

Enfin, l'examen des dossiers des agents concernés a permis de vérifier que les conditions visées par les dispositions précitées de la loi du 3 juillet 1978 n'étaient pas réunies pour 39 d'entre eux dans la mesure où leur engagement au sein du SPW remontait à moins de deux ans. Ces cas auront sans conteste un impact budgétaire sur le coût global des rémunérations, en particulier à l'heure de devoir considérer les promotions automatiques des uns et des autres.

À nouveau si à court terme le coût des nouveaux engagements peut paraître dérisoire, à moyen et long termes, il conviendra d'évaluer correctement le coût réel de ces agents.

Par ailleurs, il est à noter que cette analyse doit être étendue aux contrats de remplacement successifs, même si ces derniers ne relèvent pas tous de l'allocation budgétaire 11.15 « Besoins critiques et temporaires ».

Les contrats de remplacement de plus de deux, au même titre que ceux relevant de l'allocation budgétaire précitée, devaient donc bénéficier de par les effets de la loi des mêmes avantages que les contrats à durée indéterminée.

Nous continuons à suivre ce dossier de manière précise.

*(Réaction d'un intervenant)*

Comme je l'ai dit, il y avait 39 agents.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Ma question était aussi : du fait du retour des agents des ministères, se retrouve-t-on en surnombre dans certains services, comme vous l'aviez évoqué l'année passée ?

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique

et de la Simplification administrative. - La réponse est non.

Toujours est-il qu'il n'y a point de problème. C'est cela qui est important.

*(Réaction de Mme la Présidente)*

Je n'ai pas fini, parce que je ne voudrais pas laisser Mme Tillieux.

*(Réaction de Mme Tillieux)*

Par rapport à l'expertise, la création d'un service Expertise fiscale et financière, à ce jour, il n'y a pas de conséquence en termes de fonction publique. Ce sont des réorganisations qui sont proposées. Nous allons les suivre. À ce jour, il n'y a pas de conséquence en fonction publique.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je vous remercie de préciser qu'il n'y a pas d'impact à ce jour de la création de ce nouveau Centre d'expertise stratégique fiscal, mais peut-être en aura-t-il à l'avenir. En tout cas, on espère avoir une expertise telle qu'elle soit reconnue également.

Pour le reste, je peux aussi vous poser la question de savoir où en est l'état d'avancement du dossier WBFIn. On parle dans un autre programme, chez votre collègue, Jean-Luc Crucke, d'un retard d'un an dans le dossier WBFIn par rapport au timing initialement prévu. Le dossier a-t-il été transféré chez lui ?

Par ailleurs, une autre question sur des moyens de vente d'immobilier, mais c'est autre chose.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Les dix dernières secondes n'ont pas eu lieu.

WBFIn, le dossier a pu être signé, et donc alloué. C'est maintenant pleinement le ministre Crucke qui est en charge du suivi de ce dossier, de sa bonne fin, puisque cela relève de ses compétences.

En ce qui nous concerne, je n'étais intervenue dans ce dossier que pour la bonne fin du marché public et les conditions de celui-ci, et les conditions de la finalisation de celui-ci. C'est maintenant chose faite. le dossier suit son cours.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Merci pour ces précisions.

**Mme la Présidente.** - Dès lors, pouvons-nous clôturer le programme 02 de la division organique 11 ?

Pour le programme 04, la parole est à Mme Vanderpe.

**Mme Vanderpe** (cdH). - Dans le programme 04, l'AB 12.02.00, sur le plan Bien-être, les 175 000 euros inscrits en crédits de liquidation à l'initial proviennent du transfert dont on a parlé au programme précédent « Provisions interdépartementales ». Cela laisse penser bien sûr que le plan Bien-être se met en place. Vous savez que c'est une politique qui nous tient à cœur, puisqu'en veillant à l'amélioration du bien-être des agents, on favorise aussi la qualité de leur travail, on prévient l'absentéisme et, bien entendu, on sert l'intérêt de nos citoyens.

Madame la Ministre, ma question était simplement de savoir si vous pouviez faire un peu le point sur ce plan Bien-être et quelles sont les initiatives financées par ces crédits ajustés.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne** (MR). - Dans ce programme, au niveau de la direction des ressources humaines et de façon plus globale, vous avez évoqué l'amélioration du processus de la mutation et de la mobilité interne et externe. On avait déjà évoqué précédemment l'implication qui permet d'informer les agents des postes. C'était pour voir l'évolution par rapport à l'outil en place et si justement ce processus de mobilité évoluait positivement et permettait à des agents d'avoir plus facilement accès à d'autres postes.

Deuxièmement, vous évoquiez aussi dans votre présentation la gestion et l'amélioration du processus de télétravail, c'est la même question par rapport aux demandes des agents. Y a-t-il des freins au niveau de ces demandes de télétravail ? Ce que l'on peut comprendre, notamment par les problèmes de mobilité que l'on rencontre dans notre belle Wallonie à tous les coins de sa géographie.

J'ai également une question concernant l'AB 41.01 « Dotation à l'École d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie ».

Vous avez expliqué tout à l'heure que l'augmentation des crédits était liée à l'augmentation des crédits de la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque la proportion des 35-65 % doit être respectée.

À nouveau, où en sommes-nous dans la mise en place d'une réelle École d'administration accessible également aux pouvoirs locaux, notamment pour la formation spécifique au certificat de management public ?

Au niveau de l'AB 41.02, on diminue le montant de 680 000 euros. C'est lié aux formations destinées aux agents du SPW et des OIP. Cela veut-il dire que les agents auront moins accès aux formations ? Pouvez-vous nous donner un peu plus d'explications par rapport à cette diminution de crédits ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame Vanderpe, vous avez vraiment bien raison d'insister sur l'importance du plan Bien-être et sur les conséquences de celui-ci dans la motivation et dans les conditions de travail des agents. Je sais que c'est une préoccupation commune à l'ensemble de cette commission, mais je vous remercie de l'avoir mis en évidence.

Dans le cadre du plan Bien-être, qui concerne les UAP et le SPW, on a dégagé 30 euros par agent et par an afin d'atteindre les objectifs du plan. On a mis un complément de 30 euros pour venir de la Région afin de compléter les mesures.

La double diminution de la provision interdépartementale est donc ici prévue pour faire le lien, que vous avez fait vous-même, avec le plan Bien-être.

Dans ce cadre-là, je peux vous dire aussi, puisque je vous ai dit qu'il y avait 30 euros de plus, qu'il y a toute une série, que ce soit vers l'APAQ-W, vers le CRAC, vers le CRA-W ou vers le FOREm, de moyens transférés pour pouvoir poursuivre ce plan Bien-être à l'intérieur des UAP.

En ce qui concerne la question sur les formations des agents du SPW et des OIP dans le cadre de l'École d'administration, il y a bien dans les crédits historiques des montants qui sont là et qui sont d'application. Les crédits s'expliquent par le taux d'utilisation des années antérieures. C'est la raison pour laquelle nous les avons ramenés à 617 000 euros, mais avec une volonté de continuer à mettre les choses en route et à avancer.

C'est la raison pour laquelle, y compris dans un contact avec mon collègue de la Communauté française, M. Flahaut, nous avons prévu des réunions dans les prochains jours et semaines, même s'il est parfois difficile de trouver des dates au vu de nos agendas respectifs, afin d'avoir une discussion et une concertation sur la relance de l'EAP.

C'est vraiment un chemin tout à fait intéressant pour avoir des motivations pour les agents et en particulier les cadres supérieurs de nos administrations.

Quant au télétravail, nous avons chaque année des augmentations importantes des demandes de télétravail, ne fut-ce aussi que pour une question de bien-être et de

temps de trajet. Sachant aussi que ceci s'organise en concertation avec la hiérarchie et que cela ne désorganise en rien le service à la population.

On n'a qu'à se féliciter de cette augmentation du taux de télétravail, tout en ayant un service garanti à la population plus important. Ceux qui se sont inscrits dans cette démarche nous en donnent des retours particulièrement positifs.

Dernière chose, en ce qui concerne le processus de mobilité, cela s'inscrit dans le cadre de la mise en route de la note-cadre sur la fonction publique dans laquelle les processus de mobilité ont été mis en évidence au fur et à mesure que des situations peuvent aboutir. Les choses se développent, sachant qu'il n'y a pas de frein.

Ne fut-ce que dans le cadre même de l'arrivée de la sixième réforme de l'État, il y a aussi des opportunités de mobilité puisqu'il y a toute une série de fonctions à remplir et nouvelles qui s'ouvrent, sachant que nous n'avons pas toujours les fonctionnaires qui reviennent du Fédéral. Ce seront aussi de belles possibilités pour les fonctionnaires de la Région wallonne d'aborder de nouveaux défis pour ceux qui le souhaitent.

**Mme la Présidente.** - Nous passons au programme 06.

La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Très brièvement, au niveau de l'AB 12.14 « Gestion de l'informatique » et de l'AB 74.03, on constate des augmentations de moyens d'action pour les frais de fonctionnement et également pour le développement d'applications.

Indépendamment de la volonté du Gouvernement de doter la Wallonie d'outils performants liés aux nouvelles technologies, en tant que ministre de la simplification administrative, les projets en cours ou qui doivent être initiés respectent-ils les délais souhaités ?

On vient d'évoquer eWBS avec du retard. Y a-t-il d'autres retards actuellement dans ce qui est outils mis en œuvre dans ce cadre de la gestion informatique du SPW ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je suis désolée, mais ces deux AB ne sont pas dans mes compétences. Je veux bien faire montre de beaucoup de souplesse pour répondre à toutes les questions, mais là je ne suis pas en capacité de répondre sur des AB qui ne relèvent pas de moi.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - J'irai interroger plus loin. Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - Nous passons à la division organique 12.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la division organique 13.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la division organique 14.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la division organique 15.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la division organique 16.

Y a-t-il des questions ? Non.

La division organique 17, cela a été fait.

Nous passons à la division organique 18.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons à la division organique 19.

Y a-t-il des questions ? Non.

Nous arrivons à la fin de l'analyse des différents volets qu'étaient « Action sociale », « Santé » et « Fonction publique ».

Je vous propose de passer directement au budget des UAP.

La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Ministre, dans le cadre du budget de l'AViQ, j'aurais souhaité poser une question concernant l'AB 12.04, à savoir plus de...

*(Réaction de Mme la Ministre Greoli)*

Section 1, programme 4 « Gestion transversale, ressources humaines, immobilières, informatiques et administratives ».

Concernant les dépenses de consommation énergétique, à l'AB 12.04, il y 200 000 euros de plus.

J'aurais souhaité savoir comment vous expliquiez cette augmentation du budget initial, qui totalisait, pour ce poste, 160 000 euros. Est-ce dû à l'occupation de nouveaux locaux pour la future caisse publique ?

C'était ma première question.

Puis-je enchaîner ?

**Mme la Présidente.** - Oui, allez-y, on va enchaîner les questions, comme cela, Mme la Ministre répondra.

**Mme Pécriaux (PS).** - J'ai aussi une question sur les frais de construction et de rénovation à l'AB 74.01 : + 90 000 euros.

Cette augmentation traduit-elle une partie des investissements annoncés pour l'achat du nouveau siège pour l'AViQ dans le cadre du Plan d'investissements ou couvre-t-elle la location du bâtiment destiné à accueillir la future caisse publique ?

J'aurais voulu savoir quel était l'état d'avancement du dossier de ce nouveau siège.

Voilà mes questions. Merci.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Voulez-vous bien me donner la deuxième AB dont vous me parliez ?

**Mme Pécriaux (PS).** - C'est la 74.01.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - En ce qui concerne l'AB 12.14 du programme 04, en fait, ce n'est pas lié à Famiwal, c'est une actualisation des crédits tels que proposés par l'agence. Les variations sont donc dues simplement à la demande de l'agence d'actualiser ces crédits qui servent, pour rappel, à couvrir les frais d'énergie et de consommation d'eau.

En ce qui concerne l'AB 74.01, en fait, ces crédits sont destinés à couvrir les acquisitions de mobilier et de matériel administratif : achat du mobilier, matériel de bureau, achat du mobilier du mess et achat de mobilier et matériel divers et donc il n'y a pas de variations particulières. Il n'y a pas de variations dans l'AB 74.01.

**Mme Pécriaux (PS).** - Excusez-nous, c'est dans le 72.01.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Heureusement que je suis, que je ne réponds pas n'importe quoi ! Ni n'importe quoi, ni n'importe comment, Monsieur Martin ! Et sans rire, d'ailleurs ! Avec le plus grand sérieux !

*(Réaction de M. Martin)*

C'est vrai ! Je vous remercie de me le dire comme cela.

En ce qui concerne l'AB 72.01, ces crédits servent effectivement les frais d'aménagements et de rénovation

pour les immeubles occupés par l'agence. Dans ce cadre-ci, c'est dans l'exécution des besoins courants de l'agence et pas en particulier pour les besoins liés à une nouvelle construction ou de Famiwal, mais c'est dans le cadre du suivi.

Par ailleurs, pour les nouvelles constructions, oui, vous aurez noté que dans le cadre du plan wallon d'investissements, viendra un dossier pour un nouveau bâtiment, voire la construction d'un bâtiment mais qui abritera l'entièreté de l'AViQ et évidemment le régulateur, y compris allocations familiales.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je voudrais simplement savoir si l'on en sait plus sur le nouveau bâtiment, si l'on a déjà une échéance de ce que Mme la Ministre présente, de l'état du nouveau bâtiment. J'aurais voulu savoir si l'on avait déjà une échéance et si on en savait plus à ce propos.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Actuellement, il n'y a rien de planifié précisément. Nous attendons d'avoir la finalisation, la vue très claire sur le cadre à la fois de Famiwal et le cadre du régulateur et dès que j'aurai une idée parfaitement claire du nombre d'agents concernés, je viendrai alors au Gouvernement avec un dossier construction.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres interventions concernant les UAP ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Vote*

**Mme la Présidente.** - La Commission de l'action sociale, de la santé et de la fonction publique recommande, par 6 voix contre 3, à la Commission du budget, de l'énergie et du climat l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2018, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative.

*Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT  
DES MESURES DIVERSES POUR LES  
MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE  
L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION  
(DOC. 1143 (2017-2018) N° 1)**

*Chapitre 2 - Mesures en matière de santé et d'action sociale - Art. 2 à 10 - pp. 10 et 11*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Nous proposons Mme Tillieux comme rapporteuse.

**Mme la Présidente.** - Mme Tillieux est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je ne serai pas très longue puisque dans le cadre de ce décret-programme, les articles qui me concernent visent à prolonger les agréments des centres locaux de promotion de la santé, des services communautaires et des agréments des services du travail, dans l'attente d'un nouveau décret en la matière.

Ensuite, le décret-programme modifie la date butoir d'approbation du premier calendrier de construction hospitalier wallon afin de correspondre avec la réalité du terrain.

En outre, le décret-programme supprime le rôle de deux commissaires du Gouvernement pour le réseau Santé wallon, et ce, afin que l'Agence pour une vie qualité, l'AViQ, reprenne leur rôle dans le contrôle.

Troisièmement, le décret-programme institue une autorisation de prise en charge des services, et ce, à la suite de la remarque du Conseil d'État pointant l'absence de base légale.

Je rappelle les choses : dans le cadre de l'accueil de personnes en situation en handicap non belges, et en particulier non wallonnes, en vue de promulguer un arrêté sur les normes de l'accueil pour ces personnes, il était nécessaire, avant cela, d'avoir une base décrétole, ce que nous faisons dans le cadre de ce décret-programme.

Et en matière d'action sociale, plus spécifiquement en matière de médiation de dettes, le décret-programme modifie le Code wallon de l'action sociale et de la santé afin de remplacer l'obligation, pour un service de médiation de dettes, de s'engager obligatoirement comme médiateur en cas de règlement collectif de dettes par la simple faculté de se proposer comme tel, mais, évidemment, c'est le juge qui reste compétent pour désigner la personne qui assure cette mission.

*Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Nicaise.

**Mme Nicaise (MR).** - Je voudrais simplement dire que je me réjouis d'avoir les articles, la modification des articles 9 et 10, dans la mesure où ils substituent à une obligation pour les autorités publiques ou privées de gérer la médiation de dettes lorsqu'ils se trouvent face à cette situation.

Il me paraît en effet plus naturel, lorsque la procédure amiable n'est plus possible et que l'on se dirige vers une procédure de règlement collectif judiciaire, que la désignation du médiateur appartienne au juge, en vertu notamment du principe de la séparation du pouvoir et des conflits d'intérêts qui peuvent exister entre la personne qui a eu en premier contact le futur médié et sa situation postadmission en règlement collectif de dettes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte (MR).** - C'est dans l'ordre que vous souhaitez, Madame la Présidente.

Simplement par rapport à la suppression de la date butoir concernant le plan de construction hospitalier, j'aimerais bien, en mode enfant pour bien comprendre, cela suppose-t-il que le plan en question sera mis en

œuvre cette année ? Et que par conséquent, il n'y a plus de raison de fixer une date butoir, et si c'est le cas, est-ce que vous pourriez nous en dire un peu plus ?

Cela sera-t-il budgété à l'initial 2 019 ?

Y aura-t-il des montants qui vont être prévus à cet égard ? Puisque c'est important pour bon nombre de régions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais tout d'abord, avant de rentrer dans le détail des compétences de la ministre dans ce décret-programme, dire un mot sur les conditions de travail qui ont été les nôtres, pour se pencher sur ce décret-programme.

On a déjà eu l'occasion d'en parler longuement, que ce soit dans la presse ou au niveau de mes collègues et de mon chef de groupe en particulier, mais les conditions dans lesquelles on a dû examiner ce décret-programme sont vraiment absolument déplorables. On a reçu près de 500 articles à examiner en l'espace de quelques jours, avec une précipitation et une urgence dont on a peine à cerner les contours, alors que ce texte a été adopté et examiné en première lecture en décembre dernier.

On est vraiment très interpellés sur la méthode de travail qui a été reprise par le Gouvernement, dans le cadre de ce décret-programme, qui est quand même un texte important dans les travaux parlementaires. On a vraiment ce sentiment que le Gouvernement veut passer en force en empêchant la minorité, l'opposition et le Parlement, d'une manière générale, puisqu'il n'y a pas que l'opposition, de faire son travail de contrôle du pouvoir exécutif. Le ministre-président Borsus, lorsqu'il était lui-même chef de file de l'opposition, à l'époque, avait d'ailleurs déploré de vive voix et de vive manière une méthode de travail qu'il considérait comme étant similaire et qui était pourtant loin d'atteindre le niveau que l'on a atteint. L'avis du Conseil d'État est particulièrement assassin sur cette manière de travailler. Il pointe notamment une absence de qualité de nombreuses dispositions, et un caractère précipité dans la rédaction. Je n'utiliserai pas d'autres termes, mais vraiment, c'est assez déplorable.

Néanmoins, le groupe socialiste a décidé d'être constructif. On va passer en revue différents points qui nous semblent importants. Je me proposerai de commencer avant que mes collègues ne puissent enchaîner avec l'autorisation de la présidente, mais elles solliciteront, bien entendu, la parole également. Je reviendrai sur le financement hospitalier, cela vient d'être évoqué par le groupe MR notamment, et sur la question du plan du calendrier de la construction.

C'est un peu le flou artistique à notre niveau, sur la manière dont le Gouvernement va travailler en la matière.

On sait qu'il y a eu un appel à candidatures, qu'il y a eu une prolongation qui a été décidée. On a eu l'occasion d'en discuter lors des questions parlementaires précédentes au sein de cette commission. On a vu l'avis du Conseil d'État, que vous n'aviez pas souhaité suivre les recommandations du Conseil d'État, et ici, on constate, comme cela vient d'être dit, la suppression de la date butoir, qui était celle du 1er janvier 2018 comme référence. On n'a pas de perspective avant d'autres dates qui sont fixées comme nouvelle échéance.

On s'interroge, dès lors, sur la méthode de travail qui va être retenue. C'est un secteur extrêmement important, on parle de montants très conséquents, par centaines de millions d'euros, d'investissements très lourds qui vont avoir un impact pour la Wallonie et pour le secteur hospitalier, pour l'ensemble des Wallonnes et des Wallons.

On voudrait voir plus clair, Madame la Ministre, sur votre calendrier, c'est le cas de le dire, dans le dossier qui nous occupe, et sur les perspectives que le secteur peut attendre par rapport à cette question.

Voilà, pour ce qui me concerne, mais mes collègues vont aborder les autres sujets en lien avec les compétences de la Ministre Greoli.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - Je vous remercie, Madame la Présidente.

Au niveau de mon groupe, peut-être que si dans certaines commissions, les conditions étaient sans doute compliquées, nous sommes dans la commission Action sociale-Fonction publique. J'observe huit modifications d'articles. En ce qui me concerne et en ce qui concerne mon groupe, ce n'est pas ingérable à travailler, en tout cas, pour la date d'aujourd'hui. Je voulais quand même juste signaler que dans cette commission en particulier, cela ne me paraît pas impossible à faire.

Par rapport aux différents articles à modifier, je constate en tout cas que pour les articles 2 à 4, toujours dans la même logique, c'était aussi un dossier sur lequel on avait déjà travaillé. Vous prolongez les agréments des centres locaux de promotion de la santé, des services communautaires de promotion de la santé pour coller au mieux avec les dossiers qui devront arriver. Ce sont, me semble-t-il, des modifications de bon sens et des modifications efficaces, qui visent, en tout cas, l'efficacité, et le fait que chacun puisse continuer à travailler de façon sereine. Idem pour les agréments des services médicaux du travail.

Concernant la modification du CWASS, à savoir le fait qu'aujourd'hui, ce soit l'AViQ qui reprenne, in fine, le rôle des deux commissaires du Gouvernement. Là aussi, cela paraît être de bon sens par rapport à l'évolution du secteur. J'avais une question plus spécifique, puisque pour l'article 8, vous collez aux remarques formulées par le Conseil d'État, je ne vois pas non plus où est le problème.

Concernant l'article 6 et tout ce qui concerne la date butoir, là, Madame la Ministre, je pense que s'il y a un point sur lequel on doit peut-être prendre un peu plus de temps, c'est sûr ce point-là en particulier. Effectivement, les explications, tel que vous nous les avez données, peuvent paraître logiques, mais je pense que c'est vraiment important, au niveau des parlementaires de cette commission de pouvoir comprendre exactement ce qui se profile. De quelle manière, aussi, on peut informer sur le terrain des évolutions et du travail du Gouvernement sur cet aspect particulier du premier calendrier de construction hospitalier wallon, puisque cela avait suscité en tout cas des interrogations, du travail, des interpellations de la part des uns et des autres. Je pense important d'y voir plus clair pour que l'information soit relayée de la façon la plus correcte possible sur le terrain.

J'en ai fini avec mon intervention, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux** (PS). - Merci, Madame la Présidente.

Je reviendrai sur la promotion de la santé, articles 2 à 4. Le décret de la promotion de la santé prévoit que les agréments qui arrivent à échéance courant 2010 étaient prolongés de cinq ans.

Par la suite, vu le transfert de compétences vers la Wallonie, le délai de cinq ans a été prolongé par cavalier budgétaire, dans l'attente d'une nouvelle législation wallonne.

Lors du vote de l'examen du décret portant sur le budget initial 2018, les cavaliers budgétaires ont reconduit les agréments de neuf ans par rapport à 2010. Concrètement, les agréments arriveront donc à échéance courant de l'année 2019. Pourtant, le commentaire des articles précise que ces agréments arrivent à échéance dans le courant de l'année 2017, ce qui suscite, dans notre chef, une interrogation.

Concernant le commentaire des articles qui prévoit que le décret instaurant un nouveau Plan de promotion de la santé entrera en vigueur le 1er janvier 2019, les modifications proposées par les articles 2 à 4 du décret-programme nous interpellent. En effet, bien que les agréments arrivent à échéance courant 2019, grâce au cavalier budgétaire voté en décembre 2017, ceux-ci sont

de nouveau prolongés pour une année supplémentaire, puisque nous arriverons à une échéance dans le courant de l'année 2020.

Enfin, pourquoi, aujourd'hui, prolongez-vous les agréments des centres locaux de promotion de la santé sans prolongation du plan quinquennal, article 18 du décret de 1997 sur la promotion de la santé, qui arrivera à échéance au 31 décembre 2018 ?

Voilà mes différentes réflexions et questions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Lecomte.

**Mme Lecomte** (MR). - Je voulais quand même insister sur l'article 8, sur le fameux article 283/1 inséré dans le CWASS. Le ministre-président, dans son exposé hier, a rappelé que c'est une mesure extrêmement importante et a cité le chiffre de 7 210 places d'accueil de personnes en situation de handicap en provenance, notamment, de la France. Dès lors, que la qualité de l'accueil soit au rendez-vous, soit cadrée et encadrée me semble extrêmement important, Madame la Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je vais reprendre les choses dans l'ordre.

Madame Nicaise, je peux donc bien vous confirmer que, tel que rédigé actuellement, dans le cadre de l'article 10, concernant la médiation de dettes, il s'agit bien de poursuivre la mission qui relève strictement du juge, celle de la désignation du médiateur, mais, avant cela, il y avait l'obligation, pour le Service de médiation, d'accepter cette mission si elle lui était donnée, aujourd'hui, c'est une possibilité, parce que, justement, cela permet aussi au service de ne pas confondre ses différents rôles. Je pense que, tel que rédigé, cela répond à l'ensemble de vos préoccupations.

Vous avez été plusieurs – Mmes Lecomte, Salvi, M. Martin – à m'interroger sur le plan de construction hospitalier. Je me joins à vous pour relever l'importance de ce plan.

Pour rappel, nous sommes avec un état moyen de nos hôpitaux, en Région wallonne, qui est en état de vétusté relativement avancée et qu'il était bien nécessaire de relancer un plan de construction. Si, pour des raisons de cohérence, il était nécessaire d'enlever la date butoir, qui était celle du 1er janvier, par ailleurs, je peux vous le dire, et contrairement aux autres entités fédérées, en Région wallonne, un plan de construction a été lancé.

Là où la Flandre, par exemple, a décidé de ne pas faire de plan de construction, dans l'attente de

l'aboutissement de la réforme sur la loi des hôpitaux, nous avons fait un choix différent, parce que les hôpitaux s'inscrivent globalement dans une volonté de collaboration en Région wallonne. Il nous semblait donc important de ne plus retarder un plan de construction.

L'appel à projets a donc été lancé. Il a été prolongé de 60 jours simplement pour ne pas avoir de problème, puisque nous avons procédé à une modification de l'arrêté pour ne plus mettre la condition du droit réel sur le terrain au moment de la rentrée du projet, puisque tout le monde sait que, entre le moment de la rentrée du projet, surtout lorsqu'il s'agit soit d'une reconstruction totale, soit d'une nouvelle construction sur un terrain autre, il est parfois difficile d'avoir déjà acquis le terrain. Cette modification a donc entraîné un prolongement de 60 jours. Le délai est maintenant fixé à la fin août. Ma volonté est de venir avec un Plan de construction finalisé d'ici la fin de l'année 2018. Quand je dis « d'ici la fin de l'année », c'est pour être certaine de ne pas trop m'avancer trop fortement sur le début du mois de novembre. À la date et surtout à l'heure près, je ne peux pas vous certifier le jour.

*(Réaction de M. Martin)*

Du plan de construction, non. Je sais simplement que ce sera entre le 1er novembre et le 20 décembre pour la finalisation. Il faut parfois être modeste sur sa capacité à cibler une date précise. Par contre, je ne serai pas modeste sur ma volonté d'aboutir, Monsieur Martin.

En ce qui concerne la question de Mme Pécriaux relative au Plan de promotion et de prévention de la santé, quand je disais tout à l'heure qu'il y avait un certain temps que ce plan quinquennal était prolongé, je ne mentais pas. Pour l'instant, nous avons des concertations entre mon cabinet et les autres cabinets au niveau du Gouvernement, pour une première lecture rapide, donc si nous avons une première lecture rapide, j'espère avoir finalisé ce décret d'ici la fin de l'année 2018 et le voir entrer en vigueur, avec de nouvelles dispositions, dès le 1er janvier 2019, d'où le dispositif tel qu'il est repris. Si, en fait il y a des dates sur le 31 décembre 2017, c'est simplement parce que cela arrivait à échéance des prolongations précédentes. Je me réinscris donc dans la volonté d'aboutir à un nouveau décret au 1er janvier 2019. Nous avons eu l'occasion, tout à l'heure, de parler, grâce à une question de M. Martin, des cavaliers budgétaires qui étaient nécessaires entre-temps pour que tout se passe bien et, surtout, que le terrain puisse recevoir ses subsides avec une base légale correcte.

Je vous remercie, Madame Lecomte, d'avoir souligné qu'il n'y a pas de raison de laisser les personnes en situation de handicap qui seraient d'origine étrangère – je pense en particulier aux Français – dans des conditions qui ne seraient pas normées de la même manière que les résidents wallons. C'est la raison pour laquelle, comme vous venez de le

souligner, nous prenons la base légale qui nous permet alors de prendre l'arrêté, qui est déjà passé au Gouvernement, mais qui attend, pour sa dernière lecture, cette base légale, pour pouvoir aussi faire les contrôles adéquats dans les institutions qui hébergent en particulier des Français ou toute autres personnes venant de l'étranger et pour lesquelles nous aurions des conventions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Je remercie la ministre pour ces éléments de précision, qui sont intéressants, c'est la première fois que l'on entend de manière aussi précise les intentions du Gouvernement et de sa ministre par rapport au calendrier de la construction.

Je me posais la question suivante : on a évoqué à la question des réseaux hospitaliers sur le plan wallon, la nécessité de pouvoir les structurer et de les accompagner, avec les défis que cela représente par rapport à la création du statut sui generis. Naturellement, les décisions qui vont être prises dans le cadre du calendrier de la construction seront des décisions importantes qui vont impacter le paysage hospitalier wallon, vous l'avez dit à juste titre, compte tenu de la vétusté d'une partie de celui-ci, pour le long terme. Idéalement, il aurait fallu que l'on puisse avancer parallèlement sur la création des réseaux avec les synergies que cela va générer, et donc les potentielles réorganisations qui vont en découler sur le plan de l'organisation physique des bâtiments, des services et sur les décisions que vous allez prendre en matière de calendrier de construction, qui représente tout de même un montant considérable, puisque l'on parle encore une fois de plusieurs centaines de millions d'euros. Je voulais voir, puisque votre cabinet avance sur le dossier, comment vous envisagez l'interaction entre la question des réseaux et la question du financement des infrastructures, qui sont intimement liées l'une à l'autre ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Vous avez parfaitement raison. C'est l'argument principal qui a été utilisé par mes collègues des autres entités fédérées pour ne pas lancer de plan de construction. Comme je vous l'ai dit et en fonction aussi de l'état de vétusté de nos hôpitaux du côté wallon, il m'a semblé que ce n'était peut-être pas la meilleure idée que de bloquer à l'heure actuelle un plan de construction. C'est la raison pour laquelle, à la question tout à fait pertinente « comment fait-on entre un plan de construction qui avance et des réseaux qui sont censés avancer ? », on met comme critères dans le plan de construction la mise en évidence des collaborations et des volontés, voire de futurs réseaux. Un des critères de l'appel à projets est la volonté dans les travaux de pouvoir s'inscrire à la fois

dans de futurs réseaux ou dans des volontés de collaboration suffisantes.

C'est la raison pour laquelle je sais déjà que vont m'arriver des projets qui auront aussi des installations ou des constructions qui sont en dehors d'hôpitaux actuellement construits. Je pense par exemple à des bâtiments pour pouvoir avoir un soutien ou une organisation différente, que ce soit en termes de stérilisation, en termes de logistique. Merci, je vois que vous connaissez les mêmes dossiers que moi. Voilà la preuve que les hôpitaux se sont bien inscrits dans une réflexion, à la fois dans une volonté de réseau, à tout le moins dans un réseautage de leurs collaborations, ce qui est un pas assez déterminant pour pouvoir arriver à des réseaux finalisés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Martin.

**M. Martin (PS).** - Je remercie Mme la Ministre. J'attire toutefois l'attention sur la nécessité d'aller le plus vite possible avec votre collègue possible avec votre collègue la Ministre De Bue sur la création de ce statut sui generis, parce qu'il va être une clé majeure pour la constitution de certains réseaux ou pas, donc sur la capacité des hôpitaux à mener ces projets d'infrastructure pour lesquels ils devront déposer des propositions préalablement à la finalisation de leurs projets de réseau. Tout cela sera un peu imbriqué, donc ce sera intéressant à suivre.

J'espère qu'il n'y aura pas d'indication contraire par rapport à ce statut et de perturbations qui seront dès lors générées sur le volet des infrastructures, qui pourraient pénaliser des hôpitaux et notamment les hôpitaux publics concernés. Je serai extrêmement attentif avec mes collègues sur la suite de ce dossier. J'espère que vous pourrez avancer au plus vite avec votre collègue.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je voulais simplement dire que nos cabinets travaillent de concert là-dessus et que les réunions techniques ne manquent pas pour essayer d'avancer le plus rapidement possible.

**Mme la Présidente.** - Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

#### *Examen et vote des articles*

**Mme la Présidente.** - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 1143 (2017-2018) N° 1).

#### **Art. 2 à 4**

Les articles 2 à 4 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 4 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

#### **Art. 5**

L'article 5 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 5 est adopté à l'unanimité des membres.

#### **Art. 6**

L'article 6 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 6 est adopté par 6 voix contre 3.

#### **Art. 7 et 8**

Les articles 7 et 8 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 7 et 8 sont adoptés à l'unanimité des membres.

#### **Art. 9 et 10**

Les articles 9 et 10 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 9 et 10 sont adoptés par 6 voix et 3 abstentions.

#### *Confiance au président et au rapporteur*

**Mme la Présidente.** - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

#### **INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

#### **QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'accueil des gens du voyage ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux** (PS). - Madame la Ministre, permettez-moi de vous solliciter une nouvelle fois concernant l'accueil des gens du voyage en Wallonie.

Dans une précédente réponse, vous aviez évoqué quelques aspects des évolutions apportées par votre cabinet au texte initial présenté par votre prédécesseur et vous vous étiez engagée à avancer sur ce dossier. Un texte devait d'ailleurs être finalisé pour la fin d'année 2017. Il ne fait aucun doute que nous devons agir de manière volontariste pour offrir des aires d'accueil qui soient à la fois pertinentes, mais surtout équitablement réparties sur le territoire régional.

Dans sa première mouture, le texte prévoyait des sanctions uniquement à l'encontre des provinces, en les considérant comme les seuls responsables de la détermination et de l'aménagement de ces aires. Cette disposition est particulièrement interpellante, dans la mesure où, tout en donnant des responsabilités supplémentaires aux provinces, votre gouvernement souhaite détricoter ce niveau de pouvoir intermédiaire.

Or, et c'était la nature de votre dernière réponse sur cette thématique, vous semblez avoir fait évoluer, sans doute de manière opportune, ce mécanisme de sanction. Qu'en est-il désormais de la responsabilité des communes ? Qu'en est-il de la responsabilité de la Wallonie ?

Si le mécanisme a évolué, des sanctions seront-elles encore prévues ? Dans le cas où des sanctions sont absentes du projet de décret, pensez-vous que les objectifs pourraient être atteints ?

Enfin, dans quel délai précis serons-nous en mesure de proposer un projet de texte abouti ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, depuis votre précédente question sur le même sujet, un texte est maintenant finalisé et mon cabinet a rencontré celui de la ministre des pouvoirs locaux. En effet, d'une manière ou d'une autre, les communes seront impliquées dans l'organisation de l'accueil des gens du voyage.

De nouveau, à ce stade, je suis désolée, je sais que je vais un peu vous frustrer, mais je vais laisser la primeur au Gouvernement auprès duquel je compte déposer le texte - voilà qui va faire une belle question de rentrée - avant les vacances.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux** (PS). - C'est traditionnel, priorité au Gouvernement, pas d'info au Parlement. Nous reviendrons donc vers vous en temps utile, lorsque le

Gouvernement aura eu l'occasion de prendre connaissance de votre texte, et surtout de l'approuver.

### **QUESTION ORALE DE MME TILLIEUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES HANDICAPÉES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la libre circulation des personnes handicapées ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Tillieux** (PS). - Madame la Ministre, récemment nous apprenions qu'un accord avait été conclu avec la Cocof afin de financer la prise en charge de l'hébergement des personnes en situation de handicap. À plusieurs reprises, lors des débats budgétaires précédents, nous avons interrogé votre prédécesseur sur la nécessité de reconduire les accords avec la Cocof puisqu'il y avait plus de Bruxellois hébergés en Wallonie que de Wallons hébergés à Bruxelles.

Quelles sont les modalités financières de l'accord ? Combien de places sont concernées par cet accord en Wallonie ? Je vous remercie pour les précisions que vous nous apporterez.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la libre circulation des personnes handicapées, voilà un sujet important.

L'accord de coopération entre la Commission communautaire française et la Région Wallonne concernant la libre circulation des personnes en situation de handicap est effectivement échu depuis le 31 décembre 2011.

Je rappellerai tout d'abord que l'absence d'accord de coopération n'empêchait en rien les Wallons d'être accueillis ou hébergés à Bruxelles, ni les Bruxellois d'être accueillis ou hébergés en Wallonie.

L'accord déterminait cependant la façon dont les Régions remboursaient le financement de ces prises en charge sur le territoire de l'autre région.

Les différentes modifications du paysage institutionnel de part et d'autre ont rendu le texte totalement inadapté et nécessitaient donc une remise en question des termes de cet accord. En effet, depuis 2011, la diversification de l'offre s'est accrue et de nouveaux types de structures ont vu le jour, il était donc utile d'également les intégrer dans cet accord. L'accord porte donc sur toutes les prestations de service et vise donc plus largement que les seules structures d'hébergement, notamment pour tenir compte de certaines spécificités. Par exemple, si les centres de jour pour enfants scolarisés n'existent plus en Wallonie, certaines structures bruxelloises - je songe par exemple à l'IRSA - accueillent beaucoup de jeunes Wallons. Pour ce qui concerne les aides individuelles, les aides à la mobilité feront l'objet d'un autre accord de coopération plus spécifique entre toutes les entités fédérées compétentes et ce, à la faveur de la défédéralisation de cette compétence.

Partant du fait que depuis des années, il y a un équilibre entre ce que la Région wallonne doit payer à la Cocof pour la prise en charge des Wallons et ce que la Cocof doit payer à la Région Wallonne pour la prise en charge des Bruxellois, toutes prestations des services collectifs globalisées, l'accord prévoit donc que dans la situation actuelle, personne ne doit rien à personne.

Une commission de coopération composée paritairement de six membres - deux représentants de chaque organisme compétent, un représentant du ministre, un représentant du membre du Collège - est également créée.

Cette commission fixe annuellement des objectifs minimaux et maximaux de prise en charge de personnes en situation de handicap pour chacune des parties dans le cadre des conventions prioritaires ou d'ouverture de services. On parle donc exclusivement de nouvelles solutions. La Commission sera chargée de veiller au respect de ces fourchettes et en cas de déséquilibre manifeste, fixera le montant de la compensation financière.

Cette façon de procéder simplifiera également fortement le travail administratif qui devait être réalisé pour chacune des parties et qui finalement, n'avait que peu de plus-value et d'impact.

Je me réjouis que nous puissions atterrir sur ce dossier afin de garantir au mieux le libre choix et la libre circulation des personnes en situation de handicap.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - J'ai peut-être été distraite, mais vous m'avez parlé du nombre de places ?

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Il n'y a pas de nombre de places.

**Mme Tillieux (PS).** - D'échanges, de Bruxellois en Wallonie et de Wallons à Bruxelles.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Non, je ne vous ai pas donné de statistiques.

**Mme Tillieux (PS).** - Je vous interpellerais alors par écrit.

**Mme la Présidente.** - La séance est suspendue à la demande de Mme la Ministre.

*- La séance est suspendue à 15 heures 32 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE.

*- La séance est reprise à 15 heures 37 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est reprise.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (suite)

**INTERPELLATION DE MME TILLIEUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA FUTURE ASSURANCE AUTONOMIE »**

**QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-  
CAVERENNE À MME GREOLI, MINISTRE DE  
L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE  
L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION  
ADMINISTRATIVE, SUR « LA COTISATION  
FORFAITAIRE ANNUELLE DE L'ASSURANCE  
AUTONOMIE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'interpellation et les questions orales à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative de :

- Mme Tillieux, sur « la future assurance autonomie » ;
- Mme Warzée-Caverenne, sur « la cotisation forfaitaire annuelle de l'assurance autonomie ».

*(Mme Pécriaux, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Tillieux pour développer son interpellation.

**Mme Tillieux (PS).** - Madame la Ministre, ce 21 juin, le Gouvernement présentait son projet

d'assurance autonomie. Fondamentalement, le projet qui a été présenté reste proche du modèle qui fut acté par le Gouvernement en octobre 2017.

Cependant, notons que la nouvelle taxe vieillissement que le Gouvernement crée sera finalement moindre qu'annoncée, puisque ce n'est plus une cotisation de 50 euros, avec une réduction de 25 euros pour les BIM, que chaque Wallon devra payer dès l'âge de 26 ans mais 36 euros - 18 euros pour les BIM.

Il n'en reste pas moins que malgré la diminution de cette nouvelle taxe, celle-ci reste injuste. Pourquoi ? Parce qu'elle garde son caractère forfaitaire. En effet, demain, ou devrais-je dire, après demain, puisque le prélèvement ne sera mis en œuvre qu'en 2020, un ouvrier de voirie, un facteur, un pensionné, une brigadière, un chef d'entreprise, une enseignante, un chef de service, un médecin généraliste ou un spécialiste paieront tous la même cotisation qu'Albert Frère ou l'actionnaire principal du groupe Solvay.

Contrairement à ce que vous affirmez, les personnes qui sont hébergées en maisons de repos ne bénéficieront pas de l'assurance autonomie, puisque ce qu'elles pourront toucher demain, grâce à la branche deux de l'AFA, elles peuvent aujourd'hui déjà en bénéficier sans cotisation grâce à l'APA, si bien entendu elle respecte les conditions d'accès. Précisons que peu de personnes sont par ailleurs concernées par ce mécanisme APA devenu AFA qui touche les personnes âgées avec de très bas revenus.

C'est donc un système qui sera doublement discriminatoire que le Gouvernement s'apprête à mettre en place puisque, non seulement, les personnes en maisons de repos et en institutions pour personnes handicapées devront payer une nouvelle taxe, mais, en plus, elles ne recevront rien en retour, puisque la branche un est réservée au maintien à domicile. Votre prédécesseur avait pourtant proposé une intervention sur la facture des résidents de 50 euros ou 75 euros.

Reste également un point important que vous pourriez éclaircir. Quelle sera la plus-value pour les Wallonnes et les Wallons de cette nouvelle assurance autonomie ? Pour être clair, que recevront-ils de neuf, par rapport aux prestations actuelles, en payant 36 ou 18 euros au tarif réduit ?

Le modèle de votre prédécesseur prévoyait une réduction de moitié de l'intervention des bénéficiaires avec l'octroi de 16 heures par mois par personne, en contrepartie du paiement de l'assurance. Dans votre modèle, quelle est la contrepartie pour le bénéficiaire ? Confirmez-vous que les bénéficiaires demain n'auront pas d'heures à tarif réduit, contrairement à ce qui a été envisagé dans le modèle de votre prédécesseur, M. Prévot ?

Quel est le nombre moyen d'heures prestées actuellement par mois dans les services d'aides à

domicile et comment celui-ci évoluera-t-il avec la mise en œuvre de l'assurance autonomie ?

Enfin, une révision des barèmes d'intervention devrait être conclue lors de la mise en place de l'assurance autonomie.

Qu'en est-il de la révision des barèmes annoncée pour les prestations des aides familiales et la création de nouveaux barèmes pour les aide-ménagères sociales et les gardes à domicile ?

Les négociations avec le secteur sont-elles en cours ?

Comment comptez-vous avancer sur ce point ? Dans quel timing ? De même, qu'en est-il du travail de réécriture du statut de l'aide familiale, de l'aide-ménagère sociale ou de la personne garde à domicile puisque l'on sait que les confusions sont nombreuses et que les rôles mériteraient d'être mieux définis ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Madame la Ministre, dans une récente interview, vous avez informé que la cotisation forfaitaire annuelle serait payée via la mutuelle du bénéficiaire, ce dernier devant s'acquitter de cette cotisation comme il doit le faire pour sa cotisation mutuelle complémentaire. Les mutuelles sont, depuis longtemps, sorties de leur rôle de simple organisme de remboursement des soins de santé via l'assurance obligatoire et elles proposent à leurs affiliés une panoplie de services et des assurances. C'est la raison pour laquelle il est devenu obligatoire, lorsque l'on est affilié dans une mutualité, de cotiser à l'assurance complémentaire.

Néanmoins, l'absence de paiement de cette cotisation n'entraîne pas - dans les faits - l'exclusion du remboursement des soins de santé prévu via l'assurance obligatoire.

Tous les ménages ne paient pas leur cotisation d'assurance complémentaire, et ce, quelles qu'en soient les raisons. Pour certains, c'est une dépense non prioritaire dans une situation financière déjà difficile, pour d'autres, il s'agit davantage de négligence ou encore d'une absence d'intérêt pour la panoplie des services offerts.

Dans le cadre des futures formalités de financement du système de l'assurance autonomie, l'option de coupler les deux cotisations pour éviter de multiplier les demandes de paiement ne risque-t-elle pas d'entraîner une certaine confusion pour cette frange du public ?

En effet, le ménage qui n'est pas en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire pourra-t-il s'acquitter de sa cotisation assurance autonomie sans d'autres formalités ?

La mutualité pourrait-elle considérer que la mission qui lui est confiée représente un service auquel le bénéficiaire a droit moyennant régularisation du paiement des cotisations à l'assurance complémentaire ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Durenne, qui souhaite se joindre à l'interpellation.

**Mme Durenne (MR).** - Madame Tillieux, je me dois de réagir à certains propos que je viens d'entendre.

Lorsque vous parlez de nouvelles taxes « vieillesse ». Là, cela me fait réagir, parce que c'est choquant d'entendre ces propos dans la bouche de parlementaires qui se veulent être de gauche. L'assurance autonomie ne vaut pas que pour les seniors, c'est vraiment réducteur de parler de la sorte. Toute Wallonne, tout Wallon, quel que soit son âge pourra en bénéficier s'il est reconnu comme étant en perte d'autonomie.

Par ailleurs, ce n'est pas une taxe, parce qu'elle n'est pas prélevée par une administration fiscale. Si c'était une taxe, selon moi, elle devrait être prélevée par une administration fiscale. Ici, ce n'est absolument pas le cas. C'est une cotisation, pour ma part, pour mon groupe, de solidarité, ce qui est la base de la sécurité sociale. On l'a déjà répété à maintes reprises, ici dans la commission.

Il s'agit donc, bien sûr, d'un principe assurantiel. Cela veut dire que toute personne qui, à un moment donné de sa vie, se retrouve en perte d'autonomie ou a besoin d'un accompagnement social, bien sûr, pourra y prétendre et, ce, même en dessous de 26 ans. Ce sont donc les Wallons et leurs proches, leurs familles qui se verront aidés pour surmonter ces épreuves de la vie.

Je voulais vraiment insister sur cette expression de nouvelle taxe vieillesse.

Quand on parle d'injustice du caractère forfaitaire de la cotisation, et bien, les 36 euros ne sont pas imposés à tout le monde, puisque les BIM, eux, vous l'avez dit, sont à 18 euros. Toute une série d'exonération sera prévue. Je prends pour exemple les personnes en règlement collectif de dettes, les personnes bénéficiant du RIS depuis au moins trois mois et encore d'autres.

Si, effectivement, peu de personnes sont concernées par le mécanisme APA devenu AFA, qui touche les personnes âgées avec de bas revenus ou de très bas revenus, il semble relativement réjouissant alors que finalement peu de seniors soient bénéficiaires de l'APA, qui renvoie, on le sait, à des situations de pauvreté. Finalement, alors, on ne peut que... nous sommes d'accord, mais la ministre répondra.

Je veux aussi vraiment rappeler la fin du contingentement qui pesait sur les services d'aide aux familles, comme d'ailleurs on a pu le voir ce matin dans l'ajustement budgétaire où 2,4 millions d'euros sont

dédiés pour augmenter le contingentement des SAFA. Cela ne permettait pas de rendre le service à toutes les personnes qui en avaient besoin. Avant, on en était conscient, déjà du temps du ministre Prévot. Le sujet revenait régulièrement sur la table.

Le soutien tacite aux aidants proches, oui, mon groupe, le MR, se réjouit du soutien annoncé aux aidants proches au travers d'une évaluation des bénéficiaires potentiels qui prendra compte de l'ensemble de la situation du ménage. D'ailleurs, c'est, vous le savez très bien, une thématique qui nous est chère et qui s'inscrit vraiment dans la lignée des mesures qui sont prises au niveau du Fédéral. Je vais citer, pour exemple, les dispenses de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi avec le maintien d'une allocation, le droit au crédit temps et son assimilation a été étendue de 12 mois pour les salariés, la création de nouveaux droits pour les indépendants, octroi d'une indemnité financière de 1 060 euros, taux isolé 1 403 euros et taux ménage est octroyé, plus dispense des paiements des cotisations sociales avec assimilation pour tous les droits sociaux.

Alors, oui, ces mesures permettent de développer une politique de la famille fondée sur la solidarité intergénérationnelle et contribue, oui, au maintien, dans la cellule familiale, des personnes malades, handicapées ou âgées.

Nous nous réjouissons donc de ce soutien à venir aux aidants proches au niveau de la Région wallonne. Vraiment, mon groupe ne doute pas que la ministre aura à cœur de développer d'autres mesures dans cette voie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Gréoli pour sa réponse.

Mesdames les députées, je voudrais d'ailleurs dire à quel point c'est toujours un bonheur de voir que le besoin de couvrir un besoin de société fondamental, qui n'était jusque-là pas couvert, dans le cadre des différents types d'assurances organisées au niveau du fédéral et des entités fédérées, c'est-à-dire l'accompagnement de la perte d'autonomie, quel que soit l'âge et quelle que soit la situation, qu'elle soit temporaire ou définitive ou l'accompagnement du vieillissement et l'accompagnement de l'allongement de la vie tiennent à coeur à l'ensemble des membres de cette Commission. Quand je dis cela, je le dis tout de suite comme cela je renchéris sur ce que Mme Durenne vient de dire, évidemment une attention toute particulière aux aidants proches. Raison pour laquelle le décret et le projet prévoient la prise en compte de la situation, non seulement de la personne mais aussi de son entourage et que, par ailleurs, dans le cadre des travaux que j'effectue avec ma collègue Valérie De Bue, nous avons aussi dégagé des moyens pour renforcer l'aménagement du domicile car nous savons que pour les aidants, comme pour la personne concernée, les travaux d'aménagement du domicile viennent souvent soulager, y compris dans

la mobilité interne au domicile. Ceci est un premier axe et, par ailleurs, je veille à pérenniser les moyens de l'ASBL qui fédère les aidants proches et les représente afin d'avoir l'accompagnement le plus adéquat pour ceux qui, au quotidien, s'investissent de manière gratuite et importante auprès de leurs proches.

Concernant maintenant l'assurance autonomie en tant que telle, la principale nouveauté par rapport à l'ensemble des discussions que nous avons pu avoir au sein de cette Commission, touche effectivement sur le montant de la cotisation qui a été définitivement arrêtée par le Gouvernement, à savoir 36 euros par an pour tout Wallon et Wallonne de plus de 25 ans et 18 euros pour les bénéficiaires de l'intervention majorée.

Je rappelle comme cela vient d'être fait par Mme Durenne, qu'il y a une dispense pour un certain nombre de personnes dont les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale depuis au moins trois mois ou encore pour les bénéficiaires de la GRAPA pour ne prendre que deux catégories, il en va de même pour les personnes en médiation de dettes ou pour les personnes sans-abri.

D'après les calculs fournis par la société d'actuariat Forsides, cette cotisation devrait permettre l'apport de 68 millions d'euros au budget de l'assurance autonomie. Pour que ce modèle tienne la route et, surtout, pour mettre en évidence la volonté du Gouvernement de pouvoir aussi faire des gestes dans ce cadre-là, le Gouvernement a pris un accord pour un investissement en parallèle de 60 millions du budget général.

Je rappelle dès lors que la partie aussi variable en fonction des revenus vient s'ajouter dans le cadre du budget général du Gouvernement.

Vous vous rappellerez que les moyens nécessaires, au départ de l'étude de Forsides, pour que l'assurance autonomie tienne la route, y compris pour avoir suffisamment d'aide auprès des personnes, nécessitait 100 millions. Avec cette intervention de 68 millions de la cotisation et de 60 millions du Gouvernement, ce n'est pas 100 millions mais 128 millions qui viennent s'ajouter au budget déjà investi dans le cadre de l'APA, dans le cadre des 180 millions auxquels il faut ajouter les aides APE, auxquels il faut ajouter les aides titres-services, et la trajectoire budgétaire prévue précédemment pour les SAFA, auxquels s'ajoutent déjà pour 2019 15 millions dégagés par le Gouvernement pour renforcer progressivement le secteur.

La diminution du montant de la cotisation compensée par la contribution du Gouvernement devrait donc réjouir, me semble-t-il, tous ceux qui pourfendent la cotisation après en avoir pourtant, pour un certain nombre d'entre vous, porté et accepté les principes sur des montants plus élevés et il y a pour cela plus d'un an, si je peux me rappeler d'autres concertations préalables.

La cotisation de chaque Wallon ou Wallonne est donc ramenée à une somme de 3 euros par mois et d'un 1,50 euro par mois pour les bénéficiaires de l'intervention majorée. Je rappelle que la progressivité de notre mécanisme au-delà de la prise en compte du statut BIM et Omnio, comme je viens de le dire.

La perception de cette cotisation sera confiée aux organismes assureurs, comme vous le soulignez Madame la Députée Warzée-Caverenne, car ils ont déjà une grande expérience en la matière via l'encaissement de leurs cotisations d'assurance complémentaire, qui, elle aussi, je le rappelle, est obligatoire. Nous rencontrons d'ici peu les représentants des organismes assureurs, pour être plus claire, je les rencontre encore ce jeudi pour définir avec eux les modalités pratiques de cette perception.

Quand à la plus-value pour les Wallons et les Wallonnes de cette assurance autonomie, elle est assez facile à chiffrer, Madame Tillieux, en vitesse de croisière, ce sont plus de 10 millions d'heures de prestation qui seront disponible pour la population en perte d'autonomie, là où nous avons à peine 6 millions d'heures aujourd'hui, un coût horaire à charge des bénéficiaires compris entre 1 et 8 euros, c'est-à-dire par rapport aussi au mécanisme aujourd'hui de contribution avec une révision de la part personnelle, une diminution importante par rapport aux participations actuelles, personnelles dans le cadre des services des SAFA. En plus de l'application des barèmes actuels, si je prends cela, a pour conséquence que près de la moitié des bénéficiaires aujourd'hui paient le tarif maximal s'élevant à 7,80 euros donc les bénéficiaires, autre avantage, vont voir leur contribution très largement diminuée.

Je voudrais aussi que l'on arrête de prétendre que l'assurance autonomie est discriminatoire par rapport aux personnes institutionnalisées que ce soit en maison de repos ou en institution pour personnes en situation de handicap, je me permets de vous rappeler que la prise en charge de l'aide à la perte d'autonomie dans une institution d'accueil et d'hébergement est très largement financée par la Wallonie, via le forfait intervention journalière, dans ces mêmes institutions. Par exemple, la Wallonie consacre déjà un budget de plus de 900 millions d'euros pour financer les établissements d'accueil pour les personnes âgées. Il eut été facile politiquement de dire que le budget d'intervention journalière dans les maisons de repos et les maisons de repos et soin de 900 millions était aussi dans l'assurance autonomie. Cette dernière vient aussi remettre de l'égalité de traitement ou que l'on soit en maison de repos ou que l'on soit à son domicile, en favorisant la branche du domicile pour venir compenser les choses.

Concernant la branche 2 appelée « Allocation forfaitaire autonomie », nous n'avons jamais caché qu'il s'agissait ni plus ni moins de la reprise actuelle de l'APA. Seulement Madame la Députée Tillieux, quand

vous dites que cela ne concerne que peu de monde, je ne partage pas du tout votre avis, près de 37 000 personnes bénéficient aujourd'hui de l'APA et demain de l'AFA et ce n'est pas rien. Je confirme que ce sont effectivement des personnes à bas revenus. Pour plus de 10 000 d'entre elles, cette allocation leur permet de payer une partie de leurs factures en maison de repos et je m'étonne juste de vos considérations là où la Fédération des CPAS salue notre proposition de continuité de l'APA.

Je voudrais aussi dire que dans les bénéficiaires de l'APA ou de l'AFA, il y a 60 % des personnes qui sont toujours à leur domicile, cela veut dire que sur les 37 000 personnes bénéficiant de l'AFA, cela fait à peu près 22 000 personnes qui sont à leur domicile et pourront donc pleinement cumuler à la fois les aides au domicile au travers des services des SAFA et à la fois les montants de l'APA. Je continue donc à dire que dans la lutte contre la pauvreté, ce sont des consolidations importantes. Par ailleurs, et pour en finir, nous continuerons dans les semaines et les mois à venir à travailler en concertation avec le secteur notamment sur le chantier lié au statut des aides familiales, des aides ménagères et des gardes à domicile et, quand je dis en concertation avec le secteur, je tiens aussi à dire que cela se fait avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Je vous remercie.

La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Tillieux (PS).** - Je voudrais remercier Madame la Ministre pour les réponses apportées. Je pense que le dossier est extrêmement complexe, mais vous ne nous empêcherez pas de penser que pour une partie de la population, l'assurance autonomie n'apportera, mais absolument rien de plus qu'aujourd'hui. Quand vous dites que le coût pour les bénéficiaires des services d'aides aux familles représentera un coût de 1 à 8 euros, c'est déjà le cas aujourd'hui. Cela ne modifiera et ne modulera en rien leurs bénéfices des prestations alors que, par ailleurs, il leur faudra quand même déboursier le montant sollicité par l'assurance autonomie que nous continuerons à appeler la taxe vieillissement parce que c'est vraiment cela et quand vous...

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Si vous n'avez rien d'autre pour contrer une avancée sociale majeure, c'est un peu dommage.

**Mme Tillieux (PS).** - Vous pouvez penser que c'est une avancée sociale majeure, nous avons aussi toute la liberté de penser que le modèle n'est pas parfait et l'exprimer. Se dire qu'à la différence du modèle de votre prédécesseur qui prévoyait des tarifs à 50 % pour les personnes dépendantes bénéficiaires de l'assurance autonomie, il n'y aura dorénavant dans votre modèle pas de réductions de tarifs pour les personnes dépendantes

alors qu'elles auront payé une cotisation obligatoire pendant toute leur vie.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Je n'ai jamais dit le contraire Madame Tillieux. Vous êtes en train de vous avancer en faisant des affirmations de quelque chose que je n'ai pas dit.

**Mme Tillieux (PS).** - Vous ne l'avez pas dit qu'il y aurait des réductions.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Mais Madame Tillieux, je n'ai pas dit qu'il n'y en aurait pas non plus.

**Mme Tillieux (PS).** - J'entends bien votre réflexion, mais nous sommes donc exactement sur le point de la question des personnes vont cotiser pour un service qui n'est pas meilleur qu'aujourd'hui. Meilleur, il le sera, je l'espère parce que si les services sont renforcés, les contingents pourront augmenter, ce sera global sur l'ensemble de la Wallonie. Par contre les personnes qui en bénéficient aujourd'hui n'auront peut-être pas nécessairement de bénéfices directs.

Sur la trajectoire budgétaire du modèle, globalement, on peut se demander si ce sera suffisant ou en tout cas, si le modèle pourra s'autofinancer. On a parlé des projections budgétaires, on a parlé du fait que le Gouvernement dégage 15 millions d'euros pour - j'entends vos messes basses mais nous ne sommes plus au Gouvernement depuis un an maintenant, on a largement dépassé le 19 juin. Cela relève de vos compétences et de votre responsabilité. Vous avez dégagé 15 millions d'euros et vous dites qu'ils deviendront 60 millions d'euros mais le projet porte une marque de fabrique qui est celle de ce gouvernement, puisque la mise en œuvre et l'engagement sont pris maintenant mais les conséquences seront pour le prochain Gouvernement qui héritera de la facture de ces prédécesseurs. Alors que pour les 15 millions dégagés, j'ai lu qu'ils seraient dégagés grâce à des économies réalisées dans d'autres articles budgétaires, forcément, il n'y a pas de moyens complémentaires. On ne les trouve pas ici à l'ajustement, il y a un équilibre quelque part, on va trouver ces moyens à l'interne du budget. Mais où ? 15 millions, ce n'est quand même pas rien. Où allez-vous trouver ces 15 millions complémentaires sans pénaliser les politiques sociales qui restent importantes ?

Vous m'avez aussi parlé du nombre de personnes quand je disais « peu de personnes ont bénéficié », bien sûr que 37 000 c'est beaucoup mais quand on pense au nombre de cotisants qui sont plus de 2,5 millions, cela devient tout à fait relatif. Quand on parle des 22 000 personnes sur ces 37 000 qui seraient à domicile si on suit votre chiffre de 60 %, eh bien, la part est

évidemment encore plus infime. Cette réflexion, c'était bien sûr dans ce sens-là, mais globalement, le modèle ne change pas. L'APA ou l'AFA, on reste dans le même modèle, il n'y a aucune nouveauté.

Pour le reste, c'est dommage que mon collègue ne soit pas présent pour venir plus avant sur toutes les questions des projections financières en particulier sur l'emploi. Je ne doute que nous aurons l'occasion de reparler bien longuement parce que j'imagine que l'entrée en vigueur de cette assurance autonomie provoque pas mal de questions. Je le répète, une taxe déguisée, une taxe dépendance, une taxe vieillissement, peu importe la manière dont on la nomme, et clairement le Gouvernement va aller chercher dans la poche du citoyen l'argent qu'il ne peut libérer sur ces propres deniers.

C'est, je pense, la conclusion que nous pouvons tirer aujourd'hui et qu'il restera malgré tout, une discrimination dans le modèle par rapport aux personnes hébergées en institutions et en particulier en maison de repos ou de soins.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

**Mme Warzée-Caverenne (MR).** - Je remercie la Ministre pour sa réponse et me permets d'attirer l'attention sur la communication, parce qu'il sera important d'avoir une communication claire relative à cette nouvelle assurance autonomie et notamment d'une part en conséquence du non-versement de celle-ci à la mutuelle, à savoir les sanctions éventuelles et d'autre part, faire bien la distinction avec la cotisation mutuelle d'assurance complémentaire.

Je vous remercie.

**Mme Tillieux (PS).** - Je voudrais déposer un projet de motion suite à cette interpellation, en demandant au Gouvernement wallon de prévoir un système de cotisations progressives et liées aux revenus. Comme je l'ai expliqué dans le corps de mon intervention pour la mise en œuvre de l'assurance autonomie et d'étendre le bénéfice de la future assurance autonomie via la prise en charge d'une partie de la facture mensuelle d'hébergement pour les personnes qui résident en maison de repos et maison de repos et de soin ou encore en institution d'hébergement pour les personnes en situation de handicap.

**Mme Pécriaux (PS).** - La parole est à Mme Salvi.

**Mme Salvi (cdH).** - Vu le dépôt de cette motion, vous comprendrez bien que les teneurs mêmes de la motion ne nous permettent évidemment pas de la soutenir bien au contraire, je suis assez horrifiée par les propos que j'ai entendus et donc la majorité posera bien entendu une motion pure et simple.

**Mme la Présidente.** - Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Tillieux. La première, motivée, est déposée par Mmes Tillieux et Pécriaux (Doc. 1 149 (2017-2018) N° 1) et l'autre, pure et simple, par Mmes Salvi et Durenne (Doc. 1 149 (2017-2018) N°1). Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

*(Mme Durenne, Vice-présidente, reprend place sur le fauteuil présidentiel.)*

**Mme la Présidente.** - L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LES RECOMMANDATIONS DU CONSEIL  
SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ EN MATIÈRE DE  
CONSOMMATION D'ALCOOL »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « les recommandations du Conseil supérieur de la santé en matière de consommation d'alcool ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Ministre, le Conseil supérieur de la Santé vient d'émettre de nouvelles recommandations sur la quantité d'alcool qui peut être raisonnablement consommée par semaine. Le Conseil supérieur de la Santé en profite pour rappeler qu'il n'y a pas de consommation sans risque, contrairement aux idées reçues et souvent ancrées dans la population. L'alcool reste en effet la quatrième cause de mortalité et morbidité chez les personnes de plus de 15 ans.

Sur base de nouveaux avis scientifiques, le Conseil supérieur de la Santé recommande donc une consommation de maximum 10 unités d'alcool par semaine pour tout le monde, homme ou femme et quelques soit la corpulence. Le travail de sensibilisation reste important puisque la majeure partie de la population évoque couramment une limite fixée entre deux et quatre verres par jour. Le Conseil supérieur de la Santé recommande dès lors de nouvelles mesures d'accompagnement et dissuasives afin de réduire la consommation d'alcool.

Avez-vous pris connaissance de ces recommandations ?

Comment seront-elles intégrées dans le plan de prévention santé annoncé ? Je vais supprimer la suite car je demandais quand le plan serait opérationnel mais je ne vais pas remettre, encore, cela sur le tapis.

Quelles sont les concertations avec les entités fédérées et le Fédéral ?

Avez-vous, dans le cadre du plan national alcool, sera-t-il enfin implémenté suite aux nouvelles recommandations du Conseil supérieur de la Santé en matière de consommation d'alcool ?

Merci pour vos éléments de réponse.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli,** Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, j'ai en effet pris connaissance des recommandations du KCE en matière de consommation d'alcool, plutôt en matière de non-consommation d'alcool. Elles correspondent aux dernières recommandations internationales dans cette matière.

Les avis du Conseil supérieur de la santé sont une référence et le Plan de promotion de la santé en Wallonie devrait s'y raccrocher, sans toutefois figer les recommandations, car celles-ci peuvent toujours évoluer en fonction des découvertes de la recherche scientifique.

Nous travaillons actuellement, avec l'APES de l'ULiège, à développer l'aspect alimentation de la promotion de la santé en Wallonie. La consommation d'alcool dans sa composante alimentaire en fera partie. Les actions en matière d'usage addictif de l'alcool seront aussi intégrées dans le futur plan wallon, qui devrait, comme vous le savez dorénavant, être validé d'ici peu.

Il serait plus cohérent que les actions de la Région wallonne destinées à limiter la consommation nocive d'alcool soient assorties de mesures limitant l'accessibilité de l'alcool et interdisant la publicité destinée à augmenter la consommation, y compris celle des jeunes.

Des démarches avaient été entreprises en ce sens en 2016 et en 2017 dans le cadre de la Cellule générale de politique en matière de drogues. La concertation n'a malheureusement jamais abouti.

Je n'ai par ailleurs toujours pas de retour du Gouvernement fédéral ou de la ministre fédérale plus particulièrement chargée de ce dossier sur une volonté de limiter la publicité en matière d'alcool, en particulier vis-à-vis des plus jeunes.

Je ne peux donc que continuer à y être attentive, relancer les choses et espérer que, au niveau fédéral,

autant la ministre que le Gouvernement, voire des parlementaires puissent, eux aussi, se saisir de manière forte de la question que vous m'avez posée et qui me semble essentielle en matière de publicité pour l'alcool.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Péciaux.

**Mme Péciaux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. Il est indispensable de rappeler et rappeler encore aux différentes personnes qu'il est important de ne pas consommer trop d'alcool.

J'avais suivi le journal télévisé avec les interviews. C'était interpellant parce que l'on interroge les gens, on demande combien ils consomment et ils ne la savent même plus. C'est devenu la norme et c'est quelque chose qui fait partie de leur manière de se comporter : boire un verre, boire deux verres. Ici, on est dans une période encore plus significative avec la Coupe du monde. Il est important de toujours rappeler cette notion de prévention parce que cela nuit énormément à la santé.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À  
MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION  
SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE  
LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR  
« LA PRÉVALENCE DES MALADIES  
CARDIAQUES CHEZ LES FEMMES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la prévalence des maladies cardiaques chez les femmes ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

**Mme Péciaux (PS).** - Madame la Ministre, à la mi-mai, la diffusion, sur une chaîne publique française, d'un documentaire sur la santé de Cécile Moirin intitulé *Le cœur des femmes : attention fragile !* a été l'occasion de mettre en lumière une problématique très peu connue et aux conséquences pourtant dramatiques, à savoir le sous-diagnostic des maladies cardiaques chez les femmes en raison des stéréotypes de genre.

En Belgique, les chiffres disponibles montrent que, la première cause de décès au niveau national, ce sont les maladies de l'appareil circulatoire.

Les constats français sont-ils transposables à la Belgique et plus spécifiquement à la Wallonie ?

Connaît-on également un sous-diagnostic des maladies cardiaques chez les femmes ?

Enfin, le cas échéant, une sensibilisation à destination des femmes, mais aussi des médecins généralistes sur cette problématique pourrait-elle être envisagée à moyen ou à long terme afin d'accroître les diagnostics et ainsi réduire les causes de décès dues à une maladie du système circulatoire ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, je souhaite d'abord confirmer les chiffres que vous venez d'avancer, en y ajoutant quelques précisions.

Les données disponibles pour l'année 2014 nous indiquent, en effet, que les décès dus aux maladies de l'appareil circulatoire représentent la première cause de décès chez la femme, aussi bien en Belgique, avec 30,6 %, qu'en Wallonie, avec 29,7 %.

Ces pathologies pourraient être sous-diagnostiquées chez les femmes en raison de divers facteurs. Progressivement, les femmes ont adopté le même mode de vie que les hommes par rapport au tabagisme, à la consommation d'alcool, à la sédentarité et au stress. Or, la prévention ne s'est pas vraiment adaptée à cette évolution et ni les femmes, ni les médecins, ne mesurent à leur juste mesure l'ampleur des maladies cardiovasculaires chez les femmes. À cet égard, par exemple, un bilan cardiaque ou un test à l'effort sera proposé moins fréquemment aux femmes qu'aux hommes.

Par ailleurs, les problématiques cardiaques sont plus difficilement détectables chez les femmes que chez les hommes : les femmes ne ressentent pas forcément une douleur au thorax et au bras, mais un essoufflement à l'effort, des palpitations, des douleurs au dos ou à l'estomac.

En ce qui concerne la Wallonie, nous soutenons financièrement le registre des cardiopathies ischémiques de Charleroi, qui est justement une source de données précieuse pour étudier les maladies cardiaques. Plusieurs études ont déjà été réalisées sur ces données, dont certaines mettent en évidence des différences de létalité entre hommes et femmes suite à une hospitalisation pour problème cardiaque. Des causes physiopathologiques pourraient aussi intervenir, en plus des éléments que je viens de citer, mais les recherches doivent continuer pour mieux documenter cette différence.

Actuellement, la Direction de la recherche, de la statistique et de la veille des politiques de l'AViQ planifie d'étudier plus en avant cette question avec des données d'hospitalisation pour la période 2008 à 2014 en tenant en compte de différentes pathologies : accident vasculaire cérébral hémorragique et

ischémique, infarctus du myocarde, troubles du rythme, et cetera.

Quoi qu'il en soit, la proposition de sensibiliser les femmes et les professionnels de la santé au sujet des maladies cardiovasculaires chez les femmes garde tout son sens et tout son intérêt en raison, d'une part, de l'ampleur de ce problème de santé publique et, d'autre part, du risque éventuel de sous-diagnostic de ces pathologies.

La Région wallonne soutient d'ailleurs la Société scientifique de médecine générale, la SSMG, pour son site Internet [mongeneraliste.be](http://mongeneraliste.be), qui est réalisé par des médecins en collaboration avec l'ASBL Question santé et les mutualités. Il fournit une information sérieuse et validée, indépendante de tout intérêt commercial. Cela se fait sous la forme de dossiers très complets sur différentes maladies, ainsi que sous la forme de plus d'une dizaine de vidéos reprenant des informations médicales et des témoignages de patients.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Péciaux.

**Mme Péciaux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse détaillée, pour le constat qu'elle a fait et pour l'intérêt qu'elle porte sur la sensibilisation de la problématique.

#### **QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « LA TRANSVERSALITÉ DES POLITIQUES DE SANTÉ »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « la transversalité des politiques de santé ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

**Mme Péciaux (PS).** - Madame la Ministre, la ministre de la Santé, Maggie De Block, a plaidé pour une refédéralisation des compétences Santé afin d'en assurer un meilleur exercice.

Sachant que vous êtes en charge des compétences Santé en Wallonie et à la Fédération Wallonie-Bruxelles, que vous inspire la sortie de la ministre fédérale ?

Faut-il voir, à travers les propos de Mme De Block, un signe de blocage et de manque de dialogue au sein de la Conférence interministérielle de la santé, qui devrait

être le lieu de concertation et d'échanges par excellence entre les entités fédérées et le Fédéral ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, vous vous en doutez, la ministre fédérale de la Santé ne s'est pas concertée ni au sein de la Conférence interministérielle de la santé ni avec moi en particulier avant d'annoncer son avis sur une refédéralisation des compétences en matière de santé. Cela dit, je tiens à dire que chacun des ministres ne concerte pas ses collègues avant de sortir une prise de position, autrement cela ferait beaucoup moins de pages dans les journaux.

Si les partenaires membres de la Conférence interministérielle de la santé ont changé, je peux vous dire que cette conférence continue par ailleurs à se réunir deux fois par an et que, chaque semaine, il y a au moins une réunion des groupes de travail qui y sont constitués et qui sont en charge de préparer le travail de concertation.

Dans sa Déclaration de politique générale d'octobre 2017 au Parlement, la ministre fédérale a signalé que, en 2017, elle a poursuivi de manière cohérente et logique le développement des réformes majeures et « radicales » qu'elle a mises en route depuis le début de cette législature, que, après une phase de conceptualisation et d'étude, le moment était venu, en 2017, de générer des résultats et qu'elle continuerait à le faire en 2018. Elle a également précisé que, en 2018, elle poursuivra, je cite à nouveau, d'arrache-pied les réformes mises en place. Sa méthode pour ce faire reste inchangée, à savoir étape par étape, de manière concertée, mais en suivant une ligne clairement tracée. C'est la raison pour laquelle nos CIM Santé sont souvent, encore hier, très denses.

Peut-être, mais c'est une pure hypothèse de ma part, que cette déclaration relève de la complexité et révèle la complexité des problèmes institutionnels de répartition des compétences, plus que d'une volonté réelle de la part du Gouvernement fédéral de refédéraliser les matières.

Je dois quand même rejoindre Mme la Ministre fédérale lorsqu'elle dit qu'il n'est pas si simple que cela de réaliser une sixième réforme de l'État.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Merci, Madame la Ministre. Je prends note.

## **QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME GREOLI, MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉVALUATION DU « BB-PACK » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'évaluation du « BB-pack » ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux (PS).** - Madame la Ministre, en février 2017, le Gouvernement wallon décidait de soutenir les accueillantes d'enfants conventionnées ou autonomes installées ou désireuses de lancer leur activité via le programme BB-Pack.

Ce BB-Pack consiste en un emprunt dont les intérêts sont à charge de la Wallonie, couplé à une prime complémentaire correspondant à 20 % du montant emprunté.

La mesure BB-Pack part du constat que seuls les milieux d'accueil subventionnés de type collectif puissent bénéficier de subsides ou infrastructures. Or, sur base du rapport d'activités 2015 de l'ONE, ce type de milieu d'accueil ne représente que 69 % du nombre de places disponibles. Ce pack complète également les mesures du plan Cigogne III, initié sous le Gouvernement Magnette, avec la Région bruxelloise et la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisant près de 60 millions d'euros pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil.

En tant que femme et maman, je suis également très sensible à l'amélioration du quotidien des familles dans leur recherche d'équilibre entre vie privée et professionnelle.

Plus d'une année après la décision du Gouvernement, quel bilan pouvez-vous tirer de la mise en œuvre du BB-Pack ?

La mesure a-t-elle rencontré son objectif ?

Envisagez-vous des modifications ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme la Ministre Greoli.

**Mme Greoli**, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, Crédal m'a récemment transmis son premier rapport d'évaluation pour l'année 2017. Ce dernier

présente un rapport chiffré des demandes et des freins constatés.

Au cours de l'année 2017, Crédal a reçu 43 appels ayant trait à des demandes d'information sur le dispositif, envoyé la documentation à 20 personnes, reçu neuf dossiers de demande de microcrédit, octroyé huit demandes de microcrédit.

Le neuvième dossier n'a pas souhaité poursuivre le processus après l'entretien prévu avec Crédal suite à la demande.

Dans son rapport, et sur base d'une année de fonctionnement, Crédal a mis en avant trois freins pour les accueillantes.

Premièrement, il s'agit de la charge administrative : deux dossiers doivent être introduits à Crédal pour une seule demande — le dossier de la Région Wallonne et le dossier de Crédal. Afin d'alléger cette charge, j'ai accepté qu'ils soient fusionnés.

Deuxièmement, il s'agit de la prime à préfinancer : la Région wallonne peut octroyer, en plus du microcrédit, une prime allant jusqu'à 20 % du montant du microcrédit.

Toutefois, la prime n'est obtenue qu'une fois les dépenses réalisées. Les accueillantes doivent donc avancer ce montant.

Enfin, troisièmement, les restrictions en termes de montant finançable pour les investissements mixtes : lorsqu'il s'agit d'aménagement ou de travaux d'agrandissement, s'agissant d'un bien privé, l'ensemble des coûts ne peuvent pas être pris en compte.

Pour réaliser un bilan complet du dispositif, il est nécessaire de croiser ces informations avec les besoins et l'évolution du secteur. Actuellement, mon cabinet réalise ce travail. Il est donc prématuré de tirer un bilan complet de cette mesure. Comme vous l'avez vu, je n'exclus pas le fait de la faire évoluer pour coller mieux au besoin et aux attentes du secteur.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Je remercie Mme la Ministre et je pense que sa dernière phrase est la plus importante pour pouvoir permettre la réalisation de nouvelles structures et nouveaux projets.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** - Les interpellations et questions orales de :

- M. Drèze, sur « l'exécution du décret du 28 mars 2018 insérant dans le Code wallon de l'action sociale et de la santé des dispositions relatives à l'hébergement collectif de personnes en difficultés prolongées » ;
- Mme Gérardon, sur « la précarisation des familles nombreuses » ;
- Mme Kapompole, sur « la pénurie de médecins généralistes » ;
- Mme Bonni, sur « la programmation des appareils médico-techniques » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les interpellations et questions orales de :

- M. Prévot, sur « la création de points relais pour adultes autistes » ;
- M. Martin, sur « la viabilité financière du projet d'assurance autonomie » ;
- Mme Louvigny, sur « le Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme » ;
- M. Hazée, sur « le site Internet Wallex » ;
- Mme Galant, sur « le travail collaboratif au sein du Service public de Wallonie (SPW) et la modernisation des outils informatiques » à Mme Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour. Je vous remercie tous et vous souhaite une bonne fin d'après-midi. Tout s'est bien déroulé avec un timing correct. On se retrouve demain.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 24 minutes.

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Véronique Durenne, Présidente

Mme Latifa Gahouchi, PS

Mme Alda Greoli, Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

Mme Carine Lecomte, MR

M. Nicolas Martin, PS

Mme Marie-Françoise Nicaise, MR

Mme Sophie Pécriaux, PS

Mme Véronique Salvi, cdH

Mme Éliane Tillieux, PS

Mme Corinne Tonneau, Auditrice à la Cour des comptes

Mme Mathilde Vandorpe, cdH

Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AFA	Accueil familial des aînés
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide à la promotion de l'emploi
APES	Appui en promotion et éducation pour la santé
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWSR	Agence wallonne pour la sécurité routière
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
CDI	contrat à durée indéterminée
CGT	Commissariat général au tourisme
CIF	Cellule d'informations financières
CIF	Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé
CIM	centre d'innovations médicales
CIO	Centre d'information et d'orientation (UCL)
CPAS	centre public d'action sociale
CRA	centre de recherche agréé
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
Cocof	Commission communautaire française
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'économie, de l'emploi et de la recherche
DGT	direction générale transversale
DTIC	Département des Technologies de l'information et de la communication
EAP	École d'administration publique
ERICH	Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés (plan)
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GAMP	Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Place pour personnes handicapées de grande dépendance
GRAPA	Garantie de revenus aux personnes âgées
INAMI	Institut national d'assurance maladie invalidité
KCE	Centre fédéral d'expertise des soins de santé
MENA	mineur étranger non accompagné
OIP	organisme d'intérêt public
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
Omnio	statut octroyé aux personnes à faibles revenus
PIB	produit intérieur brut
RIS	revenu d'intégration sociale
RWADE	Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPF	service public fédéral
SPW	service public de Wallonie
SSMG	Société scientifique de médecine générale
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité d'administration publique
UCM	Union des classes moyennes
eWBS	e-Wallonie-Bruxelles Simplification
WBFIn	décret portant organisation du budget et de la comptabilité des Services du Gouvernement wallon